

Université de Montréal

1149547 9
v.005

La cérémonie d'alliance dans
La Règle de la communauté de Qumrân
(1QS i 1 – iii 12)

Par
Gilbert Cohen

Faculté de Théologie

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)
en théologie

Décembre 2003

© Gilbert Cohen, 2003



BL
25
U54
2004
V.005

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La cérémonie d'alliance dans
La Règle de la communauté de Qumrân
(1QS i 1 – iii 12)

Présenté par :
Gilbert Cohen

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

M. Robert David
Président - rapporteur

M. Jean Duhaime
Directeur de recherche

M. Pierre Létourneau
Membre du jury

Résumé

La communauté de Qumrân, de l'avis de la plupart des spécialistes, s'est formée d'un groupe d'Esséniens qui voulut préserver l'intégrité de « l'alliance des anciens » contre les décrets d'Antiochus IV Épiphane (175-164) qui mit la religion hors la loi, et contre les apostats du peuple d'Israël. Dans « La Règle de la Communauté » le groupe se définit comme, « La Communauté de L'Éternelle Alliance (1QS iii 11).

Ainsi ceux qui voulaient entrer dans l'alliance, étaient fermement astreints à des règles strictes. Cette alliance faisait l'objet d'une cérémonie annuelle des plus minutieuses. Cette cérémonie décrite en 1QS i 1 – iii 12, est parfois présentée comme une cérémonie de « Renouveau » d'alliance.

Le but de ce mémoire est de clarifier la notion d'alliance, dont cette cérémonie est l'objet, et le sens de la cérémonie elle-même en lien avec l'alliance. Pour ce faire nous devons éclaircir ce qui faisait la nouveauté de cette alliance et les conditions à remplir pour y adhérer.

Pour y parvenir nous avons adopté la démarche suivante :

Le premier chapitre présente la Règle de la communauté : le manuscrit, son contenu et sa structure, l'histoire de sa composition, ses destinataires et sa fonction.

Le chapitre 2 porte sur la notion d'alliance dans la Règle de la communauté. On y trouve une analyse de chacun des emplois du terme *berît* dans ce document et une synthèse qui permet de dégager les différents sens du terme.

Le chapitre 3 propose une transcription et une traduction annotées du texte de la cérémonie d'alliance (1QS i 1 – iii 12).

Le chapitre 4 en analyse le contenu, section par section.

Notre recherche conclut que le groupe de Qumrân s'est approprié de façon exclusive la notion biblique d'alliance. La secte estimait que seule la vie ascétique et l'interprétation de la « Loi de Moïse » qu'elle proposait étaient acceptables pour perpétuer l'alliance des pères.

Mots clés : Alliance – *Berît* - Manuscrits de la mer Morte – Qumrân - Règle de la communauté.

Summary

In the opinion of most specialists, the community of Qumran consisted of a group of Essenes who sought to preserve the integrity of the “covenant of the fathers” against the decrees of Antiochus IV Epiphanes (BC 175-164), who prohibited the Jewish religion, as well as against apostate Israel. In the “Rule of the Community”, this group defines itself as “an everlasting Community” (1QS iii 11). Accordingly, those who wished to enter this covenant were constrained to observe the strictest of rules. This covenant was the object of a meticulous annual ceremony. This ceremony, described in i 1 – iii 12, is sometimes considered as a renewal ceremony. This raises many questions:

1. What is the significance and purpose of the annual ceremony to which the people are submitted?

2. Within the Qumran community, why is the alliance made with the sons of Zadok and not directly with God?

3. Why is obedience to the covenant described as a “passage” or “entry” in the Rule of the Community? Are these two terms synonymous?

4. The doctrine of the community is the “law of Moses”. Why, then, is there a reference to a “passage” in the covenant? Does the commitment into the community mean the rededication to the Sinai covenant, or the adhesion to a different covenant?

5. At what time was this ceremony held and why?

The goal of this thesis is to clarify the notion of “covenant” (of which this ceremony is the prime object), and the meaning that this ceremony has in relation to the covenant. To do this, we must first understand what was involved within this covenant and the obligations imposed upon those who were entering into it. The conclusion of our research is that the Qumran community appropriated the biblical notion of covenant to itself exclusively: the Qumran sect viewed the ascetic lifestyle along with its own interpretation of the law of Moses as being the only acceptable means to preserve the covenant made with the fathers.

Key words: *Berît* – Covenant – Dead Sea Scrolls – Qumrân – Rule of the Community

Table des Matières

Résumé.....	iii
Summary.....	iv
Table des Matières.....	v
Abréviations.....	vii
Manuscrits de la Mer Morte.....	vii
Autres sigles et abréviations.....	vii
Remerciements.....	ix
Introduction.....	1
1. La Règle de la communauté.....	5
1.1. Le manuscrit.....	5
1.2. Contenu et structure.....	6
1.3. Histoire de la composition.....	7
1.4. Destinataires et fonction.....	8
2. La notion d'alliance (<i>berît</i>), dans la Règle de la communauté.....	9
2.1. Introduction.....	9
2.2. Analyse des emplois de <i>berît</i> dans la Règle de la communauté.....	9
2.2.1. La cérémonie d'entrée dans l'alliance (i 1 – iii 12).....	10
2.2.2. Instruction sur les deux Esprits de la communauté (iii 13 – iv 26).....	18
2.2.3. Règlement interne de la communauté (v 1 – vii 25).....	20
2.2.4. L'implantation de la communauté : La vie au désert (viii 1 – ix 11).....	27
2.2.5. Règles sur le recrutement et la formation des membres (ix 12 – xi 22).....	29
2.3. Synthèse.....	31
3. Texte de la cérémonie d'alliance (1QS i 1 – iii 12).....	35
3.1. Introduction.....	35
3.2. Plan et structure.....	35
3.3. Texte et traduction.....	37
3.4. Notes sur le texte et la traduction.....	46
3.4.1. Notes i 1-20.....	46
3.4.2. Notes i 21 – ii 10.....	51
3.4.3. Notes ii 11-18.....	53
3.4.4. Notes ii 19 – iii 12.....	54
3.5. Conclusion.....	55
4. Commentaire de la cérémonie d'alliance (1QS i 1 – iii 12).....	56

4.1. Introduction.....	56
4.2. Première section (i 1-20).....	56
4.2.1. i 1a.....	57
4.2.2. i 1b-3a.....	58
4.2.3. i 3b-7a.....	62
4.2.4. i 7b-9a.....	67
4.2.5. i 9b-11a.....	70
4.2.6. i 11b-13a.....	71
4.2.7. i 13b-15.....	72
4.2.8. i 16-18a.....	74
4.2.9. i 18b-20.....	77
4.3. Deuxième section (i 21 – ii 10).....	78
4.3.1. i 21 – ii 1a.....	78
4.3.2. ii 1b-4a.....	81
4.3.3. ii 4b-10.....	83
4.4. Troisième section (ii 11-18).....	86
4.5. Quatrième section (ii 19 – iii 12).....	88
4.5.1. ii 19-25a.....	89
4.5.2. ii 25b – iii 12... ..	91
4.6. Conclusion.....	95
Conclusion.....	97
Bibliographie.....	99
1. La Règle de la communauté. Texte et commentaires.....	99
2. Ouvrages généraux et études.....	101

Abréviations

Manuscrits de la Mer Morte

1QH	Rouleau des Hymnes (grotte 1)
1QIs ^a	1 ^{er} Rouleau d'Isaïe (grotte 1)
1QIs ^b	2 ^e Rouleau d'Isaïe (grotte 1)
1QM	Règle de la guerre (grotte 1)
1QpHab	Commentaire d'Habaquq (grotte 1)
1QS	Règle de la communauté (grotte 1)
1QSa	Règle de la Congrégation (grotte 1)
1QSb	Règle des Bénédictionns (grotte 1)
CD	Document de Damas

Autres sigles et abréviations

AJT	<i>American Journal of Theology</i>
ALBO	Analecta lovaniensia biblica et orientalia
ASOR	American Schools of Oriental Research
ATR	<i>Anglican Theological Review</i>
BA	<i>Biblical Archaeologist</i>
BASOR	<i>Bulletin of the American Schools of Oriental Research</i>
BCUA	<i>Bulletin of the Catholic University of America</i>
BDB	BROWN, DRIVER and BRIGGS, <i>A Hebrew and English Lexicon of the Old Testament</i>
BO	<i>Bibliotheca Orientalis</i>
BSD	<i>Be Siata Dechmaya</i> (avec l'aide de D'ieu)

CahRB	Cahiers de la Revue Biblique
CCWJCW	Cambridge Commentaries on Writings of the Jewish and Christian World 200 BC to AD 200
EncDSS	<i>Encyclopedia of the Dead Sea Scrolls</i>
GK	KAUTZSCH, E. (éd.), <i>Gesenius', Hebrew Grammar</i>
IEJ	<i>Israel Exploration Journal</i>
JBL	<i>Journal of Biblical Literature</i>
JJS	<i>Journal of Jewish Studies</i>
JQR	<i>Jewish Quarterly Review</i>
JSP	<i>Journal for the Study of the Pseudepigrapha</i>
JTS	<i>Journal of Theological Studies</i>
KS	<i>Kirjath Sepher</i>
NRT	<i>Nouvelle Revue Théologique</i>
NTL	New Testament Library
PEQ	<i>Palestine Exploration Quarterly</i>
RB	<i>Revue Biblique</i>
REJ	<i>Revue des Études Juives</i>
RHR	<i>Revue de l'Histoire des Religions</i>
RQ	<i>Revue de Qumrân</i>
Sept.	Septuagint
ST	<i>Studia Theologica</i>
Targ.	Targum
VT	<i>Vetus Testamentum</i>

Remerciements (BSD)

Je remercie ma femme Sarah pour m'avoir supporté tout au long du mémoire et pour avoir toujours eu le mot qu'il me fallait.

Je remercie particulièrement mon directeur M. Jean Duhaime pour son amabilité. Son expertise et sa méthode d'enseignement tout au long du mémoire m'ont permis de découvrir le vrai sens de la recherche.

Introduction

La communauté de Qumrân, de l'avis de la plupart des spécialistes, s'est formée d'un groupe d'Esséniens cherchant à préserver l'intégrité de « l'alliance des anciens » contre les décrets d'Antiochus IV Épiphane (175 -164), qui mit la religion juive hors la loi, et contre les apostats du peuple d'Israël. Voici les faits selon 1 M i 10-11 : « *De ceux-ci sortit une racine de péché, Antiochus IV Épiphane fils du roi Antiochus, qui après avoir été otage à Rome devint roi l'an cent trente-sept de la royauté des Grecs. En ces jours-là surgit d'Israël une génération de prévaricateurs qui séduisaient beaucoup d'autres personnes en disant : " Allons et faisons un accord avec les nations qui sont autour de nous, car depuis que nous nous sommes séparés d'elles, beaucoup de maux ont fondu sur nous [...]"*¹.

La suite du récit rapporte comment Antiochus s'efforce de faire disparaître le judaïsme (1M i 41-61). Il émet un édit qui se présente d'abord comme une loi générale s'appliquant à tout le royaume. Voici comment F. M. Abel présente cette tentative pour abolir le particularisme juif : « *Il fallait l'abolir en adoptant les coutumes Grecques que les Séleucides travaillaient à répandre dans leur empire. Les fidèles de la Torah tenaient au contraire à cet isolement comme une protection contre l'envahissement de la religion païenne [...]*.

En l'espèce l'édit d'Épiphane concernait tout spécialement Jérusalem et la Judée. Un édit royal était en effet nécessaire pour annuler l'édit d'Antiochus III qui avait accordé à la communauté Judéenne comme statut légal la loi de Moïse [...]. Ménélas et ses affidés n'avaient aucune autorité pour changer la législation d'Antiochus III, ni pour décréter les mesures destinées à l'abolition du Judaïsme dont ils étaient les instigateurs. Si Antiochus IV sévit contre l'alliance sainte, c'est sur leur invitation »².

Dans la Règle de la communauté de Qumrân, le groupe de Qumrân se définit comme « La Communauté de l'Éternelle Alliance » (1QS iii 11). Ceux qui voulaient

¹ Traduction de F. M. Abel, *Les livres des Maccabées*, (Paris, Gabalda, 1949) p. 4-5.

² *Ibid.* p.19.

entrer dans l'alliance étaient fermement astreints à des règles très strictes. Cette alliance faisait annuellement l'objet d'une cérémonie des plus minutieuses. Cette cérémonie, décrite en 1QS i 1 – iii 12, est parfois présentée comme une cérémonie de « renouvellement » d'alliance, par exemple dans cette note d'introduction de P. Guilbert : « *Ayant dénoncé l'alliance mosaïque, à cause des trop nombreux péchés du peuple, Jérémie annonçait une nouvelle alliance, tout intérieure celle-là (Jr xxxi 31-34). Telle est l'alliance nouvelle que veut réaliser l'auteur de la Règle, une alliance fondée non plus sur la seule circoncision charnelle, mais sur la circoncision du cœur (Dt x 16; Jr iv 4; ix 24-25) ou du mauvais « instinct » (v 5). Il s'agit en conséquence, pour quiconque est désireux d'entrer dans cette « alliance de faveur » (i 8), en suivant la Règle de vie prônée par le « Maître de sagesse », de constituer un Israël nouveau, l'Israël de ceux qui « marchent dans la perfection » (ix 6). L'entrée dans cette alliance exige d'abord un renouvellement de l'alliance conçu à la manière de ceux de Josué (Jos viii 32-35), d'Asa (2 Ch xv 9-15) et d'Esdras (Ne viii 1-9; ix 1-37). Mais surtout, l'auteur s'inscrit ici dans la ligne du Deutéronome qui prévoit et codifie le renouvellement dans l'alliance à l'entrée en Canaan, qui détaille les bénédictions qui sont attachées et les malédictions qui atteindront ceux qui s'en écartent (Dt xxviii – xxx). Dans le même esprit que le Deutéronome, il conclut le renouvellement de l'alliance par l'exposé des deux voies ou des deux esprits qui mène l'homme (iii 13 – iv 26 et Dt xxx 15-20) »³.*

Des explications comme celles de Guilbert soulèvent plusieurs questions. Que signifie l'évocation de la dénonciation de l'alliance mosaïque par Jérémie et son annonce d'une nouvelle alliance? Faut-il comprendre que la communauté de Qumrân considérait que l'alliance mosaïque était abolie? Devrait-on par conséquent renoncer à la loi de Moïse qui y est associée? Que deviendrait alors l'identité juive? Pour la communauté de Qumrân, la « Nouvelle alliance » est-elle une alliance différente de celle conclue avec Moïse? Si oui, sur quoi porte la différence? S'il s'agit plutôt d'un « renouvellement », qu'est-ce qui le caractérise?

³ P. Guilbert, « La Règle de la communauté », dans J. « Carmignac, *Les textes de Qumrân, traduits et annotés*, (Paris, Letouzey et Ané, 1961), p. 12-13.

Sans prétendre trouver réponse à chacune de ces questions, le présent mémoire se propose de scruter de plus près la cérémonie d'alliance de la Règle de la communauté pour en dégager la signification. Son but est de clarifier la notion d'alliance, dont cette cérémonie est l'objet, et le sens de la cérémonie elle-même. Pour ce faire nous proposons d'abord une analyse sommaire des emplois du terme *berît* dans la Règle de la communauté pour en dégager la signification générale, puis une analyse de la cérémonie d'alliance (1QS i 1 – iii 12).

Le premier chapitre présente brièvement la Règle de la communauté : le manuscrit, son contenu et sa structure, l'histoire de sa composition, ses destinataires et sa fonction. Ces informations constituent un préalable indispensable à l'analyse que nous faisons par la suite.

Le chapitre 2 porte sur la notion d'alliance dans la Règle de la communauté. La Règle emploie 33x le terme de *berît*. Chacun de ces emplois du terme *berît* est analysé dans les différentes sections de la Règle : La cérémonie d'entrée dans l'alliance (i 1 à iii 12), l'instruction sur les deux Esprits (iii 13 – iv 26), le règlement interne de la communauté (v 1 – vii 25), le projet d'implantation de la communauté au désert (viii 1 – ix 11), telle qu'annoncée par Isaïe xl 3; et finalement les Règles sur le recrutement et la formation personnelle des membres (ix 12 – xi 22). Le tout est suivi d'une synthèse. Dans cette enquête, nous visons avant tout à identifier, à l'intérieur de la Règle de la communauté, les expressions qu'on utilise quand on parle de l'alliance et ce à quoi elles se rapportent. Cette étude nous permettra de mieux comprendre le contexte littéraire actuel et l'horizon théologique de la cérémonie d'alliance qu'on a placée en tête de ce document.

Le chapitre 3 dégage d'abord la structure de la cérémonie d'alliance (i 1 – iii 12) en s'appuyant sur les principales coupures signalées par le scribe. Une transcription et une traduction annotées du texte de la cérémonie d'alliance (1QS i 1 – iii 12)

constituent l'essentiel de ce chapitre. Nous nous donnons de cette façon une base solide pour fonder l'analyse détaillée de ce texte.

Le chapitre 4 analyse le contenu de la cérémonie d'alliance section par section : i 21 – ii 10; ii 11-18; ii 19 – iii 12. Nous chercherons dans chaque cas, à éclairer le sens du texte à partir de ses principaux parallèles bibliques et qumrâniens.

En conclusion du mémoire, nous synthétisons les principaux acquis de cette recherche. Notre démarche s'inspire de la méthode historico-critique et comporte des éléments : (1) de critique textuelle (2) d'étude du genre et de la structure, (3) d'analyse des contenus théologiques situés dans leur contexte historique, littéraire et culturel.

1. La Règle de la communauté

Ce chapitre traitera principalement du manuscrit de la Règle trouvé dans la grotte 1 de Qumrân, de la date présumée de sa copie selon l'analyse paléographique, ainsi que de l'état actuel du parchemin. La composition du texte, sa structure ainsi que ses destinataires seront brièvement décrits par la suite.

1.1. Le manuscrit

Ce manuscrit fut découvert à Khirbet Qumrân, en Palestine en 1947 dans une grotte (1Q). Par la suite, les archéologues découvrirent dix autres grottes (2Q à 11Q) renfermant d'autres parchemins.

Le manuscrit de la Règle de la communauté fut, dans ses débuts, appelé « Manual of discipline » pour la simple raison que la première édition du manuscrit fut publiée en Anglais⁴.

La Règle de la communauté fut finalement dénommée bien plus tard *Serek*, (« Règlement »), en raison de la présence de ce mot dans cet écrit (7 x) associé maintes fois au mot *yaḥad* « Communauté » (i 1 16 ; v 1) d'où l'abréviation 1QS. Le manuscrit est presque complet⁵.

Dans son état actuel le manuscrit est composé de cinq morceaux de parchemin cousus les uns au bout des autres. La Règle de la communauté comporte onze colonnes de 25 à 26 lignes chacune; il y a quelques lacunes au bas de chaque colonne. L'écriture de 1QS est presque comparable à celle du grand rouleau d'Isaïe (1QIs^a), qui daterait de l'époque Hasmonéenne entre 100 et 75 av. J.-C. selon N. Avigad⁶.

⁴ W. H. Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline: Translation and notes* (ASOR Sup. St. 10-12; New Haven, The American Schools of Oriental Research 1951); M. Burrows, *The Dead Sea Scrolls of the St Mark's Monastery. Vol. 2 Plates & Transcription of the Manual of Discipline* (New Haven, American Schools of Oriental Research, 1951).

⁵ W. H. Brownlee (*The Dead Sea Manual of Discipline*, p. 6) note que la colonne i a des traces de reliure, et qu'une page l'a précédée antérieurement, ainsi que des textes. Il n'y a aucun doute selon lui. Guilbert, (« La Règle de la Communauté », p. 11), pense aussi que « *primitivement le rouleau comprenait plusieurs feuilles supplémentaires qui s'en sont détachées par la suite* ».

⁶ N. Avigad, « The Palaeography of the Dead Sea Scrolls and related documents », *Scripta Hierosolymitana*, 4 (1958) 71.

La Règle de la communauté a été copiée entre 100 et 75 av. J.-C, d'après l'analyse paléographique.

Un copiste postérieur a apporté au manuscrit des rectifications, surtout dans les colonnes vii et viii⁷.

La Règle de la communauté est préservée dans douze manuscrits différents. Celui de la grotte 1 est le plus important. Dix autres copies ont été trouvées dans les grottes 4 (4QS^{a-j}) et une autre dans la grotte 5 (5Q11)⁸.

1.2. Contenu et structure

Pour P. Guilbert, la Règle se présente « *comme une composition d'une logique rigoureuse, avec un plan parfaitement équilibré et une unité de style qui répugne à tout découpage plus ou moins arbitraire* »⁹.

Guilbert détermine trois indices qui permettent de structurer le texte de la Règle : les alinéas et espacements ménagés dans le manuscrit, les signes marginaux et, enfin, les formules littéraires qui signalent une introduction ou une conclusion. Sur la base de telles indications, il établit le plan suivant :

Introduction générale : But et intentions de la communauté (i 1-15)

1^{re} section : L'entrée dans l'alliance (i 16 – iii 12);

2^e section : La « *weltanschauung* » [ou vision du monde] de la Communauté (iii 13 – iv 26);

3^e section : Règlement interne de la Communauté (v 1 – vii 25); elle-même divisée en trois alinéas :

- a. Règles générales et personnelles (v 1 – vi 8);
- b. Règles générales de la session des Rabbim (vi 8-23);
- c. Le code pénitentiel de la Communauté (vi 24 – vii 25);

⁷ P. Guilbert, « Le plan de la Règle de la communauté », *RQ* 1-2, (1958) 323.

⁸ G. Vermes, « Preliminary Remarks on Unpublished Fragments of the Community Rule From Qumran Cave IV », *JJS* 42 (1991) 251.

⁹ Guilbert, « Le plan de la Règle de la Communauté », p. 323.

4^e section : Dernier degré d'implantation de la Communauté : la vie au désert (viii 1 – ix 11);

5^e section : Règle de la formation personnelle des nouveaux membres (ix 12 – xi 22).

L'auteur, au terme de son étude, conclut à l'harmonie incontestable de la Règle de la Communauté avec une stratégie bien construite, logique, dans une unité de langue, de vocabulaire, de syntaxe et de stylistique. On retrouve des plans semblables chez Licht¹⁰.

1.3. Histoire de la composition

Dans une étude importante consacrée à la genèse littéraire de 1QS, J. Murphy-O'Connor soutient que ce document a été composé par une série d'additions consécutives à un noyau originel¹¹. Il croit déceler quatre stades dans ce développement, qui peuvent être mis en rapport avec les périodes d'occupation du site de Qumrân¹². Ces stades sont répartis dans les colonnes de la Règle de la façon suivante :

Le stade 1 est un projet de fondation de la communauté. On le trouve dans : (1QS viii 1-16a ; ix 3 – x 8 a.).

¹⁰ J. Licht, *The Rule Scroll, A Scroll from The Wilderness of Judaea, 1QS - 1QSa - 1QSB*, (Jerusalem, Bialik Institute, 1965), p. 19 ; E. Qimron et J. H. Charlesworth (Éd.) *The Dead Sea Scrolls and Related Documents* (Louiseville, Westminster John Knox, 1994), p. 1.

¹¹ J. Murphy - O'Connor, « La genèse littéraire de la Règle de la Communauté », *RB* 76 (1969) 528-549.

¹² « Le Père R. de Vaux a, en effet établi que le site de Qumrân a connu plusieurs périodes d'occupations. A l'époque israélite (viii^e-vii^e siècles), il y eut une première installation d'un groupe humain. Ensuite, le site fut occupé par les Qumrâniens durant les périodes Ia, Ib et II. Ces périodes se répartissent ainsi : la période Ia coïncide vraisemblablement avec la fin du règne de Jonathan (160-143 av. J.-C.); la période Ib débuta sous Jean Hyrcan (134-103 av. J.-C.) et pris fin lors du tremblement de terre et de l'incendie en 31 av. J.-C.. Après un abandon momentané, commença une nouvelle phase d'occupation (période II) dont on peut situer le terme en juin 68 de notre ère, lors du massacre des Qumrâniens par les Romains. Enfin, le Khirbet Qumrân connu une période III car les occupants étrangers laissèrent sur le site un petit poste militaire. Cf. R. de Vaux, *L'archéologie et les manuscrits de la Mer Morte*, London, 1961, p. 1-39, ou *Archaeology and the Dead Sea Scrolls (The Schweich Lectures 1959)*, London, 1973, p. 1-48 ». J. Pouilly, *La Règle de la communauté de Qumrân, son évolution littéraire*. CahRB 13 ; Paris Gabalda, 1976. p. 11 n. 3.

Le stade 2 introduit dans le texte du stade précédent est situé à la fin de la colonne viii (16 b-19 et viii 20 – ix 2).

Le stade 3 plus long, renferme une nouvelle formulation de l'idéal et des règles de vie de la communauté, il occupe les colonnes v 1-13a et v 15 b – vii 25.

Le stade 4 comprend le début de la Règle (i – iv), l'hymne final (x 9 – xi22) et quelques brèves interpolations (v 13b-15a ; x 4b et 6a).

Le stade 1 est le noyau autour duquel le reste de la Règle s'est formé. Il s'agit, précise Murphy - O'Connor, du « *Manifeste qui a cristallisé le modèle du mouvement pré-qumrânien et conduit à l'établissement de la Communauté de Qumrân* »¹³. Ce noyau serait très ancien, pré-qumrânien ou Assidéen. L'insertion d'une liturgie d'entrée dans l'alliance, d'un traité sur les deux esprits et d'un hymne final préexistant se serait faite au dernier stade, le stade 4.

Un peu plus tard J. Pouilly, dans son livre, *La Règle de la communauté de Qumrân, son évolution littéraire*, analyse l'hypothèse de J. Murphy- O'Connor tout en la développant méthodiquement dans la recherche et la démonstration¹⁴. Il arrive à des conclusions à peu près identiques. L'étude de S. Metso confirme que les colonnes i - iv sont une addition récente à un document plus ancien¹⁵.

1.4. Destinataires et fonction

La Règle de la Communauté est un des principaux écrits théologiques de la secte de Qumrân. Accompagnant la législation tout au long de la Règle, la théologie devait être mémorisée pendant les deux années de probation des adeptes dans « l'alliance devant D'ieu » (1QS i 16). La théologie de 1QS est dominée par le monothéisme et le dualisme cosmique : D'ieu est le seul créateur, mais il a partagé le monde en deux camps, ceux de la lumière et ceux des ténèbres. Ce document exprime le fondement théologique et les règles de vie de la communauté des fils de lumière.

¹³ Murphy-O'Connor, « La Genèse littéraire de la Règle de la communauté », p. 548-549.

¹⁴ J. Pouilly, *La Règle de la communauté de Qumrân, son évolution littéraire*, (Voir n. 12).

¹⁵ S. Metso, *The textual development of the Qumran community rule*, (Leiden, Brill, 1997).

2. La notion d'alliance (*berît*), dans la Règle de la communauté

2.1. Introduction

L'objectif principal de ce deuxième chapitre est d'analyser les différents emplois du terme *berît* (alliance) dans la Règle de la communauté de Qumrân.

En premier lieu, nous proposons notre propre transcription et notre traduction de chacun des passages à analyser, tout en tenant compte de celle d'autres auteurs comme Dupont-Sommer, Guilbert, etc. Nous ferons dans chaque cas quelques observations sur le contexte du passage et sur le sens du terme *berît* dans ce contexte.

Finalement, nous synthétiserons les résultats de notre étude en regroupant les divers emplois du terme selon leurs significations. La présentation suivra donc le plan suivant :

- Identification de la colonne et de la ligne où le terme *berît* est employé.
Brève introduction du passage.
- Transcription hébraïque et traduction.
- Présentation du contexte : contenu général du passage, personnes concernées, circonstances, etc.
- Signification du terme *berît* dans ce passage.
- Compilation des résultats et classement des divers emplois par ordre de fréquence.
- Observations sur cette analyse et conclusion.

2.2. Analyse des emplois de *berît* dans la Règle de la communauté

La Règle de la communauté comporte au total 33 emplois du terme alliance ou *berît*. Ils se répartissent comme suit dans les grands ensembles du document :

1^{re} Section : La cérémonie d'entrée dans l'alliance (i 1 – iii 12) : 12 x.

2^e Section : Les deux Esprits de la communauté (iii 13 – iv 26) : 1 x.

3^e Section : Règlement interne de la communauté (v 1 – vii 25) : 16 x.

Les emplois sont concentrés massivement dans la première partie de cette section :

A. Règles générales et personnelles (v 1 – vi 8) 14 x.

B. Règles générales de la session des *Rabbim* (s) (vi 9-23) 2 x.

C. Le code pénitentiel de la communauté (vi 24 – vii 25) 0 x.

4^e Section : L'implantation de la communauté : la vie au désert (viii 1 – ix 11) 3 x.

5^e Section : Règle pour la formation personnelle des nouveaux membres (ix 12 – xi 22) 1 x.

Voyons ces différents emplois.

2.2.1. La cérémonie d'entrée dans l'alliance (i 1 – iii 12)

Douze emplois de *berît*

Au début de la Règle, la cérémonie d'alliance comporte douze emplois du terme *berît*. Nous les passons rapidement en revue puisque cet ensemble fera l'objet d'une étude plus approfondie dans le prochain chapitre.

1QS i 7b-9a

La première section du texte (i 1-20) décrit les objectifs poursuivis pour la communauté. Parmi ces objectifs, on lit :

7 ... ולהבי את כול הנדבים לעשות חוקי אל

8 בברית חסד להיחד בעצת אל ולהתהלך לפניו תמים כול

9 הנגלות למועדי תעודותם...

Traduction

7b ... Et pour faire entrer tous les volontaires ¹⁶ pour pratiquer les préceptes de D'ieu, 8 dans l'**alliance de grâce**, et pour s'unir dans le conseil de D'ieu; et pour se comporter vis-à-vis de Lui de manière intègre, en accord avec toutes 9a les choses dévoilés aux temps de leurs décrets...

Commentaire

L'alliance apparaît ici comme une « alliance de grâce » (ברית חסד), qui semble propre au groupe auquel on est invité à se joindre. Comment faut-il comprendre cette expression? Le terme חסד traduit ici par « grâce », apparaît environ 250 fois dans la Bible hébraïque, mais l'expression ברית חסד ne s'y trouve jamais. Le nom חסד peut signifier « loyauté », « fidélité », « amour » ou « grâce » (c'est-à-dire un geste ou un comportement bienveillant et désintéressé). Il s'agit d'une qualité ou d'une attitude qui peut être celle de D'ieu à l'égard des humains (Ex xxxiv 6), des humains envers D'ieu (Jr ii 2) ou des humains entre eux (Gn xxxii 11). À Qumrân, le terme חסד apparaît plus d'une centaine de fois, mais jamais ailleurs avec la même construction. Cette alliance implique le respect des « préceptes de D'ieu », dont le contenu n'est pas autrement précisé, mais également le fait de s'associer à un groupe (le « conseil de D'ieu ») et de se conformer à des secrets dont le dévoilement est étalé dans le temps. Le groupe dont on fera partie serait en possession de ces secrets, dont la nature n'est pas expliquée.

1QS i 16-18a

Un peu plus loin le texte précise ce que doit faire la personne qui voudrait se joindre à la communauté.

16 וכול הבאים בסרכ היחד יעבורו בברית (א) לפני אל לעשות

17 ככול אשר צוה ולוא לשוב מאחרו מכול פחד ואימה ומצרפ

18 נסוימ בממשלת בליעל

¹⁶ Licht, (*The Rule Scroll*, p. 60) traduit par : « les généreux du peuple ».

Traduction

16 Tous ceux qui entrent dans la Règle de la communauté **passeront dans l'alliance** devant D'ieu pour faire 17 selon ce qu'Il a ordonné, pour ne pas se détourner de Lui sous l'emprise de la peur, de menaces ou d'une fournaise 18 d'épreuves¹⁷, durant la domination de « *Bélical* »...

Commentaire

Dans ce paragraphe on précise que les nouveaux arrivés passeront dans l'alliance (יעבורו בברית). Dans la Bible le verbe עבר peut avoir un sens positif, « passer » ou négatif « transgresser ». Le verbe est utilisé avec ברית comme objet soit au sens négatif (Dt xvii 2 et Jos vii 11. 15), soit au sens positif (Dt xxix 11). Dans ce dernier cas, au moment de la conclusion de l'alliance au pays de Moab, passer dans l'alliance signifie s'engager à respecter les termes du pacte que D'ieu propose et se lier aussi bien par les promesses de bonheur que par les imprécations qui l'accompagnent. C'est probablement ce sens qui est impliqué ici, puisque ceux qui passent dans l'alliance le font « pour faire selon tout ce qu'Il a ordonné. »

L'expression « passer dans l'alliance » revient plus loin dans ce texte (voir plus bas) et dans une copie du même passage dans un manuscrit de la grotte 4 (4Q 256 S^b frg. 2-4 ii 1). Le texte ne précise pas en quoi consiste « tout ce qu'Il a ordonné »; mais le contexte implique qu'il s'agit de ce que D'ieu a « ordonné par l'intermédiaire de Moïse et de tous Ses serviteurs les Prophètes » (i 3). Ceux qui prennent un tel engagement sont mis en garde de ne pas fléchir devant les épreuves qui pourraient survenir.

Pour évoquer ces épreuves, une des images favorites à Qumrân est celle du « creuset » (מצרף) qui purifie au feu l'or ou l'argent (1QS viii 8 : 1QM xvi 15 ; xvii 1. 9 : 1QH^a vi 4 ; xiii 16). Les épreuves des justes sont comprises comme un geste de D'ieu qui épure ses fidèles (Pr. xvii 3). *Bélical* dans la Bible est un nom commun qui signifie « vaurien, pervers » (1 S xxv 25); à Qumrân, le terme est

¹⁷ Dn 11, 30-35.

devenu le nom propre du prince des démons (1QM xiii 2. 4. 11) qui exerce présentement son pouvoir ou sa « domination » sur le monde.

1QS i 18b-20

Ici débute le rituel d'entrée dans l'alliance, comme l'indique la proposition circonstancielle de temps initiale « À leur passage dans l'alliance » (ובעוברם בברית). La cérémonie s'amorce par une bénédiction de D'ieu par les prêtres et les lévites.

18... ובעוברם בברית יהיו הכוהנים

19 והלויים מברכים את אל ישועות ואת כול מעשי אמתו וכול

20 העוברים בברית אומרים אחריהם אמן אמן

Traduction

18b... À leur **passage dans l'alliance**, les prêtres 19 et les lévites bénissent le D'ieu des délivrances et toutes Ses œuvres de vérité, et tous 20 ceux qui **passent dans l'alliance** répondent après eux : « Amen, Amen ».

Commentaire

L'expression « passer dans l'alliance », utilisée deux fois ici, réfère toujours à « tous ceux qui entrent dans la Règle de la communauté » (i 16). L'initiative du cérémonial revient aux prêtres et aux lévites, qui président à la solennité. La cérémonie s'amorce par une bénédiction destinée à l'Éternel. D'ieu y est désigné comme agissant dans l'histoire pour délivrer les siens. Le double « amen » du nouveau membre signifie qu'il accepte cette interprétation.

1QS i 24b-26

Dans les trois paragraphes qui suivent, la cérémonie se continue. Les prêtres racontent les justes œuvres de D'ieu et les lévites les iniquités d'Israël. Tous ceux qui passent dans l'alliance se confessent après eux.

24 ... [וּכְוֹן] לְהַעֲבִירִים בְּבְרִית מוֹדִים אַחֲרֵיהֶם לְאִמּוֹר נַעֲוִינוּ
 25 [פ] שַׁעֲנוּ [חַט] אֲנֹכְנוּ הַרְשַׁעְנוּ אֲנֹכְנוּ [וְא] בּוֹתִינוּ מִלְּפָנֵינוּ בְּ(ה) לְכַתְּנוּ
 26 [...] אִמֵּת וְצַדִּיק [א] לְ[יִשְׂרָאֵל וְ] מִשְׁפָּטוֹ בְּנוֹ וּבְאֲבוֹתֵינוּ [נֹ]

Traduction

24b...[Et tou]s ceux qui **passent dans l'alliance** se confessent après eux, en disant : « Nous avons commis des délits, 25 nous avons [p]échés, nous [avons été infi]dèles, nous avons fautes nous[et] nos [pèr]es avant nous, en marchant 26 [...] juste et vrai (est) le [D'ieu]u d'[Israël] et Son jugement envers nous et [nos père]s.

Commentaire

L'expression « passer dans l'alliance » revient encore ici, toujours pour désigner tous les membres de la communauté, au moment de la cérémonie de l'alliance. Ils se reconnaissent solidaires des fautes d'Israël dont le récit vient d'être fait par les lévites.

1QS ii 10

Le rituel se poursuit par l'énoncé de bénédictions pour les « hommes du lot de D'ieu » et de malédictions contre les « hommes du lot de Bélial »

10 וְכֹל הַעֹבְרִים בְּבְרִית אוֹמְרִים אַחַר הַמְּבָרְכִים וְהַמְּקַלְלִים אֲמֵן אֲמֵן

Traduction

10 Et tous ceux qui **passent dans l'alliance** répondent après ceux qui bénissent et ceux qui maudissent : « Amen, Amen ».

Commentaire

Le groupe de ceux qui passent dans l'alliance accepte de se lier par les bénédictions et malédictions qui viennent d'être prononcées. Il va de soi qu'en « passant dans l'alliance », ils espèrent être comptés parmi les « hommes du lot de D'ieu ».

1QS ii 11-14a

Le texte ajoute une nouvelle série de malédictions, proférées cette fois contre le simulateur.

11 והוסיפו הכוהנים והלויים ואמרו ארור בגלולי לבו לעבור
 12 הבא בברית הזות ומכשול עונוו ישים לפניו להסוג בו והיה
 13 בשומעו את דברי הברית הזות יתברך בלבבו לאמור שלום יהי לי
 14 כיא בשרירות לבי אלך ...

Traduction

11 Les prêtres et les Lévites poursuivent en disant : « Maudit soit-il par les idoles de son cœur (celui qui), pour (y) passer, 12 **entre dans cette alliance** et laisse devant lui l'obstacle de son péché, pour trébucher sur lui. Et lorsqu'en 13 entendant **les paroles de cette alliance**, il se bénit dans son cœur en disant : « J'aurai la paix 14 car c'est dans l'obstination de mon cœur que je marcherai »...

Commentaire

L'expression des lignes 11-12 **הבא בברית הזות לעבור** est assez particulière. L'infinitif construit « pour passer » (לעבור) est en première position de la phrase et se rapporte à ce qui suit. Le verbe « venir », employé ici avec le terme alliance, a été utilisé plus haut à propos de l'entrée « dans la Règle de la communauté » (i 16); c'est en effet dans la communauté et par l'observance de l'alliance que se réalisera le « passage » dans l'alliance symbolisée dans le rituel.

L'expression « les paroles de cette alliance » est assez vague, mais elle semble renvoyer aux bénédictions et malédictions prononcées auparavant : les ayant entendues, le simulateur s'attribue les bénédictions sans avoir opéré une conversion sincère.

1QS ii 15b-18

Ces quatre lignes nous annoncent toutes les conséquences négatives auxquelles s'expose le simulateur.

...15 אפ אל וקנאת משפטיו יבערו בו לכלת עולמים ודבקו בו כול
 16 אלות הברית הזות ויבדילהו אל לרעה ונכרת מתוכ כול בני אור בהסוגו
 17 מאחרי אל בגלוליו ומכשול עוונו יתן גורלו בתוך ארורי עולמים
 18 וכול באי הברית יענו ואמרו אחריהם אמן אמן

Traduction

15b ...La colère de D'ieu et l'ardeur de Ses jugements s'enflammeront en lui pour une extermination éternelle. Sur lui, s'attacheront toutes 16 les **imprécations de cette alliance**. Que D'ieu l'écarte vers le mal et le retranche du milieu de tous les fils de Lumière parce qu'il s'est détourné 17 de D'ieu dans ses idoles et l'obstacles de ses délits. Il lui sera donné un sort parmi les maudits à jamais. 18 Et tous ceux qui **entrent dans l'alliance** répondent après eux : « Amen, Amen. »

Commentaire

L'expression « les imprécations de cette alliance » אלות הברית הזות renvoie aux malédictions déjà énoncées, qui retomberont sur celui qui « passe dans l'alliance » mais s'obstine dans le péché. L'expression revient en 1QS v 2 et l'idée est présente aussi dans le Document de Damas (CD i 17). Elle semble s'enraciner dans le rituel d'alliance du Deutéronome, où elle se retrouve également (Dt xxix 11.13.18-20). Une fois encore « ceux qui entrent dans l'alliance », c'est-à-dire qui y « passent », sanctionnent ces paroles des prêtres et lévites.

1QS ii 25b-26; iii 1

Dans ces trois lignes, le texte indique que celui qui refuse les termes de l'alliance ne sera pas digne de faire partie de la communauté.

25...וכול המואס לבוא

26 [בברית א]ל ללכת בשרירות לבו לוא [י יחד אמתו כיא געלה

1 נפשו ביסורי דעת משפטי צדק...

Traduction

25b...Et quiconque dédaigne entrer 26 [dans l'alliance de D'ieu], pour marcher dans l'obstination de son cœur, ne [...] pas dans Sa [communauté]té de vérité, car iii 1 son âme a méprisé (les instructions qui mènent à) la connaissance des préceptes de justice...

Commentaire

Le sujet traité concerne spécialement les adeptes en cours de formation; mais il va de soi que le reste de la secte est aussi visé par les imprécations.

«Entrer dans l'alliance de D'ieu» signifie : s'engager à mettre en pratique tous Ses préceptes. Ceux qui dédaignent se conformer aux lois prescrites par D'ieu ne feront pas partie du lot de « Sa communauté de vérité », c'est à dire du groupe qui est dévoué à Sa vérité (aux préceptes de Sa loi), et qui propose une manière particulière de la comprendre et de l'appliquer (« la connaissance des instructions de justice »).

1QS iii 9 b-12

À la fin de ce premier ensemble, on trouve une promesse du pardon divin pour le fidèle qui va dans les préceptes de D'ieu. S'il persévère dans la bonne voie, il sera comme une offrande agréable à D'ieu.

9...ויהכין פעמיו להלכת תמים

10 בכול דרכי אל כאשר צוה למועדי תעודתיו ולוא לסור ימין ושמאול ואין

11 לצעוד על אחד מכול דבריו אז ירצה בכפורי ניתוח לפני אל והיתה לו לברית

12 יחד עולמים

Traduction

9 ...Il affermira ses pas pour marcher 10 dans toutes les voies de D'ieu, selon ce qu'Il a prescrit pour les temps fixés, et ne s'écartera ni à droite ni à gauche 11 et en n'enfreignant aucune de toutes Ses paroles. Alors, il sera accepté parmi les expiations d'agréable odeur devant D'ieu, et cela constituera pour lui **une alliance 12 de communauté éternelle.**

Commentaire

Ce paragraphe est une promesse qui vise ceux qui ont décidé de suivre parfaitement les voies de l'Éternel dans la pureté et surtout aux temps fixés de Ses coutumes. Cela pour être admis dans les expiations d'agréable odeur devant D'ieu.

Lorsque les prêtres faisaient brûler les holocaustes au temple, il fallait que tout soit pur, le prêtre, la bête et l'intention elle-même. C'est dans ces conditions que les holocaustes étaient acceptés comme expiations d'agréable odeur devant D'ieu.

Le terme d'alliance dans ce paragraphe est accompagné de l'expression « de communauté éternelle ». Le but initial de la secte est de former une communauté pure, telle qu'elle a été prescrite par D'ieu à Moïse et à ses prophètes. Cette communauté est promise à une durée dans la mesure où ses membres progressent dans une conduite qui respecte l'alliance et est agréable à D'ieu.

2.2.2. Instruction sur les deux Esprits de la communauté (iii 13 – iv 26)

Un seul emploi du mot *berît*.

Cette instruction est une dimension fondamentale de la communauté. Elle est partie intégrante de la doctrine de la secte. Elle donne un enseignement dualiste sur les deux esprits, leurs origines et influences : du séjour de la lumière provient l'esprit de fidélité et de la source des ténèbres sortent les générations de perversité.

1QS iv 21b-23a

Il est question de l'alliance dans la dernière section de l'instruction, qui parle du sort final de l'homme. Elle est introduite comme pour mieux intensifier les propos précédents qui soulignent le rôle essentiel de « l'esprit de vrai conseil », de « l'esprit saint », de « l'esprit de droiture et d'humilité », pour la purification et la sanctification des membres de la communauté.

21 ... ולטהרו ברוח קודש מכול עלילות רשעה ויז עליו רוח אמת כמי נדה מכול תועבות שקר
והתגולל
22 ברוח נדה להבין ישרים בדעת עליון וחכמת בני שמים להשכיל תמימי דרך כיא במ בחר אל
לברית עולמים
23 ולהם כול כבוד אדם...

Traduction

21 ... (D'ieu) le purifiera par l'esprit de sainteté de tous les actes d'impiété. Il aspergera sur lui l'esprit de vérité, comme de l'eau lustrale. Pour lui ôter toutes abominations mensongères, puisqu'il s'est vauté 22 dans l'esprit impur; pour faire comprendre aux justes la connaissance suprême et pour enseigner la subtilité des fils du ciel, aux parfaits de conduite, car c'est eux que D'ieu a élus **pour l'alliance éternelle**. 23 Et à eux appartiendra toute la gloire de l'homme...

Commentaire

Ce passage, où D'ieu a élu pour une alliance éternelle ceux qui sont irréprochables (Nb xix 20), et « parfaits de conduite » (Dt xviii 5) pour être choisis (בחר) pour l'alliance éternelle, pourrait être comparé à Dt vii, 6 et Dt xiv 2 où il est rappelé que D'ieu avait choisi Israël pour en faire son peuple.

Quant à « l'alliance éternelle » nous retrouvons ce terme dans la Genèse, où D'ieu promet l'alliance éternelle au patriarche Abraham, par le don de la terre de Canaan (Gn xvii 7), aussi pour la circoncision (Gn xvii 13), puis finalement pour la naissance d'Isaac (Gn xvii 19).

Pour conclure, la secte se voyait comme le reste d'Israël. Sa parfaite conduite dans les préceptes de l'alliance, telle qu'elle fut transmise par D'ieu à Moïse, Aaron et les prophètes, lui concède l'assurance qu'elle était seule à assurer la continuité de l'alliance des pères.

2.2.3. Règlement interne de la communauté (v 1 – vii 25)

Seize emplois de *berît*

Nous sommes en présence, dans ces colonnes, de la « Règle » proprement dite, c'est-à-dire l'énoncé de plusieurs règlements en vigueur dans la secte, y compris le code pénal. Nous trouvons, dans les deux premières sections de ce texte (v 1 –vi 8 et vi 1b-23), une très forte concentration d'emplois du terme *berît*, qui revient seize fois au total.

1QS v 1-6 a.

La colonne v et le début de la colonne vi (v 1 – vi 8) énoncent des règles générales visant les personnes pour qu'elles se détournent de tout mal, et se tiennent fermes dans l'accomplissement de la volonté de D'ieu. On relève trois emplois de *berît* en v 1-6a.

- 1 וזה הסרק לאנשי היחד המתנדבים לשוב מכול רע ולהחזיק בכול אשר
צוה לרצונו להבדל מעדת
- 2 אנשי העול להיות ליחד בתורה ובהון ומשובים על פי בני צדוק הכוהנים
שומרי הברית על פי רוב אנשי
- 3 היחד המחזקים בברית על פיהם יצא תכון הגורל לכול דבר לתורה ולהון
ולמשפט לעשות אמת יחד ועונה
- 4 צדקה ומשפט ואהבת חסד והצנע לכת בכול דרכיהם אשר לוא ילך איש
בשרירות לבו לתעות אחר לבב
- 5 ועינוהי ומחשבת יצרו יאאם למול ביחד עורלת יצר ועורף קשה ליסד מוסד
אמת לישראל ליחד ברית

6 עולם לכפר לכול המתנדבים לקודש באהרון ולבית האמת בישראל והנלוים
עליהם ליחד...

Traduction

1 Voici la Règle pour les hommes de la communauté qui sont volontaires pour se détourner de tout mal et pour s'attacher à tout ce qu'Il a prescrit selon sa volonté : Se distinguer de la communauté 2 des hommes pervers, être en communauté dans la loi et la fortune, sur l'autorité des fils de Sadoq, les prêtres **gardiens de l'alliance**, selon l'avis de la majorité des hommes 3 de la communauté **affermiss dans l'alliance**. C'est sur leurs ordonnances que sortira le caractère du sort sur toutes choses comprenant la Torah, la fortune et le droit, pour faire ensemble la vérité, l'humilité, 4 la justice et le droit, l'amour dans la grâce et la modestie, s'orienter dans tous leurs chemins. Pour que l'homme ne puisse pas aller dans l'obstination de son cœur et s'égarer suivant son cœur¹⁸, 5 ses yeux et le désir de son instinct. Ils circonciront ensemble dans la communauté, le prépuce du penchant et la nuque raide¹⁹, pour établir une institution de vérité pour Israël, pour la **communauté de l'alliance** 6 **éternelle**. Et afin d'obtenir le pardon à tous les volontaires, pour la sainteté en Aaron, et pour une maison de vérité en Israël et tous ceux qui les accompagnent dans la communauté...

Commentaire

Selon le texte, il s'agit bien pour la secte de suivre à la lettre les préceptes de l'alliance, tels qu'ils ont été transmis par Moïse et les prophètes. Le sens général est encore que la communauté propose à ses membres ce qu'elle présente comme la vraie façon de vivre l'alliance avec D'ieu, sous la conduite de prêtres qui ont le rôle d'agir comme « gardiens de l'alliance ».

¹⁸ Les sages du Talmud expliquent qu'il s'agit des deux penchants du cœur. Pour cela les deux ב du mot לבב

¹⁹ Obstination, insubordination.

Dans la ligne 2, on spécifie que ce ne sont pas tous les prêtres qui sont « gardiens de l'alliance », mais seulement les fils de Sadoq, qui sont probablement les seuls prêtres légitimes du point de vue de la communauté.

Leur autorité est partagée avec la « majorité des hommes de la communauté affermis dans l'alliance » ; ce sont les membres qui ont fait leurs preuves déjà, en tenant ferme à toutes les prescriptions relatives à cette alliance, avec modestie, dans la droiture et la vérité.

La communauté ainsi établie se présente comme le lieu véritable où « l'alliance éternelle » se perpétue « pour Israël ». Cela peut vouloir dire soit que cette communauté espère que l'alliance avec tout Israël sera maintenue grâce à elle, soit qu'elle se prétend l'héritière légitime de cette alliance parce qu'elle seule met vraiment en pratique la volonté divine.

1QS v 7b-13a

Ces sept lignes énoncent la démarche que doivent suivre ceux qui sont volontaires pour se joindre à la communauté.

7 ...ואלה תכון דרכיהם על כול החוקים האלה בהאספם ליחד כול הבא

לעצת היחד

8 יבוא בברית אל לעיני כול המתנדבים ויקם על נפשו בשבועת אסר לשוב

אל תורת מושה ככול אשר צוה בכול

9 לב ובכול נפש לכול הנגלה ממנה לבני צדוק הכוהנים

שומרי הברית ודורשי רצונו ולרוב אנשי בריתם

10 המתנדבים יחד לאמתו ולהתלך ברצונו ואשר יקים בברית על נפשו

להבדל מכול אנשי העול ההולכים

11 בדרך הרשעה כיא לוא החשבו בבריתו כיא לוא בקשו ולוא דרשהו

בחוקוהי לדעת הנסתרות אשר תעו

12 במ לאששמה והנגלות עשו ביד רמה לעלות אף למשפט ולנקום נקם

באלות ברית לעשות במ (מ) שפשים

13 גדולים לכלת עולם לאין שרית...

Traduction

7 ...Voici la conduite à suivre au sujet de toutes ces prescriptions lors de leur admission dans la communauté : Quiconque entrera dans le conseil de la communauté, 8 **entrera dans l'alliance de D'ieu** en présence²⁰ de tous les volontaires, et s'engagera sur sa vie, par un serment qui le lie à revenir à la *Torah* de Moïse, selon tout ce qu'il a ordonné, de tout 9 cœur et de toute âme, pour tout ce qui a été révélé d'elle aux fils de Sadoq, les Prêtres qui **gardent l'alliance** et recherchent Sa volonté, et à l'ensemble des hommes **de leur alliance**, 10 ceux qui s'engagent ensemble pour (faire) sa vérité et pour se comporter selon Ses désirs. Et qu'il s'engage **dans l'alliance, sur sa vie**, à se séparer de tous les hommes pervers qui se comportent 11 dans le chemin de l'impiété. Car ils ne seront pas considérés dans **Son alliance**, car ils n'ont ni demandé, ni recherché Ses lois,²¹ pour connaître les choses cachées dans lesquelles ils s'étaient égarés, de façon coupable, 12 en agissant avec arrogance. De la sorte, ils ont excité la colère en vue du jugement et ils ont provoqué la vengeance par **les imprécations de l'alliance** au point d'attirer contre eux des châtiments 13 graves qui aboutiront à une extermination éternelle, sans qu'il y ait de reste...

Commentaire

Cette section fait référence à l'entrée « dans l'alliance de D'ieu ». Ce n'est pas une répétition du rituel que nous trouvons dans i 1 – iii 12, mais plutôt un développement qui se situe du point de vue de la démarche du candidat.

La première phase pour l'adepte est de se joindre à cette communauté qui le mènera à l'entrée « dans l'alliance de D'ieu » dont elle se réclame. Cela signifie un engagement extrêmement sérieux et solennel (« sur la vie ») à observer la *Torah* de la manière dont elle est interprétée par les autorités de la communauté (ligne 8).

Ces autorités sont d'une part les prêtres « gardiens de l'alliance » et les hommes de leurs alliances, les *Rabbim* (lignes 8-9, comme plus haut, lignes 2-3).

²⁰ Littéralement : « Sous les Yeux ».

²¹ So i, 6.

C'est à eux que revient le privilège de dicter la conduite à suivre à ceux qui voudront faire partie de l'alliance. Dans la ligne 10, on répète que l'adepte qui s'engage dans « l'alliance, sur sa vie » doit rompre totalement avec les hommes pervers qui se comportent dans le chemin de l'impiété.

La ligne 11 parle de « Son alliance », celle de D'ieu. Les hommes pervers sont qualifiés ici par rapport à l'alliance : parce qu'ils n'ont pas cherché l'interprétation correcte de la *Torah*, ils se sont rendus coupables et ils ne seront pas comptés dans « Son alliance ».

Un autre emploi du terme alliance figure dans la ligne 12. On spécifie que les hommes pervers, par leur conduite, « ont provoqué la vengeance » par les « imprécations de l'alliance ». Ces imprécations sont lancées, dans la Bible contre ceux qui abandonneraient le D'ieu d'Israël pour servir d'autres divinités (Dt xxix 20). L'égarément de ceux qui n'ont pas cherché à comprendre correctement la *Torah* et à la mettre en pratique paraît encore pire.

1QS v 18-22

L'homme saint de la communauté a le devoir de se séparer de toute personne qui ne fait pas partie de l'alliance de D'ieu, ainsi que de tout ce qu'il possède.

- 18 כִּי־אֵשׁ כֹּל אֲשֶׁר לֹא נִחְשְׁבוּ בְּבְרִיתוֹ לְהַבְדִּיל אוֹתָם וְאֵת כֹּל אֲשֶׁר לָהֶם
וְלֹא יִשְׁעוּ אִישׁ הַקּוֹדֵשׁ עַל כֹּל מַעֲשֵׂה
- 19 הַבֵּל כִּי־אֵשׁ הַבֵּל כֹּל אֲשֶׁר לֹא יָדְעוּ אֵת בְּרִיתוֹ וְכֹל מִנְאֲצֵי דְבָרוֹ
יִשְׁמִיד מִתְּבַל וְכֹל מַעֲשֵׂיהֶם לְנֹדָה
- 20 לִפְנֵינוּ וְטָמֵא בְּכֹל הוֹנוֹ(וּם) וְכִי־אֵשׁ יָבֹא בְּבְרִית לַעֲשׂוֹת כְּכֹל הַחֻקִּים הָאֵלֶּה
לְהִיחַד לַעֲדַת קוֹדֵשׁ וּדְרָשׁוּ
- 21 אֵת רוּחוֹם בִּיחַד בִּין אִישׁ לְרַעְהוּ לִפִּי שְׁכָלוֹ וּמַעֲשָׂיו בְּתוֹרָה
עַל פִּי בְּנֵי אֶהְרוֹן הַמִּתְנַדְּבִים בִּיחַד לְהַקִּים
- 22 אֵת בְּרִיתוֹ וּלְפַקּוֹד אֵת כֹּל חֻקָּיו אֲשֶׁר צִוָּה לַעֲשׂוֹת וְעַל פִּי רַ(י)ב יִשְׂרָאֵל
הַמִּתְנַדְּבִים לְשׁוֹב בִּיחַד לְבְרִיתוֹ

Traduction

17b Car 18 Tous ceux qui ne sont pas comptés dans **Son alliance** sont à écarter, ainsi que tout ce qui leur appartient. L'homme de sainteté ne s'appuiera sur aucune action 19 de vanité, car (ils sont) vanités tous **ceux qui ne connaissent pas Son alliance**. Tous ceux qui méprisent Sa parole, Il les rayera du monde, et toutes leurs actions seront une souillure 20 devant lui, et (ils seront) impurs de toutes leurs richesses. Car **il entrera dans l'alliance** pour accomplir toutes ces lois et s'assembler à la sainte communauté. Ils consulteront 21 leur esprit ensemble, chacun selon sa sagesse et ses œuvres dans la Torah, sous la dépendance des fils de Aaron, qui sont volontaires ensemble pour **édifier** 22 **Son alliance** et observer toutes les lois qu'Il ordonna d'accomplir, sous la dépendance de la majorité d'Israël, volontaire pour retourner à **Son alliance** dans la communauté.

Commentaire

Il y a ici ceux qui ne sont pas comptés dans « Son alliance » (de D'ieu) et ceux qui ne connaissent pas « Son alliance ». On comprend très bien que ces expressions désignent les fils des ténèbres, ceux qui ont renié l'alliance de D'ieu et qui refusent l'enseignement de la *Torah* par la secte. La communauté ordonne à tous les nouveaux adeptes de s'écarter d'eux et de tout ce qu'il leur appartient.

La suite du texte rappelle que le but de ceux qui se joignent à la communauté doit être de vivre vraiment en partenaire de l'alliance avec D'ieu par l'observance intégrale de Sa volonté telle que comprise et interprétée par les prêtres et les membres « confirmés » de la communauté, qui sont les vrais partenaires de « Son alliance » (deux fois), contrairement à ceux dont on s'est séparé. Le vocabulaire est proche de celui qu'on utilise pour décrire la réforme d'Asa parce qu'il s'agit ici aussi d'un projet de réforme (2 Ch. xv 12); mais il a probablement un sens plus exclusif à Qumrân qu'à l'époque d'Asa.

1QS vi 13b-15a.18-20a

Les passages suivants se situent dans une section sur les règles générales de la session des « *Rabbim* » (vi 8b-23). Après avoir expliqué l'ordre de préséance (vi 8c-13a), on donne des précisions sur le rôle du « président » (vi 13b-15a) et des « *Rabbim* » (vi 15b-23) dans l'acceptation des nouveaux membres.

13...וכול המתנדב מישראל
 14 להוסיף על עצה היחד ידורשהו האיש הפקיד ברואש הרבים
 לשכלו ולמעשיו ואם ישיג מוסר יביאהו
 15 בברית לשוב לאמת ולסור מכול עול והבינהו בכול משפטי היחד...
 18 ובמולאת לו שנה בתוך היחד ישאלו הרבים על דבריו לפי שכלו
 ומעשיו בתורה ואם יצא לו הגורל
 19 לקרוב לסוד היחד על פי הכוהנים ורוב אנשי בריתם יקר(ו)בו
 גם את הונו ואת מלאכתו אל יד האיש
 20 המבקר על מלאכת הרבים...

Traduction

13... Et tout volontaire d'Israël 14 qui s'enrôle dans le conseil de la communauté, l'homme désigné comme chef des *Rabbim* l'examinera sur sa sagesse et sur ses œuvres et s'il est apte à observer la discipline, il l'**introduira** 15 **dans l'alliance**, pour qu'il se convertisse à la vérité et se détourne de toutes les perversités, et il l'instruira de toutes les ordonnances de la communauté...

18 Lorsqu'il aura complété une année dans la communauté, les *Rabbim* délibéreront sur son cas, selon son esprit et ses œuvres dans la *Torah*. Et si le sort le fait parvenir à 19 s'approcher dans l'assemblée de la communauté selon l'avis des prêtres et de l'ensemble des **hommes de leur alliance**, ils présenteront aussi sa fortune et son travail entre les mains de l'intendant 20 responsable des biens des « *Rabbim* »...

Commentaire

Il s'agit ici de la procédure d'admission progressive des nouveaux membres. Elle s'amorce par un examen conduit par celui qui a été désigné comme « chef des *Rabbim* ». Les *Rabbim* sont probablement l'ensemble des membres à part entière; Selon vi 8-9, cet ensemble regroupe les prêtres, les anciens et le reste du peuple. Celui qui est à la tête des « *Rabbim* » doit d'abord examiner la sagesse et les œuvres du novice et ses capacités d'observer la discipline de la communauté. S'il est jugé apte, le chef l'« introduira dans l'alliance » et l'instruira des constitutions de la communauté. L'entrée dans la communauté marque un changement radical dans la vie du novice qui abandonne « toute perversité » pour se tourner « vers la vérité ». Cette sélection est soumise « ensuite » à l'approbation de l'ensemble des *Rabbim* . On présume que cette approbation suit d'assez près le choix fait par le président. Un noviciat d'une année s'amorce alors.

Au terme de cette première année, l'adepte est soumis à l'approbation de l'ensemble des *Rabbim* ; on spécifie ici qu'il s'agit des prêtres et de « l'ensemble des hommes de leur alliance », sans faire de distinction entre « les anciens » et « le reste du peuple » comme en vi 8-9.

Après une deuxième année d'instruction, l'admission définitive du membre est sujette à un nouveau vote des « *Rabbim* » et d'après leur décision, il est confirmé dans la communauté ou en est exclu. Si leur décision est favorable, il devient membre à part entière de la communauté, on l'inscrit au rang qui lui convient, selon ses connaissances, et il siège parmi les *Rabbim*.

2.2.4. L'implantation de la communauté : La vie au désert (viii 1 – ix 11)

Trois emplois du mot *berît*

Une nouvelle section (viii 1 – ix 11) présente, comme un projet, l'implantation future de la communauté au désert. Elle fournit également des informations sur les

règles à suivre dans cette communauté. Nous y trouvons un total de trois emplois du terme *berît*, tous dans la colonne viii.

1QS viii 8b-10

Les lignes 8b-10a de cette colonne précisent les buts poursuivis par la communauté.

8 מעון קודש קודשים...

9 לאהרון בדעת כולם לברית משפט ולקריב ניחוח ובית תמים ואמת בישראל
והיו לרצון לכפר בעד הארץ ולחרוץ משפט רשעה (בתמים דרך) ואין עולה

10 להקם ברית לחו(ק)ת עולם

Traduction

8 ... (Ce sera) un séjour saint des saints 9 pour Aaron dans la connaissance de toutes (choses) pour **l'alliance du droit** et pour présenter l'offrande agréable. Ce sera la maison de perfection et de vérité en Israël, 10 pour **établir une alliance** selon les préceptes éternels. *Et ils seront acceptés comme expiation pour la terre et pour hâter le jugement de l'impiété; et il n'y aura plus d'iniquité...*

Commentaire

Les lignes 8-9 parlent d'« un séjour saint des saints pour Aaron » et d'une « alliance du droit ». L'expression n'apparaît pas ailleurs à Qumrân et on ne la trouve pas comme telle dans la Bible. Selon P. Guilbert, cette alliance « *contient peut-être une allusion à l'alliance particulière conclue entre D'ieu et Aaron et dont le Temple était comme un symbole* »²²(voir Lv xxiv 8-9 ; Nb viii 8-19).

La ligne 10 parle « d'établir l'alliance selon les préceptes éternels ». Il s'agit donc de revenir à ces préceptes, de les comprendre correctement et de les mettre en pratique rigoureusement. Un deuxième scribe a ajouté au-dessus de la ligne ce qui est visé par ce projet : « *Et ils seront acceptés comme expiation pour la terre et pour*

²² Guilbert, « La règle de la communauté », p. 57 n. 24.

hâter le jugement de l'impiété ; et il n'y aura plus d'iniquité », une idée qu'on retrouve dans un des hymnes où les fidèles disent vouloir marcher : « dans la voie de ton cœur sans iniquité » (1QH^a xiv 7).

1QS viii 16b-18a

Le sujet principal dans cette partie du texte est le règlement de la future communauté. On explique d'abord qu'il faut être prudent envers les membres de la communauté tant que leur conduite n'est pas adéquate.

16 ...וכול איש מאנשי היחד ברית

17 היחד אשר יסור מכול המצוה דבר ביד רמה אל יגע בטהרת אנשי הקודש

18 ואל ידע בכול עצתם עד אשר יזכו מעשיו מכול עול להלך בתמים דרך...

Traduction.

16 ...Tout homme parmi les hommes de la communauté, de **l'alliance** 17 **de la communauté**, qui s'écarte de toute prescription quelconque, avec insolence²³ qu'il n'ait point accès à la purification des hommes de sainteté 18 et qu'il ne soit mis au courant d'aucun de leurs projets, jusqu'à ce que ses œuvres soient purifiées de toute perversité par une conduite parfaite...

Commentaire.

Dans la ligne 16b et le début de la ligne 17, les personnes visées sont « les hommes de l'alliance de la communauté » c'est à dire les membres qui ont été admis dans l'alliance telle qu'elle est vécue dans la communauté.

D'après ce passage, toute personne qui dévie des préceptes de la communauté est sujette à être mise en quarantaine, ce qui se traduit par l'exclusion temporaire des repas (la « purification » est la nourriture pure) et du conseil (ou du projet) du groupe.

2.2.5. Règles sur le recrutement et la formation des membres (ix 12 – xi 22)

Un emploi de *berît*

²³ Littéralement « à main haute ».

La dernière partie de la Règle de la communauté (1QS x 1 – xi 22), est en forme d'hymne. On y trouve la dernière mention du terme *berît*.

1QS x 10-11a

Au début de l'hymne, le fidèle dit son ferme engagement à respecter les temps de prière et le calendrier des fêtes, puis il exprime ses résolutions personnelles envers D'ieu.

10 עם מבוא יום ולילה אבואה בברית אל ועם מוצא ערב ובוקר
אמר חוקיו ובהיותם אשים
11 גבולי לבלתי שוב...

Traduction

10 Avec l'entrée du jour et de la nuit, je veux **entrer dans l'alliance de D'ieu**, avec le départ du soir et du matin, je dirai Ses préceptes. Tant qu'ils existeront, j'en ferai 11 ma frontière, sans aucune intention de retour...

Commentaire.

Cette première strophe est une résolution de prière personnelle à la gloire de D'ieu. Selon Leaney, la double répétition du « matin » et du « soir » qu'on trouve dans la ligne 10, serait l'indication que la secte avait deux moments de prières journalières, le matin et le soir. Cette interprétation est supportée par un passage similaire en x 1-3a. Quant à la phrase « je veux entrer dans l'alliance de D'ieu », elle se trouve en parallèle avec « je dirai Ses préceptes »; toujours selon Leaney, les deux auraient la même signification et voudraient dire qu'on récitait le *Shema Israël* (Dt vi 4)²⁴. Dans son traité sur le Manuel de bénédiction, Talmon a exprimé un avis différent : il considère qu'il y a non pas deux, mais trois moments de prière : le matin, le milieu du jour et le crépuscule²⁵.

On pourrait aussi rapprocher l'énoncé « après le départ du soir et du matin, je dirai Ses préceptes », du Ps i 2 dans sa traduction littérale : « *Car si son désir est pour*

²⁴ A.R.C. Leaney, *The Rule of Qumran and Its Meaning*, (London, SCM, 1966), p. 245 et p. 248.

²⁵ S. Talmon, « The Manual of Benedictions », *RQ* 2-4 (1959-1960) p. 475.

les préceptes de D'ieu, alors c'est dans Ses préceptes qu'il méditera jour et nuit ». Le fidèle manifeste ainsi son intention de se laisser habiter constamment par les préceptes de l'alliance.

2.3 Synthèse

Les 33 emplois de *berît* dans la Règle de la communauté se repartissent comme suit, en ordre de fréquence :

« Entrer dans l'alliance » « בוא בברית » (7 x) 1QS ii 12.18.26; v 8.20; vi 15; x 10.

- ii 12 הבא בברית הזות
- ii 18 וכול באי הברית
- ii 26 וכול המואס לבוא [בברית א]ל
- v 8 יבוא בברית אל
- v 20 וכיא יבוא בברית
- vi 15 יביאהו בברית לשוב לאמת
- x 10 אבואה בברית אל

« Passer dans l'alliance » « עבר בברית » (5 x) 1QS i 16.18.20.24; ii 10.

- i 16 יעבורו בברית לפני אל
- i 18 ובעוברים בברית
- i 20 העוברים בברית
- i 24 [וכו]ל העוברים בברית מודים
- ii 10 וכול העוברים בברית אומרים

« Dans Son alliance » « בבריתו » (5 x) 1QS v 11.18.19.22.22.

- v 11 כיא לוא החשבו בבריתו
- v 18 אשר לוא נחשבו בבריתו להבדיל אותם
- v 19 כול אשר לוא ידעו את בריתו

v 22 המתנדבים ביחד להקים את בריתו

v 22 המנדבים לשוב ביחד לבריתו

« Alliance éternelle » « ברית עולמים » (3 x) 1QS iii 11; iv 22; v 5.

iii 11 לברית יחד עולמים

iv 22 בם בחר אל לברית עולמים

v 5 אמת לישראל ליחד ברית עולם

« Imprécations de l'alliance » « אלות הברית » (2 x) 1QS ii 16; v 12.

ii 16 ודבקו בו כול אלות הברית הזות

v 12 ולנקום נקם באלות ברית לעשות בם (מ) שפשים

« Gardiens de l'alliance » « שומרי הברית » (2 x) 1QS v 2.9.

v 2 בני צדוק הכוהנים שומרי הברית

v 9 לבני צדוק הכוהנים שומרי הברי

« Les hommes de leur alliance » « אנשי בריתם » (2 x) 1QS v 9; vi 19.

v 9 שומרי הברית ודורשי רצונו ולרוב אנשי בריתם

iv 19 על פי הכוהנים ורוב אנשי בריתם

« Édifier l'alliance » « יקים ברית » (2 x) 1QS v 10; viii 10.

v 10 ואשר יקים בברית על נפשו

viii 10 להקם ברית לחו(ק)ות עולם

« Dans l'alliance de grâce » « בברית חסד » (1 x) 1QS i 8.

« Les paroles de cette alliance » « דברי הברית הזות » (1 x) 1QS ii 13.

« Ceux qui détiennent l'alliance » « המחזקים בברית » (1 x) 1QS v 3.

אנשי היחד המחזקים בברית

« Pour l'alliance de justice » « לברית משפט » (1 x) 1QS viii 9.

« L'alliance de la Communauté » « ברית היחד » (1 x) 1QS viii 16.
 איש מאנשי היחד ברית היחד

L'alliance dont il est question dans la Règle est, à l'origine, l'alliance entre le peuple d'Israël et son D'ieu. Mais selon la secte, les Israélites se sont détournés des Lois de D'ieu; Il a donc choisi parmi Son peuple un petit nombre d'élus, auxquels Il a fait connaître le vrai sens de Sa loi (v 8-10; viii 1-3) et Il veut les réunir dans une communauté particulière, celle qui sera impliquée dans une « alliance de faveur » (i 8-10).

L'établissement de la communauté est donc conçu comme un renouvellement d'alliance entre la divinité et les « gardiens de l'alliance » (v 2.9) ou « les hommes de son alliance » (v 9; vi 19); ces termes de « gardiens » ou « d'hommes » désignent généralement les adeptes de la secte qu'on nomme aussi les « *Rabbim* » «הרבבים»; ils constituent la majorité de la communauté.

On remarquera la prédominance sacerdotale dans la communauté de Qumrân. Ses dirigeants semblent se rattacher aux fils de Sadoq, les prêtres qui gardent l'alliance » (v 9). Ils sont les descendants de la lignée de Aaron : « Seuls, les fils d'Aaron ont autorité » (ix 7). Effectivement, c'est sur eux que repose l'organisation même de toute la communauté. Ceux sont eux qui ont le rôle d'enseigner aux adeptes le vrai sens de la Torah, et il leur revient d'examiner l'adepte qui a terminé son stage dans la communauté.

Les *Rabbim* prennent également part aux décisions communautaires, notamment celle d'accepter ou non le nouvel adepte dans la communauté.

Tout adepte doit en effet « entrer dans l'alliance » au cours d'une cérémonie qui a lieu annuellement sous la supervision des prêtres et des lévites. Le scénario de cette cérémonie s'apparente à celui des renouvellements d'alliance effectués sous Josué (Jos viii 32-35) et Esdras (Ne viii 1-9; ix 1-37). La ressemblance est

particulièrement forte dans le détail de l'exposé des bénédictions et des malédictions, auxquelles sont assujettis les adeptes, comme les enfants d'Israël l'étaient auparavant.

Tout nouvel adepte Israélite volontaire (vi 13-14) est soumis à un noviciat de deux années durant lesquelles il subit les exigences les plus strictes. On l'examinera sur sa sagesse et sur ses œuvres et sur sa capacité d'observer la discipline de la communauté (vi 14). Il sera accepté ou écarté selon le jugement porté sur lui.

La première année est sanctionnée par un vote des *Rabbim* (vi 16); si le vote lui est favorable, il est enrôlé dans l'assemblée de la communauté (vi 19). Sa fortune et ses avoirs sont alors confiés à l'intendant des biens de la communauté (vi 20). On les inscrit au registre, mais ils ne sont pas encore mêlés à ceux de la communauté.

Après la seconde année, on l'examine encore une fois en tenant compte de l'avis des *Rabbim*. Si le vote lui est de nouveau favorable (vi 21-22), on l'inscrira au rang qui lui convient, au milieu de ses confrères, dans la Torah et la constitution. Son opinion vaudra pour la communauté, ainsi que son jugement (vi 23).

Comme on le constate, la notion d'alliance telle que conçue dans la communauté de Qumrân est d'une importance capitale, d'abord parce qu'elle prétend perpétuer l'alliance du D'ieu d'Israël avec son peuple, telle que proposée à travers la Torah de Moïse (Ex xxxv 29); selon la communauté, cette alliance a été rompue par l'infidélité d'Israël, et elle doit être renouvelée (i 23). Le cadre de cette alliance est établi sur les principes de la Bible, mais son interprétation est différente. Le Document de Damas l'interprète comme une « nouvelle alliance » (CD viii 21).

Cette vue d'ensemble sur l'alliance telle qu'elle est présentée dans la Règle de la communauté est éclairante. Elle nous permet de mieux saisir le concept lui-même et le contexte global dans lequel se situe la cérémonie d'alliance décrite au début du document. Les prochains chapitres seront consacrés à l'analyse de cette cérémonie qui nous permettra de cerner encore mieux quelques-unes des plus importantes facettes de cette étrange et prestigieuse secte.

3. Texte de la cérémonie d'alliance (1QS i1 – iii 12)

Transcription, traduction et notes

3.1. Introduction

Ce chapitre propose la transcription et la traduction du texte hébreu ainsi que des notes explicatives sur la cérémonie d'alliance qu'on trouve en 1QS i 1 – iii 12. Le commentaire proprement dit sera l'objet du chapitre suivant.

3.2. Plan et structure

Les principales coupures du texte sont signalées par le scribe aux endroits suivant :

i 20-21

Alinéa après אמן אמן i 20

Crochet entre i 20-21

Espace au début de i 21

ii 10-11

Le crochet à la ligne ii 10 indique la fin du paragraphe. La ligne 10 se termine par אמן אמן , sans espace pour un alinéa (le scribe en aurait certainement mis un s'il y avait assez de place à la fin de la ligne); par contre, on rencontre cet espace au début de la ligne 11.

ii 18-19

Sur la ligne 18 on retrouve un alinéa à la fin de la phrase qui se termine par un אמן אמן , ainsi qu'un crochet entre les lignes 18–19, qui annonce un nouveau paragraphe, ce dernier commence par un retrait au début de la ligne 19.

iii 12-13

Un long alinéa à la fin de la ligne 12 suit יחד עולמים. Un crochet entre iii 12-13 vient indiquer aussi la fin de ce paragraphe.

À partir de ces indices cette partie de la Règle (1QS i 1 – iii 12) peut donc être divisée en quatre sections :

i 1-20

i 21 – ii 10

ii 11-18

ii 19 – iii 12

1. L'entrée dans la communauté (1QS i 1-20)

Cette partie du texte est une introduction générale sur les devoirs des adeptes. Elle traite des objectifs de la communauté et des exigences imposées à tout volontaire qui s'y joint en passant dans l'alliance.

2. Le rituel : Confession, Bénédiction et Malédiction (i 21 – ii 10)

Cette partie du rituel expose d'abord avec précision les objectifs et les obligations du passage dans l'alliance. La cérémonie elle-même comporte un rappel historique et une confession des fautes (i 21 – ii 1a), suivis de bénédiction (ii 1b-4a) et malédiction (ii 4b-9) démarquées par des *vacat* aux lignes 1 et 4, et de l'assentiment de ceux qui passent dans l'alliance (ii 10).

3. Malédiction contre les faux convertis (ii 11-18)

Cette section de la cérémonie de l'alliance formule une série de malédiction contre le simulateur.

4. Précision sur le déroulement de la cérémonie (ii 19 – iii 12)

Cette partie de la Règle traite des préséances au cours de la cérémonie annuelle d'alliance : les prêtres d'abord, puis les lévites et ensuite tout le peuple sont

placés selon l'ordre prescrit. Elle se termine par un développement sur les dispositions morales que doivent avoir ceux qui adhèrent à la communauté.

3.3. Texte et traduction

Le texte hébreu présenté ici, reproduit la transcription de E. Qimron pour l'édition dirigée par J. H. Charlesworth, publiée en 1994²⁶. Le manuscrit de 1QS n'emploie pas toujours les formes finales pour les lettres ׀, ׁ, ׂ, ׃, ׄ, ׅ. La transcription se conforme à l'usage du manuscrit.

Notre traduction personnelle est basée sur cette transcription. Mais nous avons consulté également pour l'ensemble (texte, traduction et commentaire) W. H. Brownlee, M. Burrows, F. Garcia Martinez et E. J. C Tigchelaar, P. Guilbert, A. R. C. Leaney, J. Licht, P. Wernberg-Møller²⁷. Nous signalons à l'occasion quelques alternatives intéressantes.

²⁶ E. Qimron et J. H. Charlesworth « Rule of the Community », dans *The Dead Sea Scrolls: Rule of Community and Related Document*. (J. H. Charlesworth, ed, Louisville, Westminster John Knox, 1994), p. 1-51.

²⁷ Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline*; Burrow, *The Dead Sea Scrolls of St. Mark's Monastery*; F. Garcia Martinez et E.J.C Tigchelaar, *The Dead Sea Scrolls*, (Leiden, Brill, 1997, 2 vols); Guilbert, « la Règle de la communauté »; Laney, *The Rule of Qumrân an its Meaning*; Licht, *The Rule Scrolls*; Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, (Grand Rapid, Mich, Eerdmans, 1957).

Colonne i

- 1 ל [] שים לחיו [ספר סר]כ היחד לדרוש
- 2 אל ב[כול לב ובכול נפש]לעשות הטוב והישר לפניו כאשר
- 3 צוה ביד מושה וביד כול עבדיו הנביאים ולאהוב כול
- 4 אשר בחר ולשנוא את כול אשר מאס לרחוק מכול רע
- 5 ולדבוק בכול מעשי טוב ולעשות אמת וצדקה ומשפט
- 6 בארצ ולוא ללכת עוד בשרירות לב אשמה ועיני זנות
- 7 לעשות כול רע ולהבי את כול הנדבים לעשות חוקי אל
- 8 בברית חסד להיחד בעצת אל ולהתהלכ לפניו תמים כול
- 9 הנגלות למועדי תעודותם ולאהוב כול בני אור איש
- 10 כגורלו בעצת אל ולשנוא כול בני חושכ איש כאשמתו
- 11 בנקמת אל וכול הנדבים לאמתו יביאו כול דעתם וכוחם
- 12 והונם ביחד אל לברר דעתם באמת חוקי אל וכוחם לתכן
- 13 כתם דרכיו וכול הונם כעצת צדקו ולוא לצעוד בכול אחד
- 14 מכול דברי אל בקציהם ולוא לקדם עתיהם ולוא להתאחר
- 15 מכול מועדיהם ולוא לסור מחוקי אמתו ללכת ימין ושמאול
- 16 וכול הבאים בסרכ היחד יעבורו בברית (א) לפני אל לעשות
- 17 ככול אשר צוה ולוא לשוב מאחרו מכול פחד ואימה ומצרפ
- 18 נסוימ בממשלת בליעל ובעוברים בברית יהיו הכוהנים
- 19 והלויים מברכים את אל ישועות ואת כול מעשי אמתו וכול
- 20 העוברים בברית אומרים אחריהם אמן אמן vacat

Colonne i

1. Pour l' [] *sym* pour sa vie, le [livre de la Règ]le de la communauté. Pour chercher
2. D'ieu [de tout cœur et de toute âme], pour faire ce qui est bien et juste devant Lui, selon ce
3. qu'Il a ordonné par l'intermédiaire de Moïse et de tous Ses serviteurs les Prophètes; et pour aimer tout
4. ce qu'Il a choisi et pour haïr tout ce qu'Il a repoussé; pour s'éloigner de tout mal
5. et pour s'attacher à toute oeuvre de bienfaisance; et pour pratiquer le droit et la justice
6. sur la terre; et pour ne pas encore aller dans l'endurcissement d'un cœur coupable et des yeux pervers
7. pour faire tout mal; et pour faire entrer tous les volontaires pour pratiquer les préceptes de D'ieu
8. dans l'alliance de grâce, et pour s'unir dans le conseil de D'ieu; et pour se comporter vis-à-vis de Lui de manière intègre, en accord avec toutes
9. les choses dévoilées aux temps de leurs décrets; et pour aimer tous les fils de Lumière chacun
10. selon son sort dans le conseil de D'ieu, et pour haïr tous les fils de Ténèbres, chacun selon sa culpabilité
11. dans la vengeance de D'ieu. Tous ceux qui sont volontaires pour Sa fidélité apporteront leur connaissance, leur force,
12. et leur fortune dans la communauté de D'ieu : pour purifier leur connaissance, par la fidélité aux préceptes de D'ieu, pour régler leur force
13. selon la perfection de Ses voies, ainsi que toute leur fortune dans le conseil de sa justice; pour ne s'écarter d'aucune
14. de toutes les paroles de D'ieu à propos de leur temps. Pour ne pas devancer leurs saisons, ni retarder
15. aucune de leurs fêtes et ne pas se détourner de Ses véritables prescriptions pour aller à droite ou à gauche.
16. Et tous ceux qui entrent dans la Règle de la communauté passeront dans l'alliance devant D'ieu pour faire
17. selon tout ce qu'Il a ordonné, pour ne pas se détourner de Lui sous l'emprise de la peur, de menaces ou d'une fournaise
18. d'épreuve, durant la domination de Bélial. À leurs passage dans l'alliance, les prêtres
19. et les lévites bénissent le D'ieu des délivrances et toutes Ses œuvres de vérité, et tous
20. ceux qui passent dans l'alliance répondent après eux : « Amen, Amen. » *vacat*

Colonne i

- vacat 21 והכהונים מספרים את צדקות אל במעשי גבורתום
 22 ומשמיעים כול חסדי רחמים על ישראל והלויים מספרים
 23 את עוונות בני ישראל וכול פשעי אשמתם וחטאתם בממשלת
 24 בליעל [וכו]ל העוברים בברית מודים אחריהם לאמור נעוינו
 25 [פ]שענו [חט]אנו הרשענו או [וא]בותינו מלפנינו ב(ה)לכתנו
 26 [...] אמת וצדיק [א]ל [ישראל ו]משפטו בנו ובאבותי[נו]

Colonne ii

- 1 ורחמי חסדו גמל עלינו מעולם ועד עולם vacat והכהונים מברכים את כול
 2 אנשי גורל אל ההולכים תמים בכול דרכיו ואומרים יברכה ב כול
 3 טוב וישמורכה מכול רע ויאר לבכה בשכל חיים ויחונכה בדעת עולמים
 4 וישא פני חסדיו לכה לשלום עולמים vacat והלויים מקללים את כול אנשי
 5 גורל בליעל וענו ואמרו ארור אתה בכול מעשי רשע אשמתכה יתנכה
 6 אל זעוה ביד כול נוקמי נקם ויפקוד אחריכה כלה ביד כול משלמי
 7 גמולים ארור אתה לאין רחמים כחושך מעשיכה וזעום אתה
 8 באפלת אש עולמים לוא יחונכה אל בקוראכה ולוא יסלח לכפר עוונך
 9 ישא פני אפו לנקמתכה ולוא יהיה לכה שלום בפי כול אוחזי אבות
 10 וכול העוברים בברית אומרים אחר המברכים והמקללים אמן אמן

21. *vacat* Les prêtres racontent les justices de D'ieu dans les œuvres de Sa puissance.
22. Ils font entendre toutes les faveurs de (sa) miséricorde à l'égard d'Israël. Les lévites racontent
23. les délits des fils d'Israël, et tous les péchés de leur culpabilité, et leur infidélité sous la domination de
24. Bélial. [Et tou]s ceux qui passent dans l'alliance se confessent après eux, en disant :
« Nous avons commis des délits,
25. nous avons [p]échés, nous [avons été infi]dèles, et nous avons fautés, nous [et] nos [pèr]es avant nous, en marchant
26. [.....] juste et vrai (est) le [D'ie]u d'[Israël] et Son jugement envers nous et [nos père]s.

Colonne ii

1. Et Sa gracieuse miséricorde nous est attribuée de l'éternité jusqu'à l'éternité ». *vacat*
Et les prêtres bénissent tous
- 2 les hommes du lot de D'ieu, qui marchent en toute intégrité dans toutes Ses voies, ils disent : « Qu'Il te bénisse de tout
- 3 bien, qu'Il te garde de tout mal, qu'Il illumine ton cœur au discernement de la vie et te gratifie d'une connaissance éternelle.
- 4 Et qu'Il lève sur toi la face de Ses faveurs, pour une paix éternelle ». *vacat* Et les lévites maudissent tous les hommes
5. du lot de Bélial; ils répondent et disent : « Maudit sois-tu dans tous tes méfaits coupables.
Que
6. D'ieu te livre à la terreur, entre la main de tous les vengeurs de vengeance. Qu'Il lance (ordonne) après toi l'anéantissement par la main de tous les exécuteurs
7. de châtiments. Maudit sois-tu sans aucune miséricorde, selon la noirceur de tes œuvres.
Damné sois-tu
8. dans l'obscurité d'un feu éternel. Que D'ieu ne te fasse aucune grâce dans tes appels et qu'Il ne pardonne pas pour expier tes fautes.
9. Qu'Il lève Sa face irritée pour se venger de toi. Tu n'auras pas la paix de la bouche de tous ceux qui sont unis aux pères».
10. Et tous ceux qui passent dans l'alliance répondent après ceux qui bénissent et ceux qui maudissent : « Amen, Amen ».

Colonne ii

- 11 vacat והוסיפו הכהנים והלויים ואמרו ארור בגלולי לבו לעבור
12 הבא בברית הזות ומכשול עוונו ישים לפניו להסוג בו והיה
13 בשומעו את דברי הברית הזות יתברכ בלבבו לאמור שלום יהי לי
14 כיא בשרירות לבי אלכ ונספתה רוחו הצמאה עם הרווה לאין
15 סליחה אפ אל וקנאת משפטיו יבערו בו לכלת עולמים ידבקו בו כול
16 אלות הברית הזות ויבדילהו אל לרעה ונכרת מתוכ כול בני אור בהסוגו
17 מאחרי אל בגלוליו ומכשול עוונו יתן גורלו בתוך ארורי עולמים
18 וכול באי הברית יענו ואמרו אחריהם אמן אמן vacat

11. *vacat* Les prêtres et les lévites poursuivent en disant : « Maudit soit-il par les idoles de son cœur (celui qui), pour (y) passer,
12. entre dans cette alliance et laisse devant lui l'obstacle de son péché, pour trébucher sur lui. Et lorsqu'en
13. entendant les paroles de « cette l'alliance », il se bénit dans son cœur en disant : « J'aurais la paix,
14. car c'est dans l'obstination de mon cœur que je marcherai ». Et que soit détruit son esprit (qui est) soif avec satiété, sans aucun
15. pardon. La colère de D'ieu et l'ardeur de Ses jugements s'enflammeront en lui pour une extermination éternelle. Sur lui, s'attacheront toutes
16. les imprécations de cette alliance. Que D'ieu l'écarte vers le mal et le retranche du milieu de tous les fils de Lumière parce qu'il s'est détourné
17. de D'ieu dans ses idoles et l'obstacle de ses délits. Il lui sera donné un sort parmi les maudits à jamais.
18. Et tous ceux qui entrent dans l'alliance répondent après eux : « Amen, Amen. »
vacat

Colonne ii

- 19 vacat ככה יעשו שנה בשנה כול יומי ממשלת בליעל הכוהנים יעבורו
 20 ברשונה בסרכ לפי רוחותם זה אחר זה והלויים יעבורו אתריהם
 21 וכול העם () יעבורו בשלישית בסרכ זה אחר זה לאלפים ומאות
 22 וחמשים ועשרות לדעת כול איש ישראל איש בית מעמדו ביחד אל
 23 לעצת עולמים ולוא ישפל איש מבית מעמדו ולוא ירום ממקום גורלו
 24 כיא הכול יהיו ביחד אמת וענות טוב ואהבת חסד ומחשבת צדק
 25 איש לרעהו בעצת קודש ובני סוד עולמים וכול המואס לבוא
 26 [בברית א] ללכת בשרירות לבו לוא [י י]חד אמתו כיא געלה

Colonne iii

- 1 נפשו ביסורי דעת משפטי צדק לוא חזק למשוב חיו ועם ישרים לוא יתחשב
 2 ודעתו וכוחו והונו לוא יבואו בעצת יחד כיא בסאון רשע מחרשו וגאולים
 3 בשובתו ולוא יצדק במתור שרירות לבו וחושכ יביט לדרכי אור בעין תמימים
 4 לוא יתחשב לוא יזכה בכפורים ולוא יטהר במי נדה ולוא יתקדש בימים
 5 ונהרות ולוא יטהר בכול מי רחצ טמא טמא יהיה כול יומי מואסו במשפטי
 6 אל לבלתי התיסר ביחד עצתו כיא ברוח עצת אמת אל דרכי איש יכופרו כול
 7 עוונותו להביט באור החיים וברוח קדושה ליחד באמתו יטהר מכול
 8 עוונותו וברוח יושר וענוה תכופר חטתו ובענות נפשו לכול חוקי אל יטהר
 9 בשרו להזות במי נדה ולהתקדש במי דוכי ויהכין פעמיו להלכת תמים
 10 בכול דרכי אל כאשר צוה למועדי תעודתיו ולוא לסור ימין ושמאול ואין
 11 לצעוד על אחד מכול דבריו אז ירצה בכפורי ניחוח לפני אל והיתה לו לברית
 12 יחד עולמים vacat

19. *vacat* (C'est) ainsi (qu') ils agiront année par année, pendant toute la durée de la domination de Bélial. Les prêtres passeront
20. en premiers dans la Règle, selon leur esprit, l'un après l'autre. Et les lévites passeront après eux,
21. puis tout le peuple passera en troisième lieu dans la Règle, l'un après l'autre, par milliers, centaines,
22. cinquantaines et dizaines, selon la connaissance de chaque homme d'Israël, chacun (selon) la maison (où il a) sa place dans la communauté de D'ieu
23. pour un conseil éternel ». Nul homme ne s'abaissera de la maison (ou il a) et ne s'élèvera du rang de son lot.
24. Car, tous appartiendront à la communauté de la vérité et de la bonté modeste, de l'amour de la grâce et du plan de projet de justice
25. chacun vis-à-vis de son prochain, pour (être) une communauté sainte, (celle) des fils du secret éternel. Et quiconque dédaigne entrer
- 26 [dans l'alliance de D'ieu pour marcher dans l'obstination de son cœur, ne [...] pas dans Sa [communauté] de vérité, car

Colonne iii

1. son âme a méprisé les instructions (qui mènent à) la connaissance des préceptes de justice. Il ne s'est pas affermi pour convertir sa vie et avec les justes il ne sera pas compté.
2. Sa connaissance, sa vigueur (puissance) et ses biens, ne seront pas apportés dans le conseil de la communauté, car (c'est) dans la confusion de l'impiété qu'est son silence,
3. dans sa (prétendue) conversion et il ne sera pas justifiée à cause de l'obstination de son cœur. Et des ténèbres il (les) considérera comme des chemins des lumières. À la source des parfaits
4. il ne sera pas compté. Et, il ne se purifiera pas par les expiations, il ne sera pas purifié par les eaux lustrales, ni sanctifié par les mers
5. et les fleuves; il ne sera purifié par aucune eau d'ablution. Impur, impur il sera, pendant tous les jours de son refus à l'égard des jugements de
6. D'ieu, sans s'être laissé instruire dans le conseil de Sa communauté. Car, c'est par l'esprit du conseil de vérité de D'ieu concernant les voies de chacun, que sont pardonnées toutes
7. ses fautes, pour qu'il puisse contempler la lumière de la vie, par l'esprit saint pour qu'il s'unisse à Sa vérité, il sera purifié de toutes
8. ses fautes; par l'esprit de droiture et d'humilité, sa faute sera pardonnée, et par l'humilité de son âme à l'égard de toutes les lois de D'ieu, il purifiera
9. sa chair, en recevant l'aspersion par l'eau lustrale et en se sanctifiant par les eaux expiatoires. Il affirmera ses pas pour marcher
- 10 dans toutes les voies de D'ieu, selon ce qu'Il a prescrit pour les temps fixés, et ne s'écartera ni à droite ni à gauche
11. et en n'enfreignant aucune de toutes Ses paroles. Alors, il sera accepté parmi les expiations d'agréable odeur devant D'ieu, et cela constituera pour lui une alliance
12. de communauté éternelle. *vacat*

3.4. Notes sur le texte et la traduction

3.4.1. Notes i 1-20

Lignes 1-2. Les lacunes des lignes 1 et 2 sont les plus problématiques de cette section. Le début de la première ligne est abîmé sur une largeur de 35 mm entre ל et שים, un total équivalant à environ 17 lettres ou espaces. Au centre de la même ligne, il y a une deuxième lacune espacée de 15 mm entre לחיו et כ [, pouvant contenir 7 à 8 lettres ou espaces.

La troisième lacune qui se trouve au début de la ligne 2, est espacée de 13 mm; elle est suivie d'une quatrième lacune de 17 mm. Entre les deux, on aperçoit le reste d'une lettre, probablement un ב. Une reconstruction est faite d'un trait pour l'ensemble de ces deux lacunes pour un total d'environ 15 lettres et espaces.

Reconstructions et remarques de E. Qimron²⁸

1 ל [] שים לחיו [ספר סר]כ היחד לדרוש

Pour [...] sym pour sa vie [le livre de la Règle]e de la Communauté. Pour chercher...

Qimron adopte la convention standard de l'édition de Charlesworth qui consiste à reproduire le texte préservé et à éviter les reconstructions spéculatives sans base matérielle. Par conséquent, il ne reconstruit pas la première lacune; mais il signale en note la reconstruction et la traduction de J. Carmignac²⁹ qui est aussi celle de A. R. C. Leaney³⁰ : « *Pour [l'instructeur et pour l'hom]me son frère.* »

Qimron signale dans la première note sur son texte hébreu que sa reconstruction des mots ספר סרכ היחד dans la deuxième lacune est fondée sur un fragment de la grotte 4 (4Q 255 S^a) qui se lit comme suit:

1 [...] ם [לח]יו ספר סרכ היחד

²⁸ Qimron et Charlesworth, « Rule of the Community », p. 7.

²⁹ J. Carmignac, « Conjecture sur la première ligne de la Règle de la Communauté », *RQ* 2 (1959-1960), 85.

³⁰ Leaney, *The rule of Qumran an its Meaning*, p. 118.

1. [...] m pour sa [vi]e. Le livre de la Règle de la Communauté.

Dans les troisième et quatrième lacunes, en se fiant sur le même fragment 4Q 255 (mots soulignés) et sur la restauration faite par J. Licht³¹, Qimron reconstruit ainsi le texte :

2 אל ב[כול לב ובכול נפש] לעשות

2. D'ieu de [tout cœur et de toute âme], pour faire...

Autres suggestions

Parmi d'autres suggestions faites pour combler les lacunes des deux premières lignes, nous signalons celles de Garcia Martinez et Tigchlaar, Licht et Brownlee.

F. Garcia Martinez et E. J. C. Tigchlaar³²

Garcia Martinez et Tigchlaar reconstruisent les lacunes de la même façon que Qimron à une exception près : dans la première lacune de la ligne 1, ils ajoutent le mot למשכיל ou (« l'Instructeur »), sans toutefois combler la suite.

1. ל[משכיל ...] שים לחיו [ספר ס]רן היחד לדרוש

For [the Instructor...] for his life [book of the Ru]le of the community, in order to seek...

Les lacunes de la deuxième ligne sont restituées comme chez Qimron.

J. Licht³³

J. Licht restitue le texte de la ligne 1 ainsi :

1. ל [כול הנדבים הנג]שים לחיי [נצח כסר]ך היחד לדרוש

1. *Pour [tous les volontaires³⁴ qui se joigne]nt pour la vie [éternelle selon la Règle³⁵ de la communauté, pour rechercher]...*

³¹ Licht, *The Rule Scroll*, p. 7 n. 4.

³² Garcia Martinez et Tigchlaar, *The Dead Sea Scrolls*, vol. 1, p. 70.

³³ Licht, *The Rule Scroll*, p. 59.

³⁴ Le mot הנדבנים peut aussi se traduire par : les généreux.

Pour Licht, la première lettre (ל) doit être suivie de la mention des gens à qui la section s'adresse. Une construction semblable entame une ouverture de section ailleurs dans la Règle. C'est le cas en iii 13 et ix 12, qui concernent l'Instructeur (למשכיל) et en v 1, qui s'applique aux hommes de la communauté (לאנשי היחד).

Licht reconstruit l'expression לכול הנדבים à partir des lignes i 7 et v 1 ; cette suggestion est compatible avec le contenu de cette section, qui convient particulièrement à des volontaires.

L'expression שים לחיי נצח est reconstituée sur la base de la présence du verbe נגש ix 16 et des termes לחיי נצח en iv 7. Si cette reconstruction est exacte, on trouvera dans l'introduction de la Règle, la perspective de « vie éternelle » qu'on rencontre dans l'instruction sur les deux esprits (iv 7).

Pour la suite de la lacune, Licht signale la variante ספר סך רך, attestée par 4Q 255 S^a mais ne la retient pas. Il suppose un texte différent לחיי נצח [כסר] ך. Selon cette reconstruction, l'introduction est celle de cette section seulement et non pas celle de tout le livre.

La proposition de Licht est originale et vraisemblable. Même si elle n'est pas vérifiable, elle mérite d'être considérée comme une hypothèse valable.

La suggestion de Licht pour les lacunes de la deuxième ligne a été signalée plus haut.

W. H. Brownlee³⁶

Brownlee présente cette reconstruction de la première ligne de la Règle :

[אלה החוקים] לכול הקהל מטף עד נשים לחיו[נת בסר] היחד

[These are the ordinances] for [the whole assembly, including children and women : To liv[e in the ord]er of the community; to seek...

³⁵ Selon Wernberg – Møller, (*The Manual of Discipline* », p. 43), le mot « סרך » signifie « coutume » dans la littérature rabbinique et l'équivalent du mot grec ταξίς ou κοσμος « ordre ».

³⁶ Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline*, p. 6. n. 3.

Cette proposition se fonde sur la Règle de la congrégation (1Q28a i 4 + i 25) à laquelle Brownlee a eu accès (avant la publication) par une transcription de R. de Vaux : « *The fourth line to De Vaux's first col. DSD contains the words : 'They assemble (יקהילו) all who enter from little children to women' »*³⁷. Et il ajoute que l'expression « *for the whole assembly* » apparaît aussi dans i 25 de la même colonne.

Selon Brownlee, la colonne i n'est pas la première du manuscrit dans sa forme originelle, mais seulement la première du document qui était en possession du premier acquéreur du rouleau, A. Y. Samuel. Une page de cuir du manuscrit se serait détachée, comme le suggèrent les marques d'un filetage dans la marge de droite de la première colonne de la Règle³⁸. Par ailleurs, selon les textes de R. de Vaux sur la Règle de la congrégation, on peut spéculativement supposer que les adeptes esséniens de la secte, reliés aux écrits de ces parchemins, pratiquaient le mariage comme les Esséniens mentionnés par Flavius Josèphe³⁹.

Il est peu probable que la Règle de la communauté ait commencée au bas de la page précédant la colonne i actuelle; cette page est une page de garde ne contenant pas de texte. La reconstruction de Brownlee pour la première lacune est donc impossible. Quant à celle de la deuxième lacune qui comporte seulement quatre lettres et un espace (לחיו [ת בסר] ד), elle paraît trop courte pour la place disponible.

Pour les troisième et quatrième lacunes, à la deuxième ligne, Brownlee propose également une reconstruction différente de celle des autres auteurs cités précédemment :

אל [בחוקיו נדבים ביחד] לעשות

God [in His ordinances, dedicating themselves in Community] to do...

Dans cette reconstruction, nous trouvons un total de 19 lettres et espaces. Dans celle de Licht, nous avons 17 lettres et espaces, alors que celle de Qimron

³⁷ Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline*, p. 6-7.

³⁸ Brownlee, *Ibid*, p. 6 n. 2.

³⁹ Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, (Paris, Les éditions de minuit, 1977), p. 242-243.

comprend 16 lettres et espaces. Selon notre recherche, cette lacune peut contenir seulement 12 à 16 lettres et espaces, dépendant de l'application que met le scribe dans son écriture. Donc, la reconstruction de Brownlee surpasse le nombre, celles de Licht et Qimron sont les plus probables.

La suite du texte de la section i 1-20 présente encore quelques difficultés aux lignes 8, 11, 13 et 16.

Ligne 8 Qimron lit להיחד et non pas להוחד au *Niphal* comme Burrows⁴⁰. Il est vrai qu'il est très difficile de différencier entre la lettre (י) et (ו), le scribe lui même ne s'applique pas pour en faciliter le déchiffrement.

À la fin de la même ligne, l'*éditio princeps* lit :

ולתהלכ לפניו תמים כול הנגלות

La séquence de la phrase n'est pas claire. Licht explique qu'il est possible que le scribe a omis la première lettre כ de ככול הנגלות⁴¹. Qimron le suggère également dans sa traduction « (*according to*) *all revealed (laws)* »⁴².

Brownlee suppose qu'un ב ou un כ a été mis par haplographie⁴³. Wernberg-Møller corrige le texte pour lire ככול en renvoyant à 1QS viii 15 et ix 13 où l'on a une construction semblable⁴⁴.

En conclusion, il semble y avoir quasi unanimité des auteurs sur le fait que pour obtenir un sens satisfaisant, il faut suppléer un כ (ou un ב) omis par le scribe.

Ligne 11 selon P. Wernberg-Møller il faut lire יבואו (cf. iii 2) et non pas יביאו comme Burrows et Qimron⁴⁵. Nous préférons יבואו qui donne plus de cohérence à la phrase.

⁴⁰ Qimron, « Rule of the Community », p. 6; Burrows, *The Manual of Discipline*, pl. i.

⁴¹ Licht, *The Rule Scroll*, p. 60.

⁴² Qimron et Charlesworth « Rule of Community », p. 7.

⁴³ Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline*, p. 8, n. 18.

⁴⁴ Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, p. 40.

⁴⁵ *Ibid.* Burrows, *The Manual of Discipline*, pl. i.; Qimron et Charlesworth « Rule of Community », p. 6.

À la ligne 13 vers la fin, selon P. Wernberg-Møller, il faut probablement lire מכול et non pas בכול comme dans Burrows et Qimron⁴⁶; ce dernier signale toutefois que le scribe a peut-être corrigé un ב en מ⁴⁷.

À la ligne 16 le scribe a fait une correction sur le ע de יעבורו qui était initialement écrit avec un (א)⁴⁸.

Sur la même ligne, devant le mot לפני, le א entre parenthèses qui se trouve dans le texte de E. Qimron a été marqué de deux points par le scribe comme une lettre à effacer⁴⁹. Ce א provient du mot אל qui suit לפני. Le scribe aurait d'abord écrit אל; puis pour écrire לפני il aurait enlevé le א et conservé le ל.

3.4.2. Notes i 21 – ii 10

Sur la ligne 24 après בליעל, on trouve une lacune de 10 mm qui peut contenir un total de 4 lettres et espaces.

Au début de la ligne 25 on retrouve une lacune d'une lettre et la partie supérieure des autres lettres du premier mot; tout à côté, une autre lacune de 9 mm peut contenir environ 3 lettres et espaces. Sur la même ligne 25, après אנו, une autre lacune d'environ 8 à 9 mm, peut aussi contenir 3 lettres et espaces. À la fin de cette ligne, la deuxième lettre du dernier mot est effacée.

Au début de la ligne 26 nous apercevons une lacune de 21 mm, qui peut contenir environ 8 lettres et espaces. Sur la même ligne 26, après וצדיק, une autre lacune de 28 mm peut contenir environ 13 lettres et espaces; à la fin de cette même ligne, on restitue les deux dernières lettres qui sont difficiles à lire.

⁴⁶ Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, p. 40; Burrows, *The Manual of Discipline*, pl. I; Qimron et Charlesworth « Rule of Community », p. 6.

⁴⁷ Qimron, *Ibid.*, p. 6.

⁴⁸ À ce sujet Qimron (*Ibid.*, p. 11 n. 3) signale que lorsque le scribe met un point au dessus d'une lettre (raturée ou effacée), il le signale au bas de page; pour le distinguer du même signe qui est assigné pour une lettre endommagée qui est lisible.

⁴⁹ Qimron et Charlesworth, *Ibid.*, p. 8.

Reconstruction et remarques de E. Qimron⁵⁰

Au début de la ligne 21 la première lettre du mot מספרים est signalée comme étant endommagée mais certaine.

À la ligne 22 sur la première lettre (ו) de ומשמיעים, Qimron signale dans sa transcription de l'hébreu la difficulté à lire cette lettre; nous avons le même cas pour la lettre (י) de חסדי.

Sur la ligne 24 la lacune a été comblée par ל [וכן].

Les trois lacunes de la ligne 25 et la lettre effacée du dernier mot sont traitées comme suit par Qimron. Dans la première lacune, il reconstitue la première lettre du mot [פ]שענו. Le reste est transcrit en signalant le peu de lisibilité du manuscrit. Dans la deuxième lacune, le mot [חט] אנו est reconstitué en suppléant les deux premières lettres et en indiquant que la troisième lettre est abîmée.

Dans la troisième lacune, Qimron restitue [וא] בותינו en marquant la lettre ב comme incertaine et le ו suivant comme abîmé. La lettre effacée du dernier mot est lue comme le ה incertain ב (ה) לכתנו qui aurait été effacé.

La première lacune de la ligne 26 n'est pas reconstruite par Qimron. La deuxième est reconstituée par [א]ל [ישראל ו]. Les deux dernières lettres de la fin de la ligne sont lues נו pour compléter le mot [נו] ובאותי. Dans cette ligne, trois lettres sont signalées comme étant illisibles ou endommagées : le (ק) de וצדיק, le (ל) de [א]ל et le (י) de [נו] ובאותי.

À ligne 1 de la colonne ii, Qimron nous indique d'abord une lettre illisible ou endommagée, la lettre (ג) de גמל.

Dans la ligne 5, une lettre est signalée comme étant endommagée le (י) de מעשי.

⁵⁰ Qimron et Charlesworth, *Ibid.*, p. 8.

Autres suggestions

La ligne 26 débute par une lacune que Qimron ne reconstitue pas. Licht, Brownlee et Guilbert reconstruisent cette lacune comme suit :

[קרי בחוקין] אמת וצדיק אל אשר עשה[משפטו בנו]

Brownlee traduit : “[contrary to] true [ordinances]. And [God] is righte[ous who as executed] His justice upon us...”⁵¹.

Guilbert traduit : « [à l'encontre des] véritables [prescriptions]. Mais [D'ieu (est) jus]te et fidèle (est) Son jugement envers nous et envers nos pères »⁵².

Licht traduit exactement comme ci-dessous, dans le document de Damas, où l'on lit⁵³ :

[קרי בחוקין] אמת וצדיק אל ישראל ב[משפטו בנו ובאבותינו נו]...
[à l'encontre des ordonnances.] Vrai et jus[te (est) D'ieu d'Israël dans] Ses jugements envers nous et [nos] pères.

Les trois se fondent sur le même document (CD xx 29-30). Leur reconstruction paraît assez vraisemblable, mais nous ne la retenons pas, faute d'un encrage dans le texte de 1QS.

3.4.3. Notes ii 11-18⁵⁴

Sur la ligne 13 au dessus du premier mot (בשמעו), la lettre ו est ajoutée par le scribe pour lire בשומעו. Nous avons intégré cette correction dans notre transcription.

À la fin de la même ligne 13 au dessus du deuxième י du mot יהי, un point est ajouté par Qimron, pour nous signaler que la lettre est certaine, mais écrite de façon inhabituelle.

⁵¹ Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline*, p. 8, n. 42.

⁵² Guilbert, « La Règle de la communauté », p. 24.

⁵³ Licht, *The Rule Scroll*, p. 68.

⁵⁴ Qimron et Charlesworth « Rule of Community », p. 10.

Sur la ligne 14, le (כ) de אלכ a aussi une forme irrégulière, mais sa lecture est certaine.

3.4.4. Notes ii 19 – iii 12⁵⁵

Dans la colonne ii, ligne 21, Qimron signale par une parenthèse une lettre effacée entre les mots יעבורו et העם .

Au début de la ligne 25, les deux premières lettres de איש sont signalées comme étant endommagées et incertaines.

La ligne 26 est la dernière de la colonne ii. Nous y rencontrons deux lacunes. La première mesure environ 15 mm et est reconstituée par Qimron ל[בברית א] d'après 1QS v 8; x 10; CD xx 12 et 1QpHab ii 5⁵⁶. La seconde lacune mesure environ 21 mm. Qimron la complète partiellement. Il ajoute un י au début en s'appuyant sur un manuscrit de la grotte 4⁵⁷, ce qui suggère un verbe quelconque au futur. Le dernier mot est lu יחד grâce à l'addition du י initial.

Licht comble cette lacune⁵⁸ :

לוא [יתחשב בי] חד אמתו

Pour sa reconstruction, il emploie le verbe « être compté » :

« *il ne sera pas [compté dans la commu]nauté de sa vérité* ». Le texte est complété d'après ii 18 et iii 1 (p. 77).

Brownlee lit différemment : il emploie le verbe « entrer », comme le font Garcia Martinez et Tigchelaar⁵⁹.

לוא [יעבורו ביח] ד אמתו כיא געלה

“*But no one who refuse... [Shall enter] his true [com] munity*”.

⁵⁵ Qimron et Charlesworth « Rule of Community », p. 10-12.

⁵⁶ 1QpHab ii 5⁵⁶ (p. 13 n. 40).

⁵⁷ 4Q 258 papS^c (p. 12 n. 38).

⁵⁸ Licht, *The Rule Scroll*, p. 77.

⁵⁹ Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline*, p. 11, n. 28; Garcia Martinez et Tigchelaar, *The Dead Sea Scrolls*, vol. 1, p. 70.

Les deux suggestions sont vraisemblables et leur sens général est à peu près le même. Toutefois aucune ne s'impose et on comprend la réserve de Qimron sur ce point.

Dans la colonne iii, ligne 2, nous avons un point sur la lettre (ס) de בסאון pour nous signaler que la lettre est abîmée mais certaine. Par la suite, à la fin de la ligne, la lettre א est ajoutée par le scribe au dessus du mot וגוילים, pour lire וגאולים. Nous avons intégré cette correction dans notre transcription.

3.5. Conclusion

Le texte de la cérémonie d'alliance comporte quelques lacunes principalement au début et à la fin de la première colonne, de même que quelques autres endroits. Le sens général du texte ne pose cependant pas de problème et les difficultés de lecture ne devraient pas avoir d'impact majeur sur notre recherche. Les avis des différents auteurs nous ont néanmoins permis de mieux situer les problèmes et les solutions proposées. Le texte ainsi établi, nous pouvons élaborer notre commentaire.

4. Commentaire de la cérémonie d'alliance (1QS i 1 – iii 12)

4.1. Introduction

On trouvera dans ce chapitre une analyse détaillée de la cérémonie d'alliance telle qu'elle est présentée en 1QS i 1 – iii 12. Nous chercherons à en expliquer le sens, surtout en retraçant quelques parallèles bibliques et qumrâniens des principales expressions qu'on y rencontre. Nous adoptons la division en quatre sections indiquée par le scribe de 1QS i 1 – iii 12⁶⁰.

4.2. Première section (i 1-20)

Cette première colonne du rouleau comporte vraisemblablement son destinataire (maintenant perdu) et son titre ספר סר[כ היחד] « Le [livre de la Règ]le de la communauté » (i 1a). Les lignes 1b-15 constituent probablement une introduction générale à tout le livre de la Règle de la communauté, ainsi que les buts et intentions de la communauté; ces lignes peuvent être divisées en six unités (ou sous-sections) différentes, d'après leur contenu (1b-3a. 3b-7a. 7b-9a. 9b-11a. 11b-13a. 13b-15). Finalement la section se complète par une introduction à l'entrée dans l'alliance (i 16-18a) et au commencement du rituel d'entrée dans l'alliance (i 18b-20).

On remarque que cette portion du texte contient une chaîne de 22 infinitifs construits avec le préfixe «*lamed*» (ל). Ils traitent spécifiquement de commandements positifs et négatifs (ou d'éthiques); ils rappellent singulièrement ceux qu'on rencontre dans la Bible (Es vii 15-16; Am v 15). Voir aussi, à Qumrân, CD ii 15; 1Q22 i 5.

⁶⁰ Voir plus haut, p. 35-37.

4.2.1. i 1a

[] ל i 1a [שים לחיו]ספר סר[כ היחד לדרוש

i 1a. Pour [] *sym* pour sa vie, le [livre de la Règ]le de la Communauté.

Comme on l'a souligné le début de la colonne est abîmé et est difficile à reconstruire.

Carmignac et plusieurs commentateurs croient que le rouleau est destiné à l'instructeur (משכיל), comme celui des bénédictions (1QSb i 1) et celui de la guerre (1QM i 1). L'instructeur est mentionné en 1QS iii 13 et ix 12.21 également. Dans ce cas, le document (ou au moins la première partie, jusqu'à iii 12) est destiné à un ou à des responsables de la communauté plutôt qu'à tous les membres. Les reconstructions proposées pour combler le reste de cette lacune initiale n'ont pas été retenues. L'expression « pour sa vie » qu'on trouve ensuite demeure donc énigmatique.

Après avoir vraisemblablement désigné le ou les destinataires, la première ligne de cette section paraît indiquer le titre du rouleau « le [livre de la Règ]le de la Communauté » (i 1a). Ce titre comme on l'a vu, est reconstruit d'après un fragment de la grotte 4.

סרך *Serekh* est le mot hébreu pour la « Règle » il fait partie probablement du vocabulaire religieux de la secte. On le retrouve 38x dans le rouleau, mais rarement dans les écrits bibliques.

Dans la Bible on trouve le terme סרך seulement dans Daniel; ce mot s'apparente avec l'araméen סרכ י (*sarkhé*), סרכ ין (*sarekhin*) ou סרכ יא (*sarekhaya*) qu'on retrouve dans Daniel vi 3-5 et vi 7-8, pour désigner une classe responsable et dirigeante, des administrateurs.

À Qumrân l'expression סרך est employée 60x dont 8x dans 1QS (i 1 16.20.21; v 1 23; vi 8.22) le sens du terme est : ordre, règlement. C'est à la fois ce par quoi le groupe est « dirigé » et ce que le groupe est lui-même.

Il est à noter que, dans la Règle de la Guerre, on trouve certains textes qui s'apparentent à notre sujet: « סורכי המחנות » « ceux qui gouvernent les camps »

(1QM vii 1); ...ואת ראשי הכוהנים יסרוכו... «...et les chefs des prêtres, ils les placeront ...» (1QM ii 1).

Quant au terme communauté (« יחד »), symbolise toute la communauté et sa doctrine sectaire. Le mot est rare dans la Bible (45x). On le retrouve dans les Psaumes dans des contextes où יחד évoque ce sens, mais employé comme adverbe: « *Qu'il est bon, qu'il est doux à des frères de vivre dans une étroite union!* » (Ps cxxxiii 1).

À Qumrân on le trouve 14x dans 1QS : ici dans notre texte et 9x encore dans 1QS i 1- iii 12 (i 8. 16; ii 22. 23. 26; iii 2. 6. 7. 12) et 4x ailleurs dans la Règle (v 1. 23; vi 8. 22). Il est toujours employé pour désigner la communauté de Qumrân ou pour définir la secte dans son entier où qu'elle se trouve, comme étant un groupe uni par une même alliance.

Les deux mots ensemble, סרך היחד on les trouve dans 1QS i 1.16; v 1. En comparant ces trois textes, on distingue trois sens différents : dans le premier cas (i 1), il s'agit du livre (titre) de la Règle de la communauté. Dans le deuxième cas (i 16), il s'agit d'entrer dans la Règle de la communauté (ordre) et, dans le dernier cas (v 1), il s'agit d'une règle à suivre (règlement).

4.2.2. i 1b-3a

לדרוש i 1b

2. אל ב [כול לב ובכול נפש] לעשות הטוב והישר לפניו כאשר

3. צוה ביד מושה וביד כול עבדיו הנביא

i 1b. Pour chercher 2 D'ieu [de tout cœur et de toute âme],
pour faire ce qui est bien et juste devant lui,
selon ce 3a qu'il a ordonné par l'intermédiaire de Moïse et de tous Ses serviteurs les prophètes.

Les lignes 1b – 3a sont, selon toute vraisemblance, le début d'une introduction au livre de la Règle de la communauté qui se poursuit jusqu'à la ligne 15. Elles

traitent du choix que doit faire l'adepte, c'est-à-dire celui qui est volontaire pour entrer dans l'alliance de la communauté. Notre traduction les a disposés en trois segments.

1b-2a

i 1b. Pour chercher 2 D'ieu [de tout cœur et de toute âme],

Le verbe שׂרר est employé 165x dans la Bible⁶¹. Il y a seulement que deux cas typiques où l'on trouve une analogie avec son utilisation dans le segment initial (i 1b-2a).

Le premier cas est Dt iv 29, vers la fin du premier discours de Moïse qui évoque la conversion des exilés : « *C'est alors que tu auras recours à l'Éternel, ton D'ieu et tu le retrouveras, si tu le cherches de tout ton cœur et de toute ton âme* ».

Le deuxième cas se trouve dans 2 Ch xv 12 qui décrit la restauration de l'alliance sous Asa : « *Ils promirent par une alliance solennelle, qu'ils auraient recours à l'Éternel, D'ieu de leurs pères de tout leur cœur et de toute leur âme* ». Ce cas est vraisemblablement celui dont la secte s'est inspirée, et s'adapte par ailleurs parfaitement au contexte que nous avons ici.

A Qumrân, le verbe שׂרר apparaît une centaine de fois. Dans 1QS des expressions semblables reviennent à quelques reprises:

En v 9, il est question de celui qui s'engage à revenir à la *Torah* de Moïse, « selon tout ce qu'il a ordonné, de tout cœur et de toute âme, pour tout ce qui a été révélé d'elle aux fils de Sadoq, les Prêtres qui gardent l'alliance et recherchent Sa volonté... »

En v 11, le fidèle est enjoint de se séparer des « hommes pervers qui se comportent dans le chemin de l'impiété. Car ils ne seront pas considérés dans Son alliance, car ils n'ont ni demandé, ni recherché Ses lois, pour connaître les choses cachées dans lesquelles ils s'étaient égarés... »

En vi 6, on indique que là où il y a dix (membres) il doit y en avoir toujours un qui « cherche » la *Torah* jour et nuit.

⁶¹ BDB, p. 205.

En vi 7, on signale que les « *Rabbim* veillent ensemble le tiers de toutes les nuits de l'année pour lire dans le livre et rechercher le droit ».

Enfin, en viii 12, il est question de ce qui a été caché à Israël mais trouvé par l'homme « qui recherche ».

Comme on le constate, c'est seulement dans notre texte (1QS i 1b-2a) qu'on fait référence à une recherche de D'ieu « de tout cœur et de toute âme », sans doute par allusion à 2 Ch xv 12.

On peut dès lors discerner les perspectives de la secte par cette première promesse de s'engager à chercher D'ieu : (לדרוש אל) qui veut dire: Pour rechercher la proximité divine, et pour découvrir les mystérieux commandements de D'ieu. Il s'agit du premier commandement positif de la secte.

i 2b

Le deuxième segment énonce un autre objectif :

i 2b לעשות הטוב והישר לפניו

« Pour faire ce qui est bien et juste devant Lui ».

Nous retrouvons ici une formulation qui rappelle Dt xii 28. Dans ce passage, Moïse exhorte le peuple à observer les commandements qu'il transmet au nom de D'ieu afin de vivre heureux «...*car tu auras fait ce qui est bien et juste aux yeux de l'Éternel, ton D'ieu* ».

À Qumrân nous trouvons cette expression dans le Rouleau du Temple (11Q19) col. liii 7; lix 17 et lxiii 8.

Tous ces passages semblent s'inspirer de Dt xii 28. Ils sont tous en rapport avec la Torah et son application.

Dans la Règle (1QS i 2b), l'exhortation s'adresse en général aux membres de la communauté avec un verbe à l'infinitif construit. Dans les autres cas de la Bible, le verbe est à la 2^e ou à la 3^e personne du singulier, peut-être pour inviter l'individu à assumer personnellement l'ensemble des commandements.

i 2c-3a

Une dernière expression de cette unité, sur la ligne 2c-3a traite de l'importante mission qui a été confiée à Moïse et à Ses serviteurs les prophètes :

כאשר צוה ביד מושה וביד כול עבדיו הנביאים

Selon ce qu'Il a ordonné par l'intermédiaire de Moïse et de tous Ses serviteurs les Prophètes.

En examinant les textes bibliques, on peut constater que toutes les lois à accomplir ont été d'abord transmises à Moïse. Ainsi dans le Lévitique « *Aaron et ses fils exécutèrent toutes les choses que l'Éternel leur avait fait enjoindre par l'intermédiaire de Moïse* » (Lv viii 36; voir Ex xxxv 29; Nb xv 23; xxvii 23; xxxvi 13; etc.).

Selon les textes bibliques, Moïse est le principal dépositaire des instructions de D'ieu. Par la suite, il les a transmises à Aaron le prêtre aux anciens, à Josué. À sa suite les prophètes communiquent également les paroles de D'ieu par leurs oracles, comme dans 2 R xvii 13 : « *D'ieu, cependant, avait adressé des avertissements à Israël et à Juda par l'organe de tous Ses prophètes et voyants, disant : 'renoncez à vos voies mauvaises, observez Mes commandements et Mes statuts, selon toute la loi que J'ai dictée à vos ancêtres et que Je vous ai fait prêcher par Mes serviteurs les prophètes'* » (voir Esd ix 11).

À Qumrân, le texte qui semble interpréter cette phrase est 1QS viii 15. Il précise le sens de l'oracle d'Isaïe xl 3, « dans le désert préparez la voie de D'ieu » : « 15 C'est la recherche de la loi selon ce qu'Il a prescrit par l'intermédiaire de Moïse, pour faire comme tout ce qui a été révélé époque par époque 16 et selon ce qu'ont dévoilé les prophètes par Son esprit de sainteté ».

Il est aussi à noter la fréquence de l'expression ''selon...que'' (כאשר ou אשר) dans ces phrases. Ce mot אשר affirme la conformité aux lois que D'ieu a données par Moïse (אשר צוה ביד מושה). Quant aux prophètes, les secrets de la *Torah* leurs sont révélés par l'Esprit Saint.

Par ailleurs, comme on l'a vu, le texte de 1QS v 8-9 s'adresse à celui qui entre dans l'alliance de D'ieu et qui s'engage « sur sa vie à retourner à la *Torah* de Moïse, comme ordonné, de tout son cœur et de toute son âme, pour tout ce qui a été révélé aux fils de Sadoq les prêtres ». Ce texte insiste donc sur l'autorité des prêtres en ce qui concerne l'enseignement de la *Torah*.

L'idée principale de cette-sous section est donc celle de « rechercher D'ieu ». Pour la secte cette notion exprime sa relation aux préceptes bibliques, à Moïse et aux prophètes, c'est à dire à la *Torah* telle que véhiculée et interprétée par les fils de Sadoq les prêtres.

4.2.3. i 3b-7a

La deuxième unité de cette introduction à la Règle, qu'on trouve aux lignes 3b-7a, poursuit l'énoncé des objectifs du groupe. Cette fois-ci l'accent porte autant sur ce qu'on choisit que sur ce à quoi on renonce :

i 3b... ולאהוב כול

4 אשר בחר ולשנוא את כול אשר מאס לרחוק מכול רע

5 ולדבוק בכול מעשי טוב ולעשות אמת וצדקה ומשפט

6 בארצ ולוא ללכת עוד בשרירות לב אשמה ועיני זנות

7 לעשות כול רע

i 3b Pour aimer tout 4 ce qu'Il a choisi et pour haïr tout ce qu'Il a repoussé;

Pour s'éloigner de tout mal 5 et pour s'attacher à toute œuvre de bienfaisance ;

Et pour pratiquer le droit et la justice 6 sur la terre;

Et pour ne pas encore aller dans l'endurcissement d'un cœur coupable et des yeux pervers 7a pour faire tout mal.

Ce texte se laisse découper en quatre segments que nous examinerons individuellement.

ולאהוב כול אשר בחר ולשנוא את כול אשר מאס...

Le premier segment (3b-4a) nous présente ce choix en opposant amour et haine. On trouve une idée similaire dans les textes bibliques et dans le Document de Damas.

Dans la Bible, l'oracle du salut d'Isaïe vii 15-16 présente l'Emmanuel en ces termes : « *Il se nourrira de crème et de miel, jusqu'à ce qu'il ait du discernement pour repousser le mal et choisir le bien; 16 or avant que l'enfant sache repousser le mal et choisir le bien, la région dont les deux rois te causent des angoisses sera devenue une solitude* ».

Amos emploie le même vocabulaire dans une exhortation à la conversion : « *Recherchez le bien et non le mal, afin que vous viviez! Alors l'Éternel, D'ieu-Cébaot, sera avec vous comme vous le dites. 15 Hâissez le mal, aimez le bien et faites prévaloir le droit aux portes. Peut-être alors l'Éternel D'ieu-Cébaot, prendra t-il en pitié les débris de Joseph* » (Am v 14-15).

Dans les rouleaux de Qumrân nous rencontrons ces mêmes verbes fréquemment. Le Document de Damas (CD ii 14b- 15) emploie ces verbes différemment, mais ils ont une même signification : « ...14b et que vous compreniez les oeuvres 15 de D'ieu ; et pour que vous choisissiez ce qu'Il veut et que vous rejetiez ce qu'Il hait ; pour que vous marchiez dans la perfection... ».

On trouve aussi ces verbes dans 4Q418 Frag. 43-45 6, 14 dont le texte est complété sur la base de fragments parallèles : « 6 [... alors tu connaîtras [la différence entre le bien et le mal selon leurs actes, car] le D'ieu des connaissances est le secret de la vérité.[...] [Car il] ne [14 connaîtra] pas[la différence entre le bien et le mal selon le jugement de son esprit, et toi fils (de celui) qui comprend, regard]e dans les secrets, [et connaît... les mystères de la vie et leurs par]cours... (cf. 4Q300 Frag. 3, 2 ; 4Q416 Frag. 1, 15).

...לרחוק מכול רע ולדבוק בכול מעשי טוב

Le second segment (4b-5a) n'a pas de véritable parallèle dans la Bible ou à Qumrân. Selon le commentaire de Licht, il peut s'inspirer de l'Exode xxiii 7, du Deutéronome xi 22, ou d'autres textes analogues⁶².

Dans le texte d'Ex xxiii 7, le contexte est apparenté, mais les mots sont employés différemment. Ils exposent les statuts que D'ieu ordonna au peuple d'accomplir, par l'intermédiaire de Moïse : « *Éloigne-toi de la parole de mensonge et ne frappe point de mort celui qui est innocent et juste, car Je n'absoudrais point le prévaricateur* ».

Dt xi 22 énumère un des préceptes que D'ieu impose à Israël, le jour où le peuple franchit le Jourdain pour déposséder des nations : « *Oui, si vous observez bien toute cette loi que je vous prescris d'accomplir, pour aimer l'Éternel, votre D'ieu, pour marcher toujours dans Ses voies et s'attacher à Lui* »...

À Qumrân, nous trouvons cette idée dans un texte fragmentaire des Hymnes où le fidèle affirme avoir conscience que la grâce de D'ieu permet à l'homme de « s'affermir dans l'esprit de Ta Sainteté, et s'attacher dans la vérité de ton alliance, et te servir véritablement avec un coeur parfait et pour aimer ta volonté ». 1QH^a viii 15 [Suk. xvi + frag.13].⁶³

...ולעשות אמת וצדקה ומשפט בארץ

Ce troisième segment (5b-6a) s'apparente aussi à quelques textes de Jérémie. En iv 1-2, il parle à Israël en ces termes : « *1 Si tu revenais Israël, dit le seigneur, revenais à moi, si tu écartais tes abominations loin de ma face sans plus errer de côté*

⁶² Licht, *The Rule Scroll*, p. 59.

⁶³ Garcia Martinez et Tigchlaar, *The Dead Sea Scrolls Study Edition*. vol. i, p. 156-157; E. L. Sukenik, *The Dead Sea Scrolls of The Hebrew University, Jerusalem, Magness Press, 1955* (Hebrew, 1954), pl. 50 et 56.

et d'autre 2 et si tu jurais « par l'Éternel vivant », en vérité, en droiture et justice ...mais les peuples par lui⁶⁴ se diraient heureux, et par lui se diraient glorieux! ».

En Jr xxii 15, le prophète s'adresse au roi de Juda Joiakim, et dit : *«Penses-tu être roi parce que tu mets ton orgueil dans le cèdre? Ton père aussi mangeait et buvait, mais il pratiquait la justice et l'équité, et par là il fut heureux ».*

Le mot « terre » ארץ apparaît aussi avec « faire le droit et la justice » en Jr ix 23 à propos de D'ieu : *« Que celui qui se glorifie se glorifie uniquement de ceci : d'être assez intelligent pour me comprendre et savoir que je suis l'Éternel, exerçant la bonté, le droit et la justice sur la terre ... »*

À Qumrân ce texte du troisième segment (5b-6a), on le trouve aussi dans un contexte semblable en 1QS v 2-3. L'expression לעשות אמת est encore employée dans 1QS viii 2 où le texte est très proche.

En 1QS v 2-3, le contexte est celui de règlements à suivre; cela vise les personnes qui s'engagent dans la communauté : v 2b ...sur l'autorité des fils de Sadoq, les prêtres gardiens de l'alliance, à l'avis de la majorité des hommes 3 de la communauté affermis dans l'alliance. C'est sur leurs ordonnances que sortira le caractère du sort sur toutes choses comprenant la Loi, la fortune et le droit, pour pratiquer (faire) ensemble le droit et la modestie.

Le passage suivant (viii 2) exprime les intentions de la communauté pour son implantation future dans le désert. Les membres veulent s'y retirer : viii 2 ...pour pratiquer la vérité, la justice et le droit, la charité et la bienveillance, la compassion et l'humilité de conduite chacun envers son prochain. »

...ולוא ללכת עוד בשרירות לב אשמה ועיני זנות לעשות כול רע

La fin du quatrième segment (6b-7a) a comme source principale le texte de Jr iii 17, lorsque D'ieu parle à Jérémie en ces termes : *« En ces temps on appellera Jérusalem : " Trône de l'Éternel " Tous les peuples s'assembleront là, à Jérusalem,*

en l'honneur de l'Éternel, et ils cesseront de suivre les mauvais penchants de leur cœur ».

On peut encore le rapprocher de Jr xiii 10 où il est question de Juda et de Jérusalem : « *Ce peuple pervers, qui refuse d'écouter Mes paroles, suit les penchants de son cœur, s'attache à d'autres dieux, les adore et s'agenouille devant eux, il deviendra comme cette ceinture qui ne sert plus à rien ».*

La mention de "yeux pervers" évoque en particulier le texte d'Ez vi 9, où ce ne sont pas les yeux qui sont pervers, mais c'est aussi le cœur qui convoite les idoles et délaisse les lois de D'ieu.

Dans Lv xvii 7, le verbe זנה est employé pour désigner l'idolâtrie, la prostitution avec les idoles : « *Et ils n'offriront plus leurs sacrifices aux démons, au culte desquels ils se prostituent ».*

Des expressions semblables se retrouvent à Qumrân. L'image de l'« endurcissement du cœur » (בשרירות לב) se trouve 9x dans 1QS, en particulier en v 3- 4 : « ...Pour faire ensemble la vérité et l'humilité, la justice et le droit, l'amour dans la grâce et la modestie, s'orienter dans tous leurs chemins. Pour que l'homme ne puisse pas aller dans l'obstination de son cœur et s'égarer suivant son cœur ».

Quant à la perversité, elle est mentionnée dans 1QS iv 10. Ce passage traite de la voie de l'esprit de perversité et de ses signes dans la conduite humaine : il fait agir «...dans un esprit pervers et dans les voies de l'impureté » ברוח זנות ודרכי נדה.

L'expression עיני זנות « des yeux pervers » est traduite par Guilbert « des yeux débauchés ». Il est vrai que le terme זנות dérive du verbe זנה se prostituer, se débaucher; mais dans notre texte, il a un sens figuratif comme chez Ezéchiel et dans le Lévitique : les yeux sont employés pour suivre les idoles et non pas les voies de D'ieu (cf. CD ii 16).

En résumé, toutes les paroles de cette sous-section (i 3b-7a) sont formulées de façon à placer les adeptes de la communauté dans la perspective d'un concept

fondamental, celui de marcher dans les chemins de l'Éternel comme Il l'a ordonné à Moïse et à Ses serviteurs les prophètes.

4.2.4. i 7b-9a

7b ולהבי את כול הנדבים לעשות חוקי אל

8 ברית חסד להיחד בעצת אל ולהתהלך לפניו תמים כול

9 הנגלות למועדי תעודותם

i 7b et pour faire entrer tous les volontaires,
pour pratiquer les préceptes de D'ieu 8 dans l'alliance de grâce,
et pour s'unir dans le conseil de D'ieu;
et pour se comporter vis à vis de Lui de manière intègre,
en accord avec toutes 9a les choses dévoilées aux temps de leurs décrets...

Le contenu de la troisième unité se découpe en cinq segments. On trouve ici une concentration de préceptes généraux en rapport avec la volonté des adeptes de s'insérer dans une alliance qui manifeste la bonté de D'ieu envers Ses élus, « l'alliance de grâce » ברית חסד (i 8a). Examinons les éléments les plus significatifs de cet ensemble.

Le mot נדבים (ה) « volontaires » (i 7b) est très courant dans la Règle (10x au total i 7.11; v 1.6.8.10.21.22; vi 13; ix 24). Wernberg-Møller rapporte l'opinion de Brownlee sur le sens de ce terme⁶⁵. Selon ce dernier l'usage de la racine du verbe נדב s'apparente au texte du *Targum* du Ps cx 3 (« qui S'engagent dans la Torah ») ainsi qu'à l'interprétation midrashique de נדיב en Nb xxi 18. Les deux termes הנדבים et המתנדבים s'appliqueraient à toute la communauté et non pas au seul groupe des nouveaux membres. En effet, tous les membres renouvellent l'alliance annuellement (cf. ii 19).

⁶⁵ Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, p. 46, n. 13.

L'expression חסד בברית ou « alliance de grâce » (i 8a) est propre à Qumrân⁶⁶. Elle semble être inspirée de certains textes bibliques principalement Dt vii 9 et Ne i 5 et ix 32.

Le verset de Dt vii 9 fait partie d'un discours de Moïse au peuple avant son entrée au pays de Canaan, il clôt les exhortations traitant des promesses faites par D'ieu au peuple d'Israël : « *Reconnais donc que l'Éternel, ton D'ieu, lui seul est D'ieu, un D'ieu véridique, fidèle à l'alliance et la grâce pour ceux qui l'aiment et obéissent à Ses lois, jusqu'à la millième génération* ».

Les textes de Néhémie évoquent les difficultés de la période perse (milieu du 5^e siècle avant notre ère). Ayant reçu de mauvaises nouvelles concernant la situation du peuple en Judée, Néhémie s'affaissa en pleurant et pria D'ieu : « *De grâce, Éternel, dis-je. D'ieu du ciel, D'ieu grand et redoutable qui garde fidèlement l'alliance et la grâce à ceux qui t'aiment et obéissent à tes lois...* ». (Ne i 5)

Le verset Ne ix 32 est exprimé lors d'un rassemblement des enfants d'Israël à l'occasion d'un jeûne, revêtus de cilices et couverts de terre : « *Et maintenant, notre D'ieu, D'ieu grand puissant et redoutable, qui garde fidèlement l'alliance et la grâce, ne fais pas trop peu de cas de toutes les tribulations que nous avons éprouvées, nous, nos rois, nos princes, nos prêtres, nos prophètes, nos ancêtres, ton peuple tout entier – depuis l'époque des rois d'Assyrie jusqu'à ce jour.* ».

A Qumrân on retrouve le terme חסד dans 1QM xiv 4 et 4Q 393 frg.3 i 2.

En 1QM xiv 4, il s'agit d'une prière d'action de grâce à D'ieu qui « garde Sa grâce à son alliance et les témoignages de salut au peuple de Sa rédemption ».

Le deuxième texte, 4Q393 frg.3 i 2, est plus significatif. D'ieu y est présenté comme fidèle à Israël, « qui garde l'alliance et la grâce à ceux qui L'aiment ». Il s'agit, comme dans la Règle, de ceux d'Israël qui marchent dans Ses préceptes.

La dernière partie de cette sous sections mentionne que l'alliance fait bénéficier les fidèles, « des choses dévoilées aux temps de leurs décrets » הנגלות למועדי תעודותם (i 9a).

⁶⁶ Voir plus haut, p. 10-11.

La question que pose Wernberg-Møller à ce propos est, si le mot גלות se réfère à la *Torah* (Van Der Ploeg) ou aux révélations de ses sens cachés (Sukenik). Wernberg-Møller s'interroge aussi sur les liens de ce mot avec la suite de la phrase (למועדי תעודותם)⁶⁷.

Dans le Dt xxix 28 lors de la révélation, Moïse fait appel à tout Israël et leur dit : « *Les choses cachées* appartiennent à l'Éternel, notre D'ieu, mais *les choses dévoilées* importent à nous et à nos enfants jusqu'aux derniers âges, afin que nous mettions en pratique toutes les paroles de cette *Torah* ».

Ce texte est presque semblable à celui de la Règle, avec la seule différence que la secte conçoit différemment le rapport entre les choses cachées et les choses dévoilées. Pour la secte, la révélation est le témoignage que D'ieu rend, en dévoilant aux fils de Sadoq l'interprétation véritable de la *Torah*; elle inclut aussi les témoignages divers qu'Il s'est rendus au fur et à mesure des étapes de la révélation biblique.

Notre passage peut aussi être comparé à CD iii 13-16a. Selon la secte, si le peuple d'Israël faute, c'est à cause de son ignorance des périodes des *shabbat*, et des fêtes, dont le secret ne lui a pas été révélé : « 13. À ceux qui avaient survécu comme un reste, D'ieu établit Son alliance avec Israël à jamais, leur révélant 14 les choses cachées, à propos desquelles s'étaient égarés tout Israël : *vacat* Ses Shabbats saints et Ses fêtes 15 glorieuses, Ses témoignages de justice et Ses voies de vérité, et les désirs de Sa volonté, que l'Homme doit accomplir... »

Il y a différentes possibilités d'interpréter ce texte. On peut comprendre qu'il fait référence à la nécessité de se conduire de manière intègre conformément à toutes les ordonnances dévoilées de la *Torah*, en leurs temps. D'un point de vue sectaire, on voudrait plutôt dire que les ordonnances seraient dévoilées à la secte seulement, et à des moments favorables, période par période (cf. iii 10; viii 15; ix 13). On peut interpréter ces périodes comme celles où les adeptes étudient les préceptes de la

⁶⁷ Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, p. 47, n. 20-21.

Torah de Moïse : ces ordonnances seraient dévoilées à chacun selon son mérite ou son intelligence.

4.2.5. i 9b-11a

9b i ולאהוב כול בני אור איש

10 כגורלו בעצת אל ולשנוא כול בני חושכ איש כאשמתו

11 בנקמת אל...

i 9b Et pour aimer tous les fils de Lumière
chacun 10 selon son sort dans le conseil de D'ieu,
et pour haïr tous les fils de Ténèbres,
chacun selon sa culpabilité 11 dans la vengeance de D'ieu...

L'opposition entre « aimer » (אהוב) et « haïr » (שנא) au sens général se trouve déjà plus haut, aux lignes 3b-4a. Dans cette quatrième unité, l'objet de ce sentiment est spécifié : il s'agit d' « Aimer les fils de Lumière chacun selon son sort... » et de « Haïr tous les fils des Ténèbres, chacun selon sa culpabilité... ». L'idée est que cette amour/haine est proportionnelle au rang des fils de Lumière et à la culpabilité des fils de Ténèbres (cf. 1QS ix 16).

Dans la Bible on trouve quelques affirmations du même genre dans les Psaumes : « *Vous qui aimez l'Éternel, haïssez le mal! Il protège la personne de Ses pieux serviteurs, les délivre de la main des pervers* » (Ps xcvi 10; cf xi 5; xlv 8). Toutefois les verbes aimer et haïr ont des objets bien différents en 1QS i 9b-11a : ils visent deux catégories d'humains, c'est-à-dire tous ceux qui font partie de la secte et ceux du dehors.

Ce paragraphe s'adapte précisément aux perspectives sectaires de la Règle. On constate la portée de leur préceptes, ceux d'aimer « les fils de Lumière » (i 9b) qui sont les adeptes de la secte « dans le conseil de D'ieu » (i 10a), et d'haïr tous les « fils

des Ténèbres » (i 10b) ceux qui ne font pas partie de la secte, les impies (voir 1QS ii 16; iii 13. 24. 25; 1QM i 1 etc.).

La « vengeance de D'ieu » (נקמת אל i 11a) est la période de la fin des temps où les fils des Ténèbres seront anéantis définitivement. L'expression se trouve en Nb xxxi 3 pour désigner l'action punitive de D'ieu contre Madian.

À Qumrân il s'agit plutôt de l'intervention finale de D'ieu contre les impies (1QS ii 6, 9 ; iv 12 ; v 12 ; vii 9 ; ix 23 ; x 19). En 1QS iv 12, l'expression intervient dans un paragraphe où il est question des châtiments infligés aux impies qui suivent les chemins de l'obscurité : « ...et la majorité de tous ceux qui le suivent (le chemin de l'obscurité) seront touchés par des fléaux, par l'entremise des anges dévastateurs, et une destruction éternelle par la colère de l'emportement du D'ieu des vengeances, une terreur perpétuelle et la honte ».

4.2.6. i 11b-13a

...i 11b וכול הנדבים לאמתו יביאו כול דעתם וכוחם
12 והונם ביחד אל לברר דעתם באמת חוקי אל וכוחם לתכן
13 כתם דרכיו וכול הונם כעצת צדקו

...i 11b Tous ceux qui sont volontaires pour Sa fidélité apporteront leur connaissance, leur force, 12 et leur fortune dans la communauté de D'ieu : pour purifier leur connaissance, par la fidélité aux préceptes de D'ieu, pour régler leur force 13 selon la perfection de Ses voies, et toute leur fortune dans le conseil de Sa justice.

La cinquième unité nous indique ce que les volontaires doivent apporter dans la communauté de D'ieu et dans quel but : leur « connaissance » pour le « purifier », leur « force » et leur « fortune » pour les « régler ».

Les termes דעת, כוח et הון sont rarement associés dans la Bible. On les trouve cependant dans une section du livre des Proverbes faisant l'éloge de la sagesse et de

la connaissance comme moyen d'assurer sa fortune et d'accroître sa puissance : « 4 *Grâce à la connaissance, le logis se remplit de toute sorte de biens rares et précieux.* 5 *Le sage est armé d'énergie, et l'homme d'expérience voit doubler sa force* » (Pr xxiv 4-5).

Connaissance et force sont encore rapprochés au début du livre de Daniel, dans la description des qualités requises de la part des jeunes Israélites que le roi Nabuchodonosor veut faire instruire à sa cour : « 3 *Le roi ordonna à Achpenaz, chef de ses eunuques, d'amener, d'entre les enfants d'Israël, issus de la lignée royale et des familles nobles, 4 des jeunes gens, exempts de tout défaut corporel, beaux de figure, initiés à toute sagesse, doués d'intelligence, versés dans la connaissance, et qui ont la force de comparaître dans le palais du roi, et de leur enseigner l'écriture et la langue des Chaldéens* » (Dn i 3-4).

A Qumrân les trois expressions se trouvent aussi dans 1QS iii 2 pour indiquer que celui qui marche dans « l'obstination de son cœur » ne doit pas être intégré à la communauté (voir plus loin).

La gestion de la « fortune » (הון) est prévue en détail dans v 2-3.14.20 ; vi 17.24-25 et vii 25. Voici ce que prescrit la Règle en vi 24-25 : « 24 ... S'il se trouve parmi eux quelqu'un qui fraude 25 sur sa fortune, consciemment, on l'exclura de la purification de « *Rabbim* » pendant un an et on le punira de quart de son pain ».

En résumé, cette sous-section envisage donc l'ensemble du processus de conversion. L'acceptation de l'adepte est progressive ; c'est après avoir étudié et assimilé toutes les ordonnances de la secte, qu'il est également associé par sa connaissance, par sa force et par sa fortune à « la communauté de D'ieu ».

4.2.7. i 13b-15

13b ולוא לצעוד בכול אחד

14 מכול דברי אל בקציהם ולוא לקדם עתיהם ולוא להתאחר

15 מכול מועדיהם ולוא לסור מחוקי אמתו ללכת ימין ושמאל

i 3b pour ne s'écarter d'aucune 14 de toutes les paroles de D'ieu à propos de leur temps.

Pour ne pas devancer leurs saisons, ni retarder 15 aucune de leurs fêtes et ne pas se détourner de Ses véritables prescriptions pour aller à droite ou à gauche.

Dans cette sixième unité, il est question des temps et saisons et du calendrier des fêtes de la secte.

On retrouve l'expression « aller à droite ou à gauche » comme image de l'égarement, à la fin du Deutéronome (Dt xxviii 13-15). Après avoir rappelé au peuple les promesses de bonheur qui l'attend dans le pays que D'ieu lui donne, Moïse conclut : « 13 *L'Éternel te fera tenir le premier rang, et non point le dernier ; tu seras constamment au faite, sans jamais déchoir, pourvu que tu obéisses aux lois de l'Éternel, ton D'ieu que je t'impose en ce jour, en les exécutants ponctuellement, 14 et que tu ne dévies pas, à droite ni à gauche, de tout ce que je vous ordonne aujourd'hui, pour suivre et adorer des divinités étrangères* ». Mais Moïse poursuit : « 15 *Mais si tu n'écoutes pas la voix de l'Éternel, ton D'ieu : Si tu n'as pas soin d'observer tous Ses préceptes et Ses lois que je te recommande en ce jour, toutes ces malédictions se réaliseront contre toi et seront ton partage* ».

Dans les écrits de Qumrân, il semble que la question du calendrier occupait une place importante. D'après le texte du Document de Damas déjà cité; c'est l'un des points où Israël s'est écarté de la volonté de D'ieu (CD iii 13-16)⁶⁸. On a trouvé à Qumrân une dizaine de manuscrits du calendrier particulier de la secte (4Q 320-330 Calendriers), qui semble avoir été l'un des sujets majeurs de divergences entre elle et les responsables du Temple de Jérusalem (cf. 4Q 394 MMT^a frg 3-7 i 1-19; etc.). Ce

⁶⁸ Voir plus haut, p. 68-69.

calendrier, solaire plutôt que lunaire, comporte 364 jours et a l'avantage de faire tomber les fêtes au même jour à chaque année⁶⁹.

C'est ainsi que la secte manifeste sa différence par rapport au reste du peuple d'Israël. Ce calendrier n'est pourtant pas exclusif au groupe de Qumrân puisqu'on en trouve un semblable dans le Livre des Jubilés (vi 32).

4.2.8. i 16-18a

16 וכול הבאים בסרכ היחד יעבורו בברית (א) לפני אל לעשות

17 ככול אשר צוה ולוא לשוב מאחרו מכול פחד ואימה ומצרפ

18 נסוימ בממשלת בליעל ...

i 16 Et tous ceux qui entrent dans la Règle de la communauté, passeront dans l'alliance devant D'ieu

pour faire 17 selon tout ce qu'Il a ordonné,

pour ne pas se détourner de Lui sous l'emprise de la peur, de menaces ou d'une fournaise 18 d'épreuves, durant la domination de Bélial...

Dans ce nouveau développement, le texte traite de ceux qui entrent dans la Règle de la communauté, et qui passeront dans l'alliance devant D'ieu. Après les lignes 1b-15, qui donnent plutôt les buts généraux de la communauté, on introduit ici plus directement la cérémonie d'alliance. Cette cérémonie est le moyen concret de s'engager à réaliser les principes énoncés auparavant.

Selon Guilbert le rituel s'inspire de Dt xxvii – xxx⁷⁰. Dans ces chapitres, Moïse, avec les anciens, exhorte le peuple en ces termes : « *Observez toute la loi que je vous impose en ce jour* » (Dt xxvii 1). Toutes ces lois sont à mettre en pratique une

⁶⁹ Leaney, *The Rule of Qumran an its Meaning*, p. 80-107.

⁷⁰ Guilbert, « La règle de la communauté », p. 25 n.1.

fois que le peuple d'Israël s'établira en terre de Canaan. En premier, il faut ériger de grandes pierres et écrire toute cette doctrine pour mériter d'entrer dans le pays que l'Éternel, D'ieu leur destine, pays ruisselant de lait et de miel. Moïse prescrit aussi la construction d'un autel pour l'Éternel, fait de pierre que le fer n'aura pas touché ; là, le peuple offrira des holocaustes en Son honneur. Moïse, assisté des pontifes descendants de Lévi, parle à tout Israël et donne l'ordre suivant : Voici quelles tribus prendront position sur le mont Garizim pour donner la bénédiction au peuple lorsque vous aurez passé le Jourdain. Six tribus, dont Lévi, Les six autres tribus prendront place sur le Mont Hébal pour la malédiction. La cérémonie doit commencer par les malédictions, et se terminer par les bénédictions. L'alliance doit être faite « avec toi » (l'individu), en ce jour et avec ceux qui sont aujourd'hui placés « avec nous » (le peuple) et enfin avec « ceux qui ne sont pas ici, à côté de nous en ce jour » (leur descendants).

Les principales expressions à noter dans cette partie du texte sont : « Passer dans l'alliance », « Faire ce qu'IL ordonne (D'ieu) », « Ne pas se détourner sous l'effet de la peur », « Domination de Bélial ».

L'expression « passer dans l'alliance » (יעבורו בברית) se trouve dans Dt xxix 11. Lors du rassemblement du peuple d'Israël, Moïse fait appel à chaque personne, les femmes les enfants, l'étranger qui se trouve parmi eux, les chefs de tribus, les anciens et les préposés, pour être placés en présence de D'ieu, « afin de passer dans l'alliance de l'Éternel, ton D'ieu et dans Son pacte solennel, par lesquels il traite avec toi en ce jour ».

Le verbe « ordonner » (צוה), utilisé dans la deuxième expression, se trouve environ 485x dans la Bible, dont 88x dans le Deutéronome. Moïse y fait l'éloge de D'ieu et de Ses bienfaits. Puis, il énumère les lois et les règles qu'il a enseignées au peuple pour les pratiquer afin de vivre et de posséder le pays que l'Éternel, D'ieu leur donne. Parmi ces enseignements, on trouve en Dt iv 13 : « Et Il vous promulgua son alliance, qu'il vous ordonnait d'observer, à savoir les dix paroles. Puis Il les écrivit sur deux tables de pierre ».

La troisième expression « ne pas se détourner (שוב) sous l'effet de la peur » évoque le contexte de l'épisode de Nb xiii – xiv : les « fils d'Israël » ont peur devant les peuples du pays de Canaan et refusent d'y monter (Nb xiii 28-33 ; xiv 7-9, 40-45). Pour s'être « *détourné de D'ieu* » ils sont livrés aux Amalécites et aux Cananéens : « *car l'Amalécite et le Cananéen (est) là-bas devant vous, vous tomberez sous l'épée car vous vous êtes détournés de D'ieu, et l'Éternel ne sera pas avec vous* » Nb xiv 43.

Ezéchiël utilise un langage semblable pour dénoncer les prophètes et prophétesses d'Israël : « *Parce que vous avez contristé le cœur du juste par le mensonge, tandis que moi, Je ne l'ai pas affligé, et que vous avez affermi le courage du méchant, pour l'empêcher de se repentir שוב de sa mauvaise voie et de sauver sa vie* » (Ez xiii 22). Le verbe est cependant employé ici dans le sens de « revenir » à D'ieu, plutôt que « se détourner » de Lui. C'est son sens le plus fréquent dans la Bible.

Enfin la dernière expression « la domination de Bélial » suggère une période marquée par la perversion et l'iniquité, où s'exerce le pouvoir de Bélial, l'esprit qui domine sur les « fils des Ténèbres » et dont la fonction est de faire échouer les fils de Lumières (voir 1QS iii 18-23).

Le mot Bélial (בליעל) est employé 27x dans la Bible hébraïque, toujours comme nom commun au sens de « sans valeur », « vauriens » (cf. Is xxv 25). Dans 1 S ii 12, on utilise le terme pour lire que les fils d'Élie le voyant étaient des hommes sans scrupules : « *Or, les fils d'Élie étaient des hommes pervers (בליעל) qui ne s'inquiétaient pas du Seigneur* ».

Dans 2 S xx 1 c'est un qualificatif péjoratif donné à Chéba : « *Or, il se trouva là un misérable בליעל du nom de Chéba, fils de Bikhri, Benjamite; il sonna du cor et proclama : " nous n'avons aucune part à David, aucune communauté à revendiquer avec le fils de Jessé; chacun à ses tentes, ô Israël!"* ».

En 1 R xxi 10, le terme désigne les hommes de mains qui accuseront Naboth, le Jezréélite, dont Achab convoitait la vigne située près de son palais. Le roi donne cet ordre : « *... placez en face de lui deux individus sans scrupules (בליעל), qui*

déposeront contre lui, en disant : “ Tu as outragé D’ieu et le Roi. Puis on le fera sortir, et on le tuera à coups de pierres ” ».

À Qumrân בליעל est devenu un nom propre, donné au chef des démons (106x : cf. 1QS i 24; ii 6. 19; x 21 ; 1QM i 5.13.15). On trouve aussi « Béliar » (בליער) dans la littérature intertestamentaire (par ex. Jub i 20; Test Dan i 7 ; etc.).

4.2.9. i 18b-20

ובעוברים בברית יהיו הכוהנים ... i 18b

19 והלויים מברכים את אל ישועות ואת כול מעשי אמתו וכול

20 העוברים בברית אומרים אחריהם אמן אמן vacat.

i 18b À leur passage dans l’alliance, les prêtres 19 et les lévites bénissent le D’ieu des délivrances et toutes Ses œuvres de vérité, et tous 20 ceux qui passent dans l’alliance répondent après eux : « Amen, Amen.» vacat.

La dernière unité de la section annonce le déroulement de la cérémonie de l’alliance. Cette cérémonie est présidée par les prêtres et les lévites, qui font fonction de chefs spirituels. Dans cette partie du texte, leur rôle est celui de bénir le « D’ieu des délivrances et toutes Ses œuvres de vérité ». La communauté donne son assentiment par un double « Amen ». Comme dans la Bible, le rôle dominant de la cérémonie est octroyé aux prêtres, descendants directs des lignées d’Aaron et de Sadoq, et aux lévites (cf. 1QS v 2-4, 8).

En résumé, dans cette première section (i 1-20), l’auteur de la Règle attire l’attention des nouveaux arrivants sur les buts et les intentions de la communauté en introduisant habilement le côté théologique et éthique de la Règle. L’adepte est engagé à ne plus aller dans l’endurcissement d’un cœur coupable et des yeux pervers. Il est sommé de se joindre à la Règle et d’accomplir tous les préceptes de la communauté, comme l’a ordonné D’ieu à Moïse et à Ses serviteurs les prophètes.

4.3. Deuxième section (i 21 – ii 10)

C'est lors du passage dans l'alliance, après que toute la communauté, incluant les nouveaux adeptes, ait répondu à la première bénédiction des prêtres et des lévites par un double Amen (i 20), que s'enclenche vraiment la cérémonie annuelle d'entrée dans l'alliance. D'après son contenu cette section se divise en trois unités : i 21 – ii 1a; ii 1b-4a; ii 4b-10.

4.3.1. i 21 – ii 1a

Cette première unité se subdivise à son tour en trois segments (i 21-22a ; i 22b-24a ; i 24b – ii 1a), que nous traitons séparément.

vacat i 21 והכהנים מספרים את צדקות אל במעשי גבורתם
22 ומשמיעים כול חסדי רחמים על ישראל

« *vacat* Les prêtres racontent les justices de D'ieu dans les œuvres de Sa puissance ». 22a « Ils font entendre toutes les faveurs de (sa) miséricorde à l'égard d'Israël ».

Selon le premier segment (i 21-22a), les prêtres énumèrent d'abord certaines actions de D'ieu, dans lesquelles il a montré Sa bienveillance envers le peuple d'Israël tout au long de leur alliance. Cette évocation rappelle inévitablement la sortie d'Egypte du peuple d'Israël, et tous les événements qu'elle comporte (voir Ps 103, 6). L'expression est aussi à rapprocher de Jg 5. Ce chapitre est un chant de la Prophétesse Débora à laquelle D'ieu ordonna de se réveiller pour entonner une hymne de victoire. Dans le verset 11 nous trouvons deux mentions des « justices » (צדקות) de D'ieu : « *Ceux que le tumulte faisait blottir parmi les auges, maintenant célèbrent les justices du Seigneur, Ses justices qui émancipent Israël ; maintenant rentre dans Ses portes le peuple du Seigneur.* »

On retrouve le terme de « puissance » (גבורתום) dans Dt iii 24. Moïse implorait D'ieu à cette époque, le remerciant de toutes les faveurs accomplies envers son peuple par Sa puissance incomparable : « *Seigneur Éternel ! Déjà Tu as rendu Ton serviteur témoin de Ta grandeur et de la force de Ton bras ; et quelle est la puissance, dans le ciel ou sur la terre, qui pourrait imiter Tes oeuvres et Tes merveilles* ».

Dans Jérémie, on retrouve le courroux du Seigneur lorsqu'Il dit à Jérémie qu'Il va convoquer de nombreux pêcheurs et également des nombreux chasseurs qui les pourchasseront sur toute montagne et sur toute colline puis dans Jr xvi 21 : « *Aussi, vais-Je le leur faire sentir ; pour le coup, je leur ferai sentir mon bras et ma puissance, et il apprendront que je nomme l'Éternel* » (Jr xvi 21).

À Qumrân, on évoque les « justices de D'ieu » à quelques reprises, par exemple dans 1QS x 23 ; « Avec des hymne j'ouvrirai ma bouche, et mes lèvres raconteront les justices de D'ieu et la tricherie des hommes, jusqu'à ce que soit complété 24 leur faute ».

Quant au terme, גבורות on le trouve au sens de « hauts faits » de D'ieu en 1QM xiii 9 : « 8 [...] Et tous les témoignages de ta gloire, il y eut le souvenir de tes [grâces] au milieu de nous, pour l'aide du reste et la survie de ton alliance 9 et pour qu'on ra [conte] Tes oeuvres de vérité et les jugements de Tes hauts faits merveilleux.

...והלויים מספרים

23 את עוונות בני ישראל וכול פשעי אשמתם וחטאתם בממשלת

24 בליעל

22b. Les lévites racontent 23 les délits des fils d'Israël, et tous les péchés de leur culpabilité, et leur infidélité sous la domination de 24a Béliel.

En réponse aux prêtres, les lévites racontent les délits des fils d'Israël (i 22b). Dans ce contexte, ces délits sont identifiables surtout à l'infidélité et la culpabilité des hommes sous l'influence de Bélial, qui les pousse à s'écarter de la loi de Moïse.

Ne ix 16-17 donne un exemple d'une reconnaissance de fautes semblables dans le passé : « *Mais eux, nos ancêtres agirent avec témérité, ils raidirent leur cou et refusèrent d'obéir à Tes ordres. 17 Oui, ils refusèrent d'obéir, oublieux de Tes merveilles, que Tu avais opérées en leur faveur ; ils raidirent leur cou et, dans leur rébellion, se donnèrent un chef pour retourner dans leur servitude. Mais Toi, Tu es un D'ieu de pardon, clément, miséricordieux, tardif à la colère et abondant en grâce, Tu ne les as pas abandonnés* ».

En évoquant le « raidissement du cou » Néhémie fait certainement allusion aux textes de Ex xxxiii 3-5 et Dt ix 13-14. Le premier texte montre le courroux de D'ieu envers le peuple d'Israël. D'ieu dit à Moïse : «...5 *Dis aux enfants d'Israël : vous êtes un peuple réfractaire* (litt. « raide de cou ») ; *si un seul instant je m'avançais au milieu de vous, je vous anéantirais...* ».

Le second texte est plus sévère : « 13... *J'ai observé ce peuple : or, c'est un peuple rétif* (litt. « raide de cou »). 14 *Laisse-moi, je veux les anéantir, je veux effacer leur nom sous le ciel, et faire naître de toi une nation plus grande et plus nombreuse que celle-ci* ».

À Qumrân, dans la Règle nous trouvons l'expression exacte dans la colonne vi 25b-26, elle concerne la jurisprudence de la communauté, qui prescrit la manière dont l'adepte doit se comporter avec ses confrères de la secte et prévoit la punition de : « ...Celui qui répondra 26 à son prochain avec "obstination de nuque", qui lui parlera avec impatience de colère en blessant la dignité de son compagnon, (ou) avec insoumission à la voix de son prochain, inscrit avant lui...»

... [וכו]ל העוברים בברית מודים אחריהם לאמור נעונו
 25 [פ]שענו [חט]אנו הרשענו אנו [וא]בותינו מלפנינו ב(ה)לכתנו
 26 [...] אמת וצדיק [א]ל[ישראל]משפטו בנו ובאבותי[נו]

vacat ii 1a ורחמי חסדו גמל עלינו מעולם ועד עולם

24b. [Et tou]s ceux qui passent dans l’alliance se confessent après eux, en disant : « Nous avons commis des délits, 25 nous avons [p]échés, nous [avons été infi]dèles, et nous avons fautés, nous [et] nos [pèr]es avant nous, en marchant 26 [.....] juste et vrai (est) le [D’ie]u d’[Israël] et Son jugement envers nous et [nos père]s. II 1a. Et Sa gracieuse miséricorde nous est attribuée de l’éternité jusqu’à l’éternité ». *vacat*

Le dernier segment (i 24b –ii 1a) comporte une confession faite par toute la communauté. L’aveu reprend les deux aspects de l’exposé des prêtres et des lévites en ordre inverse : la reconnaissance de “nos fautes” et la reconnaissance de la Justice de D’ieu dans Son jugement envers Israël, mais aussi de Sa miséricorde actuelle.

Ce qui paraît remarquable dans ce segment, c’est que la confession est faite par toute la communauté de l’alliance. Cette confession collective contraste avec celle qu’on retrouve dans la Bible, où habituellement le prêtre est engagé personnellement (ou selon le scénario, par l’intermédiaire d’un bouc), à faire l’expiation des fautes des Fils d’Israël, comme l’écrit le Lv xvi 21 : « *Aaron appuiera ses deux mains sur la tête du bouc vivant, confessera, dans cette posture, toutes les iniquités des enfants d’Israël, toutes leurs offenses et tous leurs péchés, et, les ayant ainsi fait passer sur la tête du bouc, l’enverra, sous la conduite d’un préposé dans le désert* ». Dans notre passage, au contraire, chaque adepte fait l’aveu personnellement pour lui-même et pour ses ancêtres.

4.3.2. ii 1b-4a

1b vacat והכוהנים מברכים את כול

2 אנשי גורל אל ההולכים תמים בכול דרכיו ואומרים יברככה בכול

3 טוב וישמורכה מכול רע ויאר לבכה בשכל חיים ויחונכה בדעת עולמים

4 וישא פני חסדיו לכה לשלום עולמים vacat

1b vacat Et les prêtres bénissent tous 2a les hommes du lot de D'ieu, qui marchent en toute intégrité dans toutes Ses voies, ils disent :

2b « Qu'Il te bénisse de tout 3 bien, qu'Il te garde de tout mal, qu'Il illumine ton cœur au discernement de la vie et te gratifie d'une connaissance éternelle. 4 Et qu'Il lève sur toi la face de Ses faveurs, pour une paix éternelle ».

La structure de cette partie de la cérémonie s'apparente à celle ordonnée par Moïse au peuple d'Israël avant sa traversée du Jourdain (Dt xxvii 11 – xxviii 14). On note toutefois un changement dans la séquence : dans la Bible, la cérémonie commence par un flot de malédictions (xxvii 14-26) puis des bénédictions (xxviii 1-14). À Qumrân la cérémonie commence par les bénédictions des prêtres (ii 1b-4a) suivis par les malédictions des lévites (ii 4b-9).

Pour Leaney « lot de D'ieu » (גורל אל ii 2a), signifie une portion de l'humanité que D'ieu s'est réservée⁷¹; cette métaphore est aussi employée dans l'expression « lot de Lumière » גורל אור, dans 1QM xiii 9. Il s'agit évidemment des membres qui font partie de la communauté.

La bénédiction promulguée par les prêtres est un développement de la bénédiction donnée aux enfants d'Israël par Aaron, et qu'on rencontre dans les Nb vi 22-27 (les termes communs sont soulignés) :

22 וידבר "ה" אל משה לאמר : 23 דבר אל אהרן ואל בניו לאמור כה תברכו את בני ישראל אמור להם : 24 יברכך "ה" וישמרך : 25 יאר "ה" פניו אליך ויחנך : 26 ישא "ה" פניו אליך וישם לך שלום : 27 ושמו את שמי על בני ישראל ו אני אברכם :

22. L'Éternel parla à Moïse en ces termes : 23 « Parle ainsi à Aaron et à ses fils : Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël ; vous leur direz :

24 « Que l'Éternel te bénisse et te garde!

25 Que l'Éternel illumine sa face sur toi et te soit favorable!

⁷¹ Leaney, *The Rule of Qumran and its Meaning*, p. 129.

26 Que l'Éternel dirige sa face sur toi et t'accorde la paix.

27 Ils imposeront ainsi mon nom sur les enfants d'Israël, et moi je les bénirai ».

La secte prend cependant soin de transformer le texte biblique en fonction de ses doctrines propres, et certaines parties de la bénédiction biblique sont retranchées en particulier les mentions du nom de D'ieu et celui des enfants d'Israël. Les principaux ajouts sont soulignés ci-après :

2... יברככה בכול

3 טוב וישמורכה מכול רע ויאר לבכה בשכל חיים ויחונכה בדעת עולמים

4 וישא פני חסדין לכה לשלום עולמים vacat

La bénédiction des prêtres (2b-3a) reflète la doctrine de la secte; les mots טוב et רע sont des leitmotivs qu'on retrouve très souvent dans les manuscrits de la secte. Le bien symbolise la communauté conduite par le Maître de justice et le mal le parti des impies qui sont sous l'influence des forces des ténèbres (*Belial*). Le dualisme est une composante fondamentale dans la théologie de la secte (1QS iii – iv). Dans ii 3b, les deux termes « discernement » (בשכל חיים) et « connaissance » (בדעת עולמים), réalisent également le but fixé par la communauté. La ligne 4 nous dévoile l'objectif final de la secte, celui de voir se diriger vers l'adepte tous les bienfaits de la grâce Divine (פני חסדין), pour une paix éternelle (לשלום עולמים).

4.3.2. ii 4b-10

4b vacat והלויים מקללים את כול אנשי

5 גורל בליעל וענו ואמרו ארור אתה בכול מעשי רשע אשמתכה יתנכה

6 אל זעוה ביד כול נוקמי נקם ויפקוד אחריכה כלה ביד כול משלמי

7 גמולים ארור אתה לאין רחמים כחושך מעשיכה וזעום אתה

8 באפלת אש עולמים לוא יחונכה אל בקוראכה ולוא יסלח לכפר עוונך

9 ישא פני אפו לנקמתכה ולוא יהיה לכה שלום בפי כול אוחזי אבות
10 וכול העוברים בברית אומרים אחר המברכים והמקללים אמן אמן

4b Et les lévites maudissent tous les hommes 5 du lot de Bélial;

Ils répondent et disent : « Maudit sois-tu dans tous tes méfaits coupables. Que 6 D'ieu te livre à la terreur, entre la main de tous les vengeurs de vengeance.

Qu'Il lance (ordonne) après toi l'anéantissement par la main de tous les exécuteurs 7 de châtements.

Maudit sois-tu sans aucune miséricorde, selon la noirceur de tes œuvres. Damné sois-tu 8 dans l'obscurité d'un feu éternel.

Que D'ieu ne te fasse aucune grâce dans tes appels et qu'Il ne pardonne pas pour expier tes fautes.

9 Qu'Il lève Sa face irritée pour se venger de toi.

Tu n'auras pas la paix de la bouche de tous ceux qui sont unis aux pères».

10 Et tous ceux qui passent dans l'alliance répondent après ceux qui bénissent et ceux qui maudissent : « Amen, Amen ».

Cette unité est la suite logique de la précédente. Elle énonce les malédictions proférées par les lévites contre « tous les hommes du lot de Bélial (ii 4b-5a).

Le Deutéronome (xxxii 9) illustre parfaitement l'idée de « Lot », mais sans l'employer, le mot גורל s'applique ici au lot de D'ieu : « *Car ce peuple est la part (חלק) de D'ieu; Jacob est la portion (חבל) de son héritage.* ».

On trouve aussi le terme גורל dans Lv xvi 8 dans un passage sur le rituel de Kippur qui pourrait avoir suscité la conception, dans la Règle, des deux 'lots' de l'humanité, un pour D'ieu et l'autre pour Bélial⁷² : « *Aaron tirera au sort pour les deux boucs : un lot sera pour l'Éternel, un lot pour Azzazel* ».

⁷² Leaney, *The Rule of Qumran and its Meaning*, p.129 n. 2.2.

À Qumrân, l'expression « lot de Bélial » (גורל בליעל) se retrouve aussi dans 1QM i 1. 5. 11, comme étant le « Lot des fils des Ténèbres ». On retrouve les deux termes גורל et בליעל ensemble également dans 1QM xiii 2. 4.

Les malédictions proférées par les lévites de la communauté (ii 5b-9) sont exactement une réplique inverse des bénédictions précédentes. Elles s'apparentent globalement dans leur contenu à celles qu'on trouve dans Dt xxvii 14-26 : « 14. *Les lévites prendront la parole et diront à haute voix, s'adressant à tout homme en Israël : 15 ' Maudit soit l'homme qui ferait une image taillée ou en fonte, objet d'abomination pour l'Éternel, ouvrage de l'art humain et qui l'érigerait en un lieu secret ! Sur quoi le peuple entier répondra Amen! ' »... etc. (voir aussi xxviii 16-19).*

Le concept de « châtiments » (גמולים ii 7), on le trouve en Is lxvi 6 au sens de « salaire » : « *Une grande rumeur s'élève de la ville, une rumeur sort du Temple; c'est le voix de l'Éternel qui paie leur salaire à Ses ennemis* ». (cf. Jr li 6 et CD viii 2).

La ligne 8a parle de « l'obscurité d'un feu éternel » (באפלת אש עולמים). Le feu associé à l'obscurité dans 1QS iv 13. Leaney trouve cela étrange, mais selon lui cette idée se baserait sur la conception que D'ieu est une colonne de nuage dans la journée et une colonne de feu la nuit, comme dans Ex xiii 21-22 : « *L'Éternel les guidait, le jour, par une colonne de nuée qui leur indiquait le chemin : la nuit, par une colonne de feu destinée à les éclairer, afin qu'ils pussent marcher jour et nuit. 22 La colonne de nuée le jour, et la colonne de feu, la nuit, ne cessaient de précéder le peuple* » (cf. Dt v 21-23).

La ligne 9b parle de ceux qui sont « unis aux pères » (אווזי אבות). Guilbert traduit « *tous les adeptes des pères* »; ce sont vraisemblablement ceux qui appliquent intégralement les exigences de la secte⁷³. Selon d'autres auteurs cette expression désignerait des « intercesseurs »; Wernberg-Møller signale à ce propos que

⁷³ Guilbert, « La Règle de la communauté », p. 27, n. 36.

l'expression de אוחזי אבות se trouve aussi dans des textes syriaques (Hymne d'Ephrem le Syrien)⁷⁴.

Dans les deux cas, de bénédictions et de malédictions, tous ceux qui passent dans l'alliance acceptent tout ce qui a été proféré, par leur réponse : « Amen! Amen ».

4.4 Troisième section (ii 11-18)

vacat 11 והוסיפו הכוהנים והלויים ואמרו ארור בגלולי לבו לעבור
 12 הבא בברית הזות ומכשול עוונו ישים לפניו להסוג בו והיה
 13 בשומעו את דברי הברית הזות יתברכ בלבבו לאמור שלום יהי לי
 14 כיא בשרירות לבי אלכ ונספתה רוחו הצמאה עם הרווה לאין
 15 סליחה אפ אל וקנאת משפטיו יבערו בו לכלת עולמים ידבקו בו כול
 16 אלות הברית הזות ויבדילו אל לרעה ונכרת מתוכ כול בני אור בהסוג
 17 מאחרי אל בגלולי ומכשול עוונו יתן גורלו בתוך ארורי עולמים
 18 וכול באי הברית יענו ואמרו אחריהם אמן אמן vacat

11 vacat Les prêtres et les lévites poursuivent en disant : « Maudit soit-il par les idoles de son cœur (celui qui), pour y passer,

12 entre dans cette alliance et laisse devant lui l'obstacle de son péché, pour trébucher sur lui.

Et lorsqu'en 13 entendant les paroles de cette l'alliance, il se bénit dans son cœur en disant : « J'aurais la paix, 14 car c'est dans l'obstination de mon cœur que je marcherai ».

Et, que soit détruit son esprit (qui est) soif avec satiété, sans aucun 15 pardon.

La colère de D'ieu et l'ardeur de Ses jugements s'enflammeront en lui pour une extermination éternelle.

Sur lui, s'attacheront toutes 16 les imprécations de cette alliance.

⁷⁴ Wernberg– Møller, *The Manual of Discipline*, p. 53, n. 26.

Que D'ieu l'écarte vers le mal et le retranche du milieu de tous les fils de Lumière
parce qu'il s'est détourné 17 de D'ieu dans ses idoles et l'obstacle de ses délits.

Il lui sera donné un sort parmi les maudits à jamais.

18 Et tous ceux qui entrent dans l'alliance répondent après eux : « Amen, Amen. »
vacat

La troisième section énonce des malédictions contre les faux convertis et énumère les imprécations de l'alliance à leur endroit. Ces malédictions sont prononcées conjointement par les prêtres et les lévites (ii 11) à l'intention de « tous ceux qui entrent dans l'alliance » (ii 18). La section est unifiée. Le ton est personnalisé et chacun est interpellé individuellement.

Les premières lignes décrivent le faux converti qui « laisse devant lui l'obstacle de son péché, pour trébucher sur lui » (ii 11-12) ; une expression semblable revient plus loin dans la section (ii 17). Comme le signale Guilbert⁷⁵, ce passage rappelle celui d'Ez xiv 1-8, où des anciens d'Israël viennent consulter le Prophète. D'ieu lui révèle cependant que ces gens sont des hypocrites qui ont des idoles dans leur cœur. Il menace de retrancher d'Israël ce genre d'homme qui « porte des idoles dans son cœur, et met devant lui le faux pas de son égarement » (Ez xiv 7), c'est-à-dire, ce qui provoque sa chute dans le péché.

Wernberg – Møller pense que ces expressions ont été influencées par les chapitres iii, iv et vii d'Ezéchiel⁷⁶. Ez iii et iv parlent surtout des péchés commis par Israël; c'est seulement dans Ez vii 19 qu'on retrouve l'expression « l'obstacle de leur péché » (ומכשול עוונו), à propos de ceux qui se sont laissés séduire par leurs richesses.

Wernberg – Møller suggère encore que le scribe avait à l'esprit Dt xxix 16, où l'on évoque les idoles des nations⁷⁷. De fait, le texte des lignes 13-14 recoupe presque textuellement Dt xxix 18-20. La proposition de la ligne 14 « et que soit détruit son esprit (qui est) soif avec satiété » (ונספתה רוחו הצמאה עם הרווה) est

⁷⁵ Guilbert, « La Règle de la communauté » p. 27, n. 38.

⁷⁶ Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, p. 54-55, n. 36.

⁷⁷ *Ibid.*

problématique. Guilbert en donne l'explication suivante : « *L'auteur a compris en sens contraire le texte du Deutéronome: l'abondance d'eau fera disparaître la soif, est devenu la soif, malgré l'abondance d'eau, détruira son esprit* »⁷⁸.

En fait, selon nous il n'y a pas de références à la notion d'eau, ni dans Dt xxix 18, ni dans 1QS ii 14. La traduction suivante de Dt xxix 18 dans la Bible de Rabbinate français est plus juste : ... « *Je resterai heureux, tout en me livrant à la passion de mon cœur ; et alors la passion assouvie entraînerait celle qui a soif* »⁷⁹. Le texte parle de cœur; le scribe fait peut-être allusion aux deux penchants du cœur (le bon et le mauvais). Et on pourrait expliquer le texte de la Bible de cette façon : sa passion assouvie (par l'obstination) entraînerait avec elle celle qui a soif (de connaissance de la *Torah*).

Wernberg – Møller trouve que le texte est obscur⁸⁰. Il le rapproche de 1QpHab xi 13, qui dénonce le grand prêtre qui « n'a pas circoncis le prépuce de son Cœur » et s'est vautré dans (sa soif) l'ivresse. Mais ce rapprochement paraît douteux.

Les dernières lignes de la section (ii 15-17) sont donc une mise en garde aux transgresseurs. Toutes les imprécations de cette alliance les poursuivront et ils seront séparés de la communauté et ils seront bannis parmi les maudits à jamais. En acquiesçant à ces malédictions par un double « Amen » (ii 18), ceux qui entrent dans l'alliance affirment implicitement la droiture de leur intention.

4.5. Quatrième section (ii 19 – iii 12)

La dernière section (ii 19-iii 12) traite d'abord de la périodicité de la cérémonie d'alliance et des Règles de préséances qui s'appliquent au cours de son déroulement (ii 19-25a), puis rappelle que la conversion intérieure est nécessaire pour que l'adhésion du groupe produise une purification véritable (ii 25b – iii 12)

⁷⁸ Guilbert « Règle de la communauté », p. 27 n. 40.

⁷⁹ Z. Kahn (éd.) *La Bible. Édition bilingue*, Paris, Éd. Colbo, 1990, p. 340.

⁸⁰ Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, p. 54-55, n. 36

4.5.1. ii 19-25a

vacat 19 ככה יעשו שנה בשנה כול יומי ממשלת בליעל הכוהנים יעבורו
 20 ברשונה בסרכ לפי רוחותם זה אחר זה והלויים יעבורו אחריהם
 21 וכול העם () יעבורו בשלישית בסרכ זה אחר זה לאלפים ומאות
 22 וחמשים ועשרות לדעת כול איש ישראל איש בית מעמדו ביחד אל
 23 לעצת עולמים ולוא ישפל איש מבית מעמדו ולוא ירום ממקום גורלו
 24 כיא הכול יהיו ביחד אמת וענות טוב ואהבת חסד ומחשבת צדק
 25a איש לרעהו בעצת קודש ובני סוד עולמים

19 vacat (C'est) ainsi (qu') ils agiront année par année, pendant toute la durée de la domination de Bélial.

Les prêtres passeront 20 en premiers dans la Règle, selon leur esprit, l'un après l'autre. Et les lévites passeront après eux,

21 puis tout le peuple passera en troisième lieu dans la Règle, l'un après l'autre, par milliers, centaines, 22 cinquantaines et dizaines, selon la connaissance de chaque homme d'Israël, chacun (selon) la maison (ou il a) sa place dans la communauté de D'ieu 23 pour un conseil éternel ».

Nul homme ne s'abaissera de la maison (ou il a) et ne s'élèvera du rang de son lot.

24 Car, tous appartiendront à la communauté de la vérité et de la bonté modeste, de l'amour de la grâce et du plan de projet de justice

25a chacun vis-à-vis de son prochain, pour (être) une communauté sainte, (celle) des fils du secret éternel.

La première unité débute par l'instruction de procéder annuellement à cette cérémonie : « (C'est) ainsi (qu') ils agiront année par année » (ii 19a).

Le livre de l'Exode paraît être l'outil le plus approprié pour situer la période où avait lieu cet événement annuel. Les indications d'Ex xxii 29b-30; xxiii 12. 15-19, fournissent en effet quelques précisions sur les fêtes religieuses d'Israël. Une des premières injonctions reçue par les Israélites est celle de tenir trois fêtes par année

(Ex xxiii 14). Parmi elles se trouve « la fête des moissons » ou « la fête des prémices » (Ex xxiii 16), plus tard appelée « la fête des semaines » (Ex xxxiv 22).

Cette fête est en relation directe avec celle de la Pâque (Dt xvi 1-8). D'ieu a ordonné de compter sept semaines (50 jours) à partir du 1^{er} jour après le Shabbat de Pâque, pour Lui offrir les prémices des moissons. Ce cinquantième jour est « la fête des semaines » (Dt xvi 9), un « statut perpétuel pour vos générations » (voir Lv xxiii 9-22).

Leaney commente sur ce sujet controversé et tente de situer la période du « renouvellement » de l'alliance à partir du calendrier sectaire⁸¹. Selon lui, la fête dont parle la Règle est probablement identique avec « la fête des semaines », fixée selon le calendrier solaire du groupe. La communauté l'emploie comme fête du renouvellement de l'alliance. Le Livre des jubilés, voit aussi cette fête comme étant celle du renouvellement de l'alliance (Jubilés vi 15 - 22).

La Règle donnée ici vaut, « pendant toute la durée de la domination de Bélial »(ii 19). Nous avons rencontré cette expression plus haut (i 18). Comme on le constate, toutes les pratiques de la secte sont organisées de manière à combattre cette domination.

Les préséances au cours des cérémonies annuelles de rénovation font partie d'un protocole qui révèle avec précision la structure du groupe (ii 19b-23a). En premier, nous avons le partage en trois classes : les prêtres, les lévites et le peuple (ii 19-21).

Le peuple est divisé en 4 groupes : les milliers, les centaines, cinquantes et les dizaines (ii 21-22). Dans toutes les classes et dans tous les groupes chacun doit occuper la place qui lui est allouée, chaque année selon sa progression dans la communauté de D'ieu (ii 22).

La « place » (מעמד), c'est le rang personnel que chaque adepte reçoit en raison de ses aptitudes reliées à son intelligence et ses actes dans la Torah. Ces qualités sont appelées « esprit ». Ce grade est octroyé après un examen annuel

⁸¹ Leaney, *The Rule of Qumran and its Meaning*, p. 95.

minutieux. On apprend par là, l'importance de cette épreuve pour tous les membres de la communauté et son influence dans plusieurs domaines de la vie de la secte.

Les dernières lignes de cette unité (ii 23b-25a) réitèrent l'importance du classement de chacun. C'est de cette manière poursuit le texte, que les hommes de la secte appartiendront à la « communauté de la vérité », puisqu'ils détiendront la véritable interprétation de la *Torah*, et à la communauté de « bonté modeste », ou chacun se comporte humblement vis-à-vis de l'autrui, et vit de « l'amour de la grâce » que D'ieu leur accorde, et de son « plan de projet de justice ». La communauté de ceux qui partagent la connaissance et les secrets célestes peut ainsi poursuivre son idéal de sainteté.

4.5.2 ii 25b-iii 12

25b וכול המואס לבוא

26 [בברית א]ל ללכת בשרירות לבו לוא ני [י]חד אמתו כיא געל

- iii 1 נפשו ביסורי דעת משפטי צדק לוא חזק למשוב חיו ועם ישרים לוא יתחשב
 2 ודעתו וכוחו והונו לוא יבואו בעצת יחד כיא בסאון רשע מחרשו וגואלים
 3 בשובתו ולוא יצדק במתור שרירות לבו וחושכ יביט לדרכי אור בעין תמימים
 4 לוא יתחשב לוא יזכה בכפורים ולוא יטהר במי נדה ולוא יתקדש בימים
 5 ונהרות ולוא יטהר בכול מי רחצ טמא טמא יהיה כול יומי מואסו במשפטי
 6 אל לבלתי התיסר ביחד עצתו כיא ברוח עצת אמת אל דרכי איש יכופרו כול
 7 עוונותו להביט באור החיים וברוח קדושה ליחד באמתו יטהר מכול
 8 עוונותו וברוח יושר ועונה תכופר חטתו ובענות נפשו לכול חוקי אל יטהר
 9 בשרו להזות במי נדה ולהתקדש במי דוכי ויהיכין פעמיו להלכת תמים
 10 בכול דרכי אל כאשר צוה למועדי תעודתיו ולוא לסור ימין ושמאול ואין
 11 לצעוד על אחד מכול דבריו אז ירצה בכפורי ניחוח לפני אל והיתה לו לברית

12vacat יחד עולמים

25b Et quiconque dédaigne entrer 26. [dans l'alliance de D'ieu]u pour marcher dans l'obstination de son cœur, [n'entrera] pas [...] dans Sa [communauté] de vérité, car iii 1 son âme a méprisé (les instructions qui mènent à) la connaissance des préceptes de justice.

Il ne s'est pas affermi pour convertir sa vie et avec les justes il ne sera pas compté.

2 Sa connaissance, sa vigueur (puissance) et ses biens, ne seront pas apportés dans le conseil de la communauté, car (c'est) dans la confusion de l'impiété qu'est son silence, 3 dans sa (prétendue) conversion et il ne sera pas justifiée à cause de l'obstination de son cœur.

Et des ténèbres il (les) considèrera comme des chemins des lumières. À la source des parfaits 4 il ne sera pas compté. Et, il ne se purifiera pas par les expiations, il ne sera pas purifié par les eaux lustrales, ni sanctifié par les mers 5 et les fleuves; il ne sera purifié par aucune eau d'ablution.

Impur, impur il sera, pendant tous les jours de son refus à l'égard des jugements 6 de D'ieu, sans s'être laissé instruire dans le conseil de Sa communauté.

Car, c'est par l'esprit du conseil de vérité de D'ieu concernant les voies de chacun, que sont pardonnées toutes 7 ses fautes, pour qu'il puisse contempler la lumière de la vie,

par l'esprit saint pour qu'il s'unisse à Sa vérité, il sera purifié de toutes 8 ses fautes; par l'esprit de droiture et d'humilité, sa faute sera pardonnée, et par l'humilité de son âme à l'égard de toutes les lois de D'ieu, il purifiera 9 sa chair, en recevant l'aspersion par l'eau lustrale et en se sanctifiant par les eaux expiatoires.

Il affirmera ses pas pour marcher 10 dans toutes les voies de D'ieu, selon ce qu'Il a prescrit pour les temps (termes) fixés, et ne s'écartera ni à droite ni à gauche 11 et en n'enfreignant aucune de toutes Ses paroles.

Alors, il sera accepté parmi les expiations d'agréable odeur devant D'ieu, et cela constituera pour lui une alliance 12 de communauté éternelle. *vacat*

La deuxième unité de cette quatrième section dénonce d'abord ceux qui refusent d'entrer dans l'alliance (ii 25b-iii 6a). Elle vise à stimuler la sincérité des convertis, appelés à mettre en pratique toutes les vertus qu'exige la communauté, ce qui nécessite un engagement sincère (iii 6b-11a). À l'horizon se dessine l'accueil favorable à D'ieu et le maintien d'une alliance de communauté éternelle (iii 11b-12).

Au début du premier segment (ii 25b – iii 1), on trouve le mot clé pour désigner celui à qui s'adressent ces avertissements, « quiconque dédaigne entrer dans l'alliance » (וכול המואס לבוא), Le verbe מאס est pris de Lv xxvi 43, où l'on trouve un même contexte d'« iniquité ». C'est le mépris (געל) des lois données par D'ieu à Moïse au mont Sinaï qui explique les malheurs futurs d'Israël chassé de sa terre : « *Cette terre restera donc abandonnée [...] parce qu'ils auront dédaigné Mes statuts, et que leur esprit aura méprisé mes lois* » געלה נפשו (cf. CD viii 19). Pour la communauté de Qumrân, ce mépris est manifesté par le refus de se laisser instruire correctement (iii 1a). Brownlee interprète l'expression de iii 1a, ביסורי דעת, différemment : c'est une erreur dit-il, « *due à une mauvaise division* »⁸². Il corrige pour lire ביסור ודעת, ce qui donne : '*For his soul has refused instruction and knowledge of righteous laws*'. Selon lui le mot יסור est égal à מוסר ; il est employé comme synonyme de דעת dans la Bible (cf. Pr. iv 1; viii 10; xii 1; xxiii 12). Sa suggestion suppose que le contexte est poétique, d'où le parallélisme. Nous dirons plutôt que les deux expressions se complètent lorsqu'elles se rencontrent dans une même phrase.

Wernberg- Møller s'appuyant sur Yalon, suggère une interprétation à partir d'Os vii 15 et Jb iv 3, où selon lui, le terme יסורי est en relation directe avec la verbe חוק, tout comme ici⁸³ ; celui qui refuse l'instruction montre qu'il n'a pas la force de se convertir.

Le texte souligne donc à nouveau que la conversion sincère est la première condition pour être admis dans le groupe. Comme l'indique l'expression « et avec les

⁸² Brownlee, *The Dead Sea Manual of Discipline*, p. 11 n. 1.

⁸³ Wernberg-Møller, *The Manual of Discipline*, p. 58.

justes il ne sera pas compté » (לוא יתחשב), il n'y a pas d'adhésion possible à la communauté sans une telle conversion.

La suite de ce segment (iii 2-6a) souligne que celui qui persiste dans l'obstination (de cœur) (iii 3) ne sera pas justifié de l'impiété et il ne sera pas compté à la source des parfaits. Non seulement l'obstiné n'est pas intégré à la communauté (iii 1), mais aucune forme de rituel purificateur ne peut remédier à son entêtement intérieur.

Dans un deuxième segment (iii 6b-11a) les perspectives sont inversées : on y laisse entrevoir l'octroi du pardon à celui qui se laisse instruire dans le conseil de la communauté.

Les fautes sont pardonnées grâce à « l'esprit du conseil de vérité de D'ieu ». Ce pardon équivaut à une purification (טהרה) symbolisée par l'aspersion de l'« eau expiatoire » qui touche toute la personne et lui confère un état de sainteté.

De tels rites de purifications et d'expiations sont bien connus de la Bible, surtout du Lévitique qui en précise les conditions et le déroulement (cf. Lv xii 6-8 ; Lv xiv – xvi).

À Qumrân, le souci de pureté est attesté par les vestiges d'une dizaine de bains rituels mis au jour par les archéologues. Le terme טהר revient 247x dans les textes de Qumrân, dont 18x dans la Règle de la communauté. Des ablutions d'eau sont requises pour participer aux repas communautaires (1QS v 13) au cours desquels est consommée une nourriture pure (1QS vi 16-25 ; vii 3.8.21 : viii 17.24). La purification définitive de l'être humain fait partie des bienfaits eschatologiques (1QS iv 5.21)

En résumé, ce segment nous apprend que seul celui qui se soumet aux lois de D'ieu, selon les directives de la secte, peut bénéficier de la purification que signifie l'aspersion de l'eau lustrale et qui sera réalisée définitivement au moment du jugement final. Le résultat de tout ce qui précède est exprimé dans une phrase de conclusion : « Alors, il sera accepté parmi les expiations d'agréable odeur devant

D'ieu, et cela constituera pour lui une alliance de communauté éternelle » (iii 11b-12).

Autrement dit, si l'adepte observe tous les préceptes de la secte (iii 9-11), et participe d'un cœur sincère aux cérémonies d'expiations, il deviendra le partenaire de l'alliance véritable, une « Alliance de communauté éternelle » (iii 11-12) qui ne sera jamais plus rompue. Cette promesse ne sera cependant réalisée que si le membre s'est adonné à la pratique méticuleuse des préceptes de la secte, évoqués globalement dans la première partie du texte de la cérémonie d'alliance (i 1-15)

4.6. Conclusion

L'étude détaillée du texte de la cérémonie d'alliance (i 1 – iii 12) confirme que la communauté de Qumrân, telle que décrite dans la Règle de la communauté, est une association d'hommes épris de vertus morales et spirituelles, qui se sont séparés du peuple pour retourner à la Torah de Moïse, comprise selon une interprétation particulière.

Le but de la communauté, exprimé dans la première section (i 1-20) est celui de « rechercher D'ieu », de faire ce qui est juste devant Sa face, ce qui signifie aimer ce qu'il a choisi et haïr ce qu'Il a rejeté. Cela implique aussi de s'écarter de tout mal et rechercher toutes les bonnes œuvres, et accomplir la fidélité, la justice et le droit dans le pays, dans « l'alliance de faveur ».

La cérémonie d'alliance proprement dite, commence avec la deuxième section (i 21 – ii 10), après que les adeptes aient répondu par un double « Amen » à la première bénédiction des prêtres et des lévites. Les nouveaux membres sont ainsi intégrés dans la communauté à travers un rituel de bénédiction et de malédictions.

La troisième section (ii 11-18) contient des malédictions contre les faux convertis ainsi que les imprécations de l'alliance; elles s'adressent à toute la communauté et à chacun des membres individuellement pour les exhorter à un engagement sincère..

La quatrième section (ii 19 – iii 12) traite de la périodicité de la cérémonie de l'alliance et des règles de préséances. Les principaux dirigeants de la communauté

sont les prêtres; ils ont aussi le privilège d'être les maîtres spirituels dans l'enseignement de la *Torah*. Au deuxième rang viennent les lévites ou les anciens. C'est pendant la cérémonie de l'alliance qu'est manifestée la progression des membres qui se voient attribuer leur rang chacun selon son intelligence et ses capacités spirituelles. On y fait aussi état de l'exclusion des faux convertis et on insiste à nouveau sur la nécessité d'une adhésion de toute personne. Cela permet à la communauté de construire son unité pour prétendre être le vrai reste d'Israël.

Le terme d'alliance est fréquemment employé dans ce texte comme dans le reste de la Règle; il contient le fondement de la vie communautaire. L'emploi de la notion d'alliance dans la communauté est d'une importance capitale. Le Document de Damas, la conçoit comme une « nouvelle alliance ». Il parle en effet de la communauté de la nouvelle alliance dans le pays de Damas » (CD viii 21). Cette communauté se voit comme le « reste » authentique d'Israël : « Mais, grâce à ceux qui étaient restés attachés aux commandements de D'ieu (et) qui leur avaient survécu comme un reste, D'ieu établit Son alliance avec Israël à jamais, leur révélant les choses cachées à propos desquelles s'était égaré tout Israël. » (iii 12b-14a).

À la lumière de ces informations il semble bien que le groupe de Qumrân se soit présenté comme le véritable reste d'Israël, fidèle à l'alliance à l'exclusion des autres. À la question posée : le groupe prétendait-il « renouveler » l'alliance ancienne ou être le bénéficiaire d'une alliance « nouvelle » complètement différente de celle du Sinaï? il faut répondre semble t-il de façon nuancée. La communauté de Qumrân estimait être l'Israël fidèle, l'authentique partenaire de l'alliance mosaïque correctement comprise et mise en pratique grâce à une révélation exclusive dont elle seule avait eu le privilège. Une telle présentation implique à la fois un souci de continuité par rapport à l'alliance mosaïque et une rupture radicale avec tout groupe qui avait une manière différente de la comprendre et la mettre en pratique. Bien qu'inspirée par un souci de réforme et d'intégrité louable, une pareille attitude ne peut que conduire au sectarisme et à l'exclusion, comme on peut l'observer encore aujourd'hui dans plusieurs groupes religieux.

Conclusion

Ce mémoire se proposait surtout de clarifier la notion d'alliance, et le sens de la cérémonie d'alliance dans la Règle de la communauté (1QS i 1 – iii 12). Pour ce faire nous avons d'abord répertorié et analysé sommairement les emplois du terme « *berît* » dans la Règle de la communauté (33 x) ensuite pour en dégager la signification générale dans le document. Nous avons également analysé la cérémonie d'alliance elle-même (1QS i 1 – iii 12), en dégageant la structure de ce texte et en expliquant son contenu, surtout en retraçant quelques parallèles bibliques et qumrâniens des principales expressions qu'on y rencontre.

À Qumrân, la cérémonie d'alliance annuelle est surtout reliée à la période du gouvernement de « *Béïial* » autrement dit cette période durant laquelle le peuple faute et ne suit pas ce que D'ieu a ordonné par l'intermédiaire de Moïse et des Prophètes. Cette cérémonie est pour la secte une manière de manifester son dévouement aux préceptes de D'ieu, par une alliance spécifique entre la secte et D'ieu.

Pour être membre de la communauté il faut d'abord entrer dans l'alliance, qui est le stade préliminaire à l'accès dans la Règle de la communauté, pour ensuite « passer » dans l'alliance comme on peut le remarquer dans le rituel de la cérémonie.

Par ailleurs on note, pendant tout le cérémonial d'entrée dans l'alliance, le rôle prédominant des prêtres. Manifestement, la secte est reliée à D'ieu par l'intermédiaire des prêtres. Selon P. Guilbert, D'ieu a dévoilé aux fils de Sadoq les diverses interprétations propres à la secte (1QS i 9); ces « témoignages » complètent ceux que D'ieu s'est rendus au cours des différentes étapes de la révélation biblique. Ces révélations constituent « le fondement de l'instruction religieuse reçue dans la secte »⁸⁴.

Les membres de la secte ressentent le besoin impératif de perpétuer une alliance détériorée par le comportement d'infidélité de l'ensemble du peuple d'Israël et de ses dirigeants. Ils estiment être en mesure de perpétuer l'alliance des pères, telle

⁸⁴ Guilbert, « La Règle de la communauté », p. 22.

prescrite à Moïse et les prophètes. Selon leur conception, les fidèles de la secte forment à eux seuls le véritable Israël, le « reste d'Israël. »

À propos de la prescription, « on agira de cette manière chaque année, tant que durera l'empire de *Bélias* » (ii 19), on s'est posé la question de la période de l'année où cette cérémonie avait lieu? L'évènement mentionné dans la Règle est probablement identique à celui de la « fête des semaines », qui est observé selon le calendrier solaire. La secte célèbre cette fête comme étant celle du renouvellement de l'alliance. Par ailleurs, il est important de savoir comment la fête des semaines a acquis ce caractère solennel de cérémonie d'alliance dans la secte. C'est sans doute en lien avec la célébration, à cette occasion, du don de la *Torah* reçue au Mont Sinaï, et avec le rappel de l'alliance contractée entre D'ieu et le peuple d'Israël.

Ce que nous avons appris sur l'alliance à Qumrân grâce à cette étude nous servira à poursuivre d'autres recherches relatives à la secte. Nous serons ainsi capables de mieux situer le conflit qui opposait les sectaires aux instances religieuses de cette époque, particulièrement à propos de leur conception des exigences de la *Torah* de Moïse.

Bibliographie

1. La Règle de la communauté. Texte et commentaires

AVIGAD, N., « The Palaeography of the Dead Sea Scrolls and Related Documents. »
Scripta Hierosolymitana 4 (1958) 56-57.

BROWNLEE, W. H., *The Dead Sea Manual of Discipline: Translation and Notes*.
ASOR Sup. St. 10-12; New Haven, The American Schools of Oriental Research,
1951.

BURROWS, M., *The Dead Sea Scrolls of St. Mark's Monastery*. Vol. 2. *Plates &
Transcription of the Manual of Discipline*, New Haven, The American Schools of
Oriental Research, 1951.

CARMIGNAC, J., *Les textes de Qumrân traduits et annotés*. Paris, Letouzey et Ané,
1961, (2 vols).

CHARLESWORTH, J. H., *The Dead Sea Scrolls: Rule of Community*. Philadelphia,
American Interfaith Institute, World Alliance, 1996.

GARCIA-MARTINEZ, F et E. J. C. TIGCHELAAR., *The Dead Scrolls, Study
Edition*. Leiden, Brill, 1997, (2 vols).

GUILBERT, P., « La règle de la communauté ». Dans J. CARMIGNAC, *Les textes
de Qumrân*. Paris, Letouzey et Ané, 1961, vol. 1, p. 11-80.

GUILBERT, P., « Le plan de la règle de la communauté. » *RQ* 1 (1958) 323-344.

KNIBB, M. A., *The Qumrân Community*. Cambridge, Cambridge University Press,
1987, p. 77-97.

LEANEY, A. R. C., *The Rule of Qumran and its Meaning*. London, SCM, 1966.

LICHT J., *The Rule Scroll, A Scroll from the Wilderness of Judaea, IQS. IQSa. IQSb*. Jerusalem, Bialik Institute, 1965.

METSO, S., *The Textual Development of the Qumran Community Rule*, Leiden, Brill, 1997.

MURPHY-O'CONNOR, J., « La genèse littéraire de la règle de la communauté. » *RB* 76 (1969) 528-549.

POUILLY, J., *La règle de la communauté de Qumrân, son évolution littéraire*. CahRB 17; Paris, Gabalda, 1976.

QIMRON, E. et J. H. CHARLESWORTH., « Rule of Community » (1QS). *The Dead Sea Scrolls: Rule of Community and Related Document*. Dans J. H. Charlesworth (ed.), Louisville, Westminster John Knox, 1994, p. 1-51.

TREVER, J. C., *Scrolls From Qumran Cave 1. The Great Isaiah Scroll, The Order of the Community, The Peshet to Habakkuk*. Jerusalem, The Albright Institute of Archaeological Research & The Shrine of the Book, 1972, p. 126-130.

VAN DER PLOEG, J., « Le manuel de discipline des rouleaux de la Mer Morte. » *BO* 9 (1951) 113-126.

VERMÈS, G., *Les manuscrits du désert de Juda*. Tournai Desclée, 1954, p. 135-157.

VERMÈS, G., « Preliminary Remarks on Unpublished Fragments of the Community Rule from Qumran Cave 4. » *JJS* 42 (1991) 250-255.

WERNBERG-MØLLER, P., *The Manual of Discipline, Translated and Annotated with an Introduction*. Grand Rapids (Mich.), Eerdmans, 1957.

2. Ouvrages généraux et études

ABEL, F. M. *Les livres des Maccabées*. Paris, Gabalda, 1949.

BALTZER, K., *The Covenant Formulary. in Old Testament Jewish, and Early Christian Writings*. Trans. E. Green, Philadelphia, Fortress, 1971.

BOTTERWECK, G. J., et H. RINGGREN , « Covenant. » *TDOT I* (1977) 125-127.

BROWNLEE, W. H., « The Ceremony of Crossing the Jordan in the Annual Covenanting at Qumran. » Dans J. P. M VAN DER PLOEG, *Von Kanaan bis Kerala*. Neukirchen-Vluyn, Neukirchener Verlag, 1982, p. 295-302.

BURROWS, M., *Les manuscrits de la Mer Morte, lumières nouvelles*. Trad. G. Rives ; Paris, Robert Laffont, 1959.

CARMIGNAC, J., « Conjoncture sur la première ligne de la Règle de la Communauté ». *RQ 2* (1959-60) 85-87.

CHRISTIANSEN, E. J., *The Covenant in Judaism and Paul. A study of Ritual Boundaries as Identity Markers*. New York, Brill, 1995.

DUPONT-SOMMER, A., *Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la Mer Morte*, Paris, Maisonneuve, 1950.

DUPONT-SOMMER, A., *Les écrits esséniens découverts près de la Mer Morte*. Paris, Payot, 1980.

FLAVIUS JOSÈPHE., *La guerre des Juifs*. Paris. Les éditions de minuit, 1977.

JAUBERT, A., « Le pays de Damas. » *RB 65* (1958) 214-248.

JAUBERT, A., *La notion d'alliance dans le Judaïsme aux abords de l'ère chrétienne*. Paris, Seuil, 1963.

KAHN, Z., (éd.), *La Bible : édition bilingue*. Paris, Colbo, 1990.

LAPERROUSAZ, E. M., *Les manuscrits de la Mer Morte*. Paris, Presses Universitaires de France, 1961.

LAPERROUSAZ, E. M., *Les Esséniens, selon leur témoignage direct*. Paris, Desclée, 1982.

L'HOUE, J., *La morale de l'alliance*. CahRB 5 ; Paris, Gabalda, 1966.

SUKENIK, E. L. *The Dead Sea Scrolls of the Hebrew University*. Jerusalem, Magness Press, 1955 (Hébreu 1954).

TALMON, S. & CROSS, F. M., *Qumran and the History of the Biblical Text*. London, Harvard University Press, 1975.

TALMON, S., « The Manual of Benedictions of the Sect of the Judaeen Desert. » *RQ* 2 (1959 - 1960) 475-500.

VANDERKAM, J. C., *The Dead Sea Scrolls Today*. Grand Rapid (Mich.), Eerdmans, 1994.

VANDERKAM, J. C., « Covenant. » *EncDSS I* (2000), 151-155.

VAUX, R. de., « À propos des Manuscrits de la Mer Morte. » *RB* 57 (1950) 417-429.